RAPPORT FINANCIER ANNUEL
GROUPE COGELEC

2020

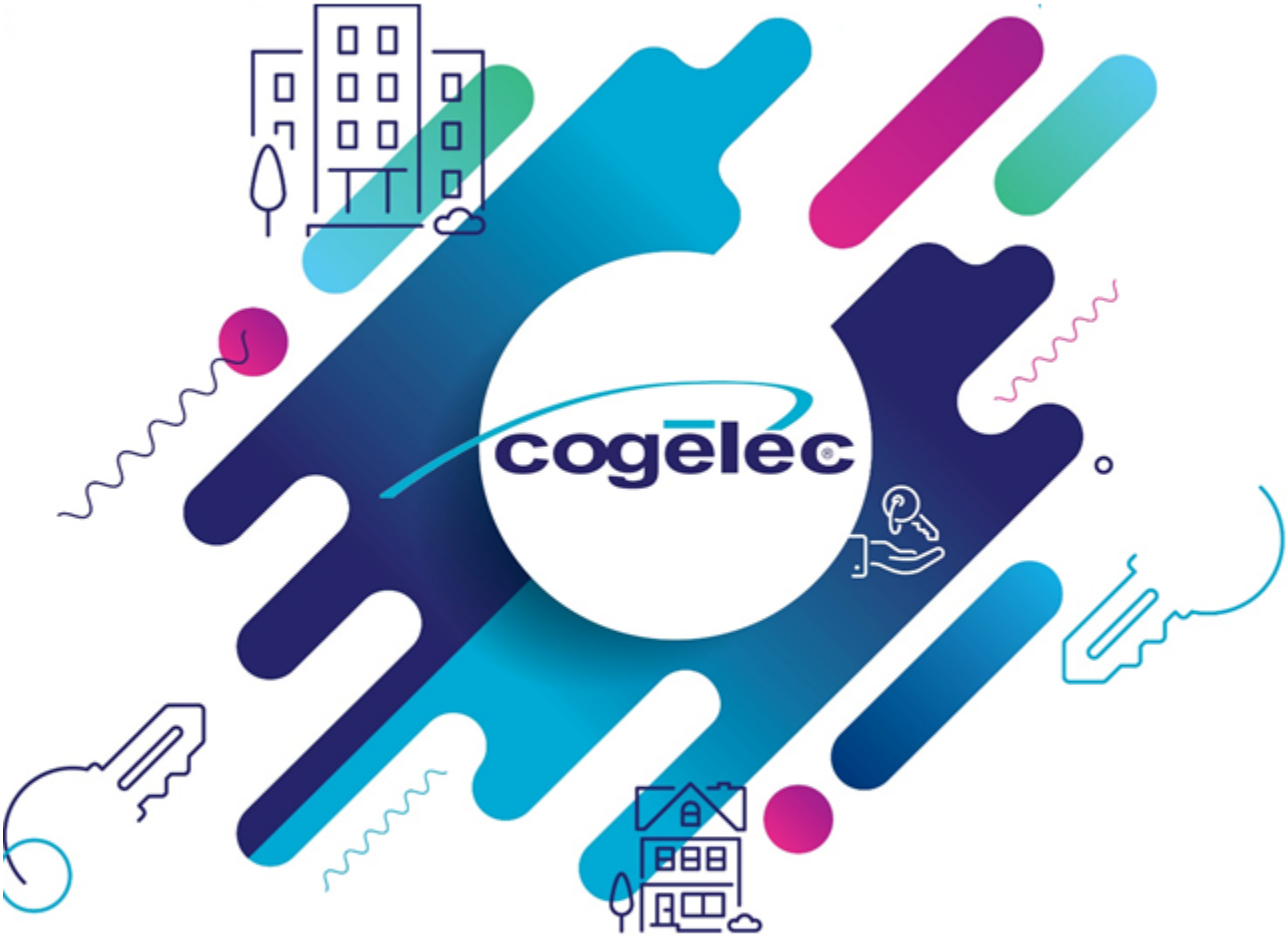

SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION	**8**
1.1 FAITS MARQUANTS	9
1.2 INFORMATIONS SUR LE GROUPE	9
1.3 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE	13
1.4 INFORMATIONS BOURSIERES	15
1.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS	17
1.6 SUCCURSALES	17
1.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES	17
1.8 GESTION DES RISQUES	18
1.9 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	26
1.10 ELEMENTS DU RAPPORT DE GESTION PRESENTES DANS D'AUTRES PARTIES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	27
2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	**29**
2.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	29
2.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS	34
2.3 AUTRES ELEMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	35
2.4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	36
3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019	**41**
3.1 BILAN CONSOLIDE	42
3.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	43
3.3 ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	43
3.4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	43
3.5 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	45
3.6 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	45
4. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2019	**93**
4.1 COMPTE DE RESULTAT	94
4.2 BILAN AU 31 DECEMBRE 2019	96
4.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	98
4.4 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	118
5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	**119**
5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	120
5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	123
5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	127
6. AUTRES INFORMATIONS	**129**
6.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	130
6.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	133

LE COMITE DE DIRECTION

Roger LECLERC,

Président directeur général

Lise GASCHET,

International Development Manager

Véronique POCHET,

Directrice Financière

Norbert MARCHAL,

Responsable de la recherche avancée et des projets mécatroniques

Laurent CARAMELLE,

Directeur du programme Recherche & Développement

Xavier BENAITEAU,

Responsable Industriel

L'ENTREPRISE, SES ACTIVITIES

Créé en 2000 à Mortagne-sur-Sèvre (85), Cogelec est un groupe qui révolutionne le contrôle d'accès.

Fondée sur des valeurs d'innovation et de qualité de service, l'entreprise concrétise jour après jour son objectif initial : mettre la technologie au service de ses clients et utilisateurs pour faciliter leur quotidien et renforcer leur sécurité.

Cogelec conçoit et fabrique l'ensemble de ses gammes en France, dans ses locaux, répartis entre son siège en Vendée, son bureau Recherche et Développement à Nantes, et ses filiales européennes.

Notre mission

Offrir à nos clients et à nos réseaux, des solutions complètes, simples et économiques.

Simplifier le quotidien des installateurs, des gestionnaires et des utilisateurs.

Notre ADN

Créer pour innover

Être au plus proche de nos clients pour comprendre et anticiper leurs besoins et y répondre de la meilleure façon possible.

Cogelec a déposé plus de 40 brevets et lance sur le marché un nouveau produit, ou service, tous les deux mois environ.

Nos valeurs

La confiance instaurée avec nos clients est notre moteur.

La flexibilité et la disponibilité des équipes témoignent d'une réactivité à toute épreuve.

Vers un groupe EUROPEEN

- **2000** – Création de la société Cogelec
- **2003** – Leader du contrôle d'accès en France
- **2011** – Lancement des ventes à l'export
- **2017** – Création de la filiale en Allemagne
- **2018** – Création des filiales au Royaume-Uni et Pays-Bas

L'ENTREPRISE, SES MARQUES, PRODUITS ET SERVICES

SES MARQUES

Cogelec couvre l'ensemble du marché du contrôle d'accès (habitat collectif et individuel, secteur tertiaire et collectivités) à travers les produits de ses quatre marques :

SES PRODUITS ET SERVICES pour répondre à l'ensemble des besoins de ses clients

GESTION DES CLES

Des solutions de gestion des clés à distance

INTERPHONES et CONTRÔLE D'ACCES

Une gamme complète de produits pour sécuriser l'extérieur de la résidence

TABLEAU D'AFFICHAGE

Des solutions pour communiquer efficacement et en temps réel, vers tout ou partie d'un parc de résidence

LOGICIELS ET APPLICATIONS

Cogelec met à disposition de ses clients et partenaires, des applications et logiciels gratuits permettant la gestion en temps réel et à distance de l'ensemble des produits.

SERVICES

Cogelec a développé de nombreux services pour accompagner au quotidien ses clients et partenaires : programmation des sites, formations, hotline, intervention sur site.

SON HISTOIRE

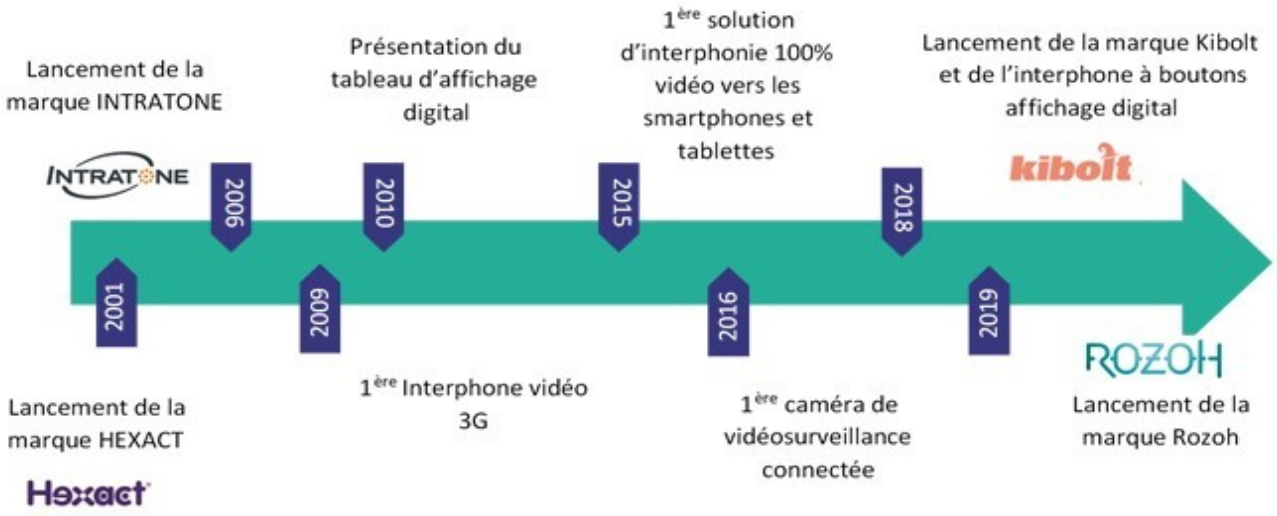

POLITIQUE SOCIALE ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Cogelec place le collaborateur au centre de la réussite de l'entreprise

La liberté pour chacun d'exprimer ses talents

Un environnement agréable et convivial

Un groupe leader avec une croissance dynamique

Et propose un cadre de travail épanouissant

- *Espaces détente et repas*
- *Cours de sport organisés sur site lors de la pause déjeuner*
- *Conciergerie d'entreprise*
- *Horaires individualisés*
- *Pauses bien-être (rendez-vous mensuels de « massages assis »…)*
- *Team-building annuel*
- *Soutien de projets sportifs portés par les collaborateurs*

UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Par le développement de nouveaux usages

Cogelec développe et conçoit des produits permettant le développement de nouveaux usages et comportements en phase avec son engagement social et environnemental.

La solution GSM appliquée à l'interphonie accompagne cette démarche environnementale, et ne nécessite ni combinés, ni câblage dans les logements à l'installation.

Chaque année sont installés en France 350 000 combinés d'interphone filaire, les solutions sans fils permettraient donc d'éviter des tonnes de déchets potentiels de cuivre et de plastique.

De même, à l'utilisation, la solution GSM offre des fonctionnalités d'affichage et de mise à jour à distance des informations qui permettent de réduire les déplacements sur site et émissions de CO^2 associées.

Sur toute la chaine de valeur des produits

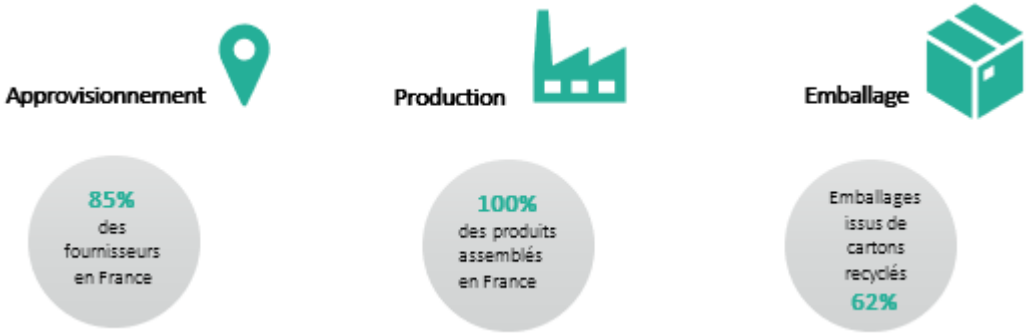

UNE DEMARCHE ESG :

Après une campagne d'audit portant sur les données collectées par COGELEC en 2019, la notation globale de 56/100 a été décernée à COGELEC en mars 2021.

Cette notation correspond à un niveau de maturité ESG supérieur au regard des entreprises comparables utilisées dans le benchmark(1) de référence.

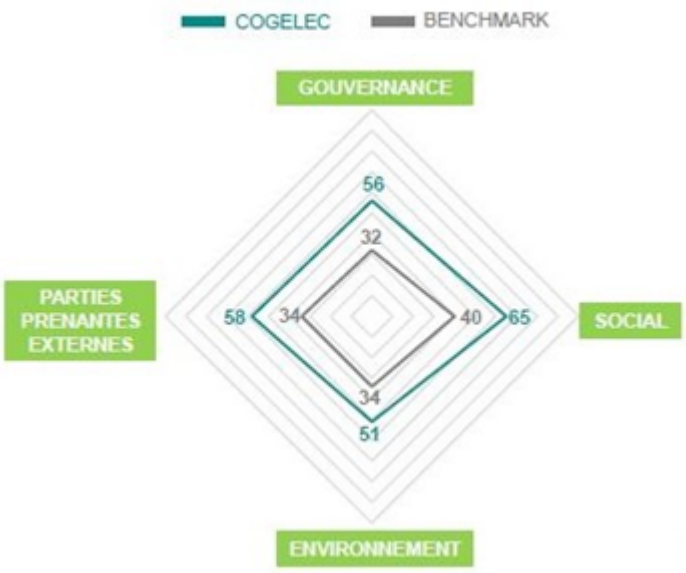

Sur les quatre grandes thématiques de la RSE, les notes de COGELEC se situent toutes au-delà de la moyenne des sociétés incluses dans le panel de référence, compte tenu des nombreuses initiatives déjà menées au sein de COGELEC pour remplir les exigences en matière de RSE. Les éléments suivants sont particulièrement mis en avant :

- Gouvernance : Fondée par 6 salariés actionnaires, la gouvernance de COGELEC s'est structurée avec la mise en place en 2018 d'un Conseil d'administration associant des indépendants pour accompagner la croissance du Groupe en France et à l'international.

- Social : Dans une optique de fidélisation mais également d'optimisation des conditions de travail, COGELEC a initié différentes mesures de QVT, et se montre particulièrement attentif au développement des compétences des salariés pour soutenir sa dynamique innovante.

- Environnement : Le Groupe accorde une importance cruciale aux meilleures actions de maintenance pour lutter contre l'obsolescence. Sa politique de R&D se focalise notamment sur la diminution de consommation de matières, la gestion et la réduction des déchets dans un souci permanent de réduction d'empreinte environnementale de ses produits.

- **Parties prenantes externes :** Le Groupe donne la priorité à un approvisionnement local et a développé une relation de proximité et de partenariat avec ses fournisseurs et sous-traitants. Il axe son développement sur des produits de qualité et sécurisés, tout en prenant en compte les demandes et besoins évolutifs de ses clients.

Des axes d'amélioration rapidement atteignables ont été identifiés pour les exercices à venir et concernent notamment la mise en place d'un organe dédié référent pour piloter les différents critères de la performance extra-financière au sein du Groupe. Cette mesure accompagnée de la formalisation d'initiatives dans les différents domaines contribuera à construire un cadre cohérent entre les nombreuses initiatives déjà menées au sein du Groupe et de déployer une vision stratégique extra-financière.

1. Rapport de gestion

1.1 FAITS MARQUANTS

Le groupe COGELEC durant cette période de pandémie a ardemment travaillé à réadapter sa stratégie d'approche commerciale et à intensifier ses activités de recherche et développement de nouvelles solutions principalement orientée vers le hall connecté.

Le Groupe engagé depuis longtemps dans une démarche responsable de développement durable avec la marque INTRATONE, a poursuivi son action environnementale avec la sensibilisation des acteurs du marché sur la préservation de l'utilisation chaque année de matériaux liée à son modèle GSM.

Risque COVID-19 :

En 2020, la performance du Groupe Cogelec a été impactée par la crise mondiale en cours et par le confinement national décrété sur la période de mars à mai 2020. En effet, cette crise a eu pour effet de freiner la croissance de 2020. Cogelec a mesuré les impacts sur les principaux agrégats des comptes sociaux de Cogelec SA en comparant les ventes de matériel sur la période de mars à mai 2020 à la même période sur 2019.

Il en ressort que le chiffre d'affaires de Cogelec SA a été impacté pour environ -2,9 M€ et la marge directe associée de -1.6 M€

En contrepartie la société a réalisé des économies importantes sur les charges de personnel comprenant le recours à l'activité partielle à hauteur de 19 000 h, la prise en charge gouvernementale et la baisse des primes/commissions.

La société COGELEC n'a pas fait de demande de PGE sur 2020 et n'a procédé à aucune demande de gel d'emprunts ou de loyers sur l'exercice, ni demandé aucun report de paiement de charges sociales et fiscales.

L'évènement COVID-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

C'est pourquoi une demande de PGE est envisagée sur 2021.

Transfert des titres sur le marché Euronext Growth:

Le 7 décembre 2020, COGELEC a transféré la cotation de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris sur autorisation des actionnairres réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 1er octobre 2020. Ce transfert doit permettre à la Société d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise et d'alléger les contraintes réglementaires s'imposant à COGELEC tout en réduisant les coûts afférents à la cotation, et en continuant de lui offrir le bénéfice des attraits des marchés financiers. Par des communiqués de presse en date du 31 juillet 2020 et du 1er octobre 2020, la Société a indiqué quelles étaient les principales conséquences liées à ce transfert.

L'exercice 2020 a été également marqué par les faits suivants :

i. Afin de financer le développement commercial de ces filiales, la société COGELEC a consenti une avance de 6,8 M€ au titre de 2020 soit un montant cumulé de de 17,1 M€ au 31/12/2020,
ii. Abandon de certains projets de R&D dont les conditions d'activation des charges en production immobilisée n'étaient plus remplies pour un montant de 0,7 M€
iii. La société COGELEC SA a engagé une partie des dépenses destinées à l'extension du siège de Mortagne sur Sèvres pour 1 M€. Ces frais seront refinancés en lease back en 2021 par la conclusion d'un avenant au contrat de crédit-bail actuel

1.2 INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1.2.1 COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2020

Ventes

Le chiffre d'affaires annuel 2020 est en légère croissance malgré le contexte sanitaire et le premier confinement qui ont surtout perturbé le deuxième trimestre. Le chiffre d'affaires se répartit comme suit:

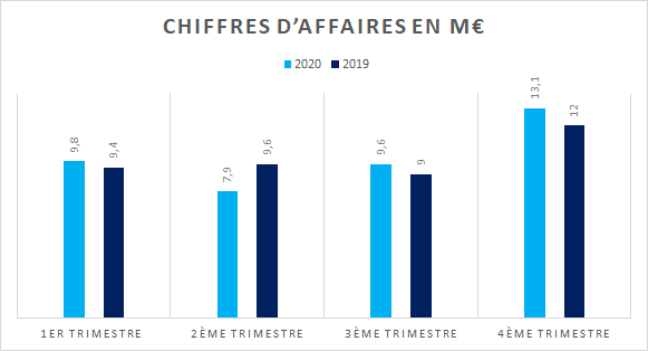

En M€	2020	2019	Variation en %
1er trimestre	9,8	9,4	+4.2%
2ème trimestre	7,9	9,6	-17.9%
3ème trimestre	9,6	9,0	+7.6%
4ème trimestre	13,1	12,0	+9.3%
TOTAL	**40,4**	**40,0**	**+1.2%**

Ressources humaines

A fin décembre 2020, le nombre de collaborateurs du groupe s'élève à 296 dont 69 employés dans les 3 filiales. L'effectif a varié de 40 personnes et traduit notamment l'amélioration constante de l'organisation industrielle du groupe et le renforcement des ateliers d'assemblage et d'expéditions. D'autre part, afin de mieux répondre aux exigences des clients du groupe, ce dernier a structuré son pôle client et renforcé sa capacité à répondre à des offres personnalisées.

1.2.2 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Dans le contexte sanitaire liée à la COVID 19, l'activité France a très légèrement fléchi de -1.2% à 36 M€ contre 36,4 M€ en 2019. Le retard très marqué au 2ème trimestre du fait du 1er confinement a été en très grande partie compensé sur le second semestre. L'international ressort à 4,4 M€ contre 3,5 M€ un an auparavant, soit une augmentation de 24,9 %, avec la montée en puissance de l'activité commerciale en Europe au 4ème trimestre à plus de 55%.

Les abonnements, toujours en forte croissance (+ 16,6 %), s'établissent à 11,4 M€ sur l'année 2020 et représentent 28 % du chiffre d'affaires.

Les ventes de matériel en baisse de -3.9% ont été affectées par le 1er confinement consécutif à la crise sanitaire et notamment par la baisse plus marquée de la marque Hexact sur un marché de l'interphonie filaire toujours en recul. Cette tendance de marché conforte le positionnement de la marque Intratone avec une offre d'interphonie sans fil inédite à destination de l'habitat collectif.

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de matériels	28 995	30 176
Ventes de prestations de services	11 436	9 808
TOTAL	**40 431**	**39 984**

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
France	36 013	36 448
Export	4 417	3 536
TOTAL	**40 431**	**39 984**

2.3 INDICATEURS CLÉS

Marge brute

La marge brute en valeur a augmenté de 0,9 M€. En effet, nous constatons une amélioration du taux de marge qui passe de 63,8% à 65,3% sous l'effet conjugué du mix produit favorable à l'activité de services et de la progression de l'export qui apporte de la marge additionnelle.

	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	**40 431**	**39 984**
Autres produits de l'activité	5	5
Achats consommés	-15 173	-15 125
Variation de stocks de produits en-cours et produits finis	1 142	626
MARGE BRUTE	**26 404**	**25 490**
En pourcentage de CA	***65,3 %***	***63,8%***

EBITDA

Grâce à la solidité du modèle en France et malgré à la fois le contexte sanitaire et les charges liées au développement des filiales, l'EBITDA reste largement positif conformément aux attentes de la Direction.

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat opérationnel	**-2 566**	**-885**
Dotations aux amortissements	3 955	3 301
Dépréciations des actifs nettes des reprises	262	370
EBITDA	**1 651**	**2 787**
En pourcentage de CA	***4.1%***	***7,0%***

1.2.4 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Au 31 décembre 2020, le résultat opérationnel courant du Groupe ressort à -1 972 K€ contre -884 K€ l'année précédente. Cette dégradation du résultat opérationnel s'explique notamment par l' augmentation des frais de personnel de +1,8 M€ soit +12,8%.

Cette augmentation a été par ailleurs compensée par une amélioration de la marge et la stabilité des charges externes.

En milliers en euros	31/12/2020	31/12/2019
Chiffres d'affaires	**40 431**	**39 984**
% évolution CA	+1,1%	19,11%
Résultat opérationnel courant	-1 972	-884
Résultat opérationnel	-2 566	-885
Impôts sur les résultats	-1 104	-1 899
Résultat net consolidé	**-4 020**	**-2 862**

1.2.5 STRUCTURE FINANCIERE

Le total bilan ressort à 61,84 M€ au 31 décembre 2020, en augmentation de 2 % par rapport au 31 décembre 2019.

Bilan simplifié au 31 décembre 2020

ACTIF en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	7 649	8 205
Immobilisations corporelles	9 569	8 157
Autres actifs financiers	454	264
Autres actifs non courants	4 663	4 108
Total actif non courant	**22 334**	**20 734**
Stocks et en-cours	13 218	10 511
Créances clients	11 310	9 811
Autres actifs courants	2 855	2 196
Actifs d'impôts courants	66	—
Trésorerie et équivalents	12 056	17 371
Total actif courant	**39 505**	**39 889**
TOTAL ACTIF	**61 840**	**60 624**

PASSIF en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Total capitaux propres	**10 426**	**15 853**
Emprunts et dettes financières	10 642	8 885
Provisions pour engagement	794	606
Autres provisions à long terme	937	1 043
Autres passifs non courants	22 143	19 419
Passifs d'impôts non courants	137	134
Total passif non courant	**34 654**	**30 087**
Emprunts et dettes financières	3 942	3 191
Dettes fournisseurs	4 287	2 803
Autres passifs courants	8 530	7 205
Passifs d'impôts courants		1 485
Total passif courant	**16 759**	**14 684**
TOTAL PASSIF	**61 840**	**60 624**

Immobilisations et investissements

Le Groupe a réalisé en 2020 des investissements pour un montant de 5,6M€

Les investissements incorporels représentent 36,30% des investissements, soit 2,04M€. Ils correspondent à des frais de développement sur de nouveaux produits ou technologies et aux investissements en solutions informatiques. Par ailleurs, l'entreprise a lancé en 2020 un programme d'extension de ses bâtiments à Mortagne sur Sèvre.

Principaux investissements en K€	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	**2 040**	**2 342**
Dont frais de développement	625	794
Dont immobilisations incorporelles en cours	1 082	1 358
Dont autres immobilisations incorporelles	332	190
Immobilisations corporelles	**3 580**	**3 842**
Dont ensemble immobilier	523	1 125
Dont immobilisations en cours	1 652	348
Dont installations techniques, matériels et outillages	712	557
Dont autres immobilisations corporelles	694	1 812
Total investissements	**5 620**	**6 184**

Capitaux propres

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres du Groupe s'établissent à 10,426 M€ contre 15,853 M€ au 31 décembre 2019, soit une diminution de 5,427 M€.

1.2.6 ENDETTEMENT FINANCIER NET

Au 31 décembre 2020, le gearing (ratio d'endettement financier net rapporté aux capitaux propres) ressort à 24% , contre -33% au 31 décembre 2019. Au second semestre, la Société a contracté de nouveaux emprunts pour 4,995 M€.

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Partie à long terme des dettes financières	10 642	8 885
Partie à court terme des dettes financières	3 942	3 191
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices		
Total dettes brutes	**14 584**	**12 076**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**12 056**	**17 371**
TOTAL ENDETTEMENT NET	**2 528**	**-5 295**

1.2.7 FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a diminué de -5,3 M€. La variation de BFR qui est restée largement positive grâce aux offres prépayées a permis de couvrir la réduction de la capacité d'autofinancement après le décaissements de l'IS, mais n' a pas été suffisante pour couvrir les flux d'investissements principalement axés sur la R&D et l'extension de bâtiment.

Montant en K€	2020	2019
Trésorerie d'ouverture	17 371	16 353
Trésorerie de clôture	12 056	17 371
variation des écarts de conversion	27	-90
Variation de la trésorerie	-5 288	928

1.3 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

1.3.1 LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE COGELEC

Le chiffre d'affaires de la société COGELEC connaît une progression de 1,10 % à hauteur de 40,544 M€ au 31 décembre 2020, contre 40,101 M€ au 31 décembre 2019.

1.3.2 RESULTATS

Au 31 décembre 2020, le résultat d'exploitation s'établit à 3,483 M€, en retrait de 32 % par rapport à l'exercice précédent.

1.3.3 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Informations sur la recherche et le développement

En conformité avec sa stratégie, la Société continue d'investir dans l'innovation, l'amélioration de ses produits et le développement de nouveaux produits. Les équipes de développement sont réparties dans deux bureaux d'études et représentent 18% des effectifs du Groupe. Les principaux axes R&D sont l'innovation technique, le développement de nouveaux produits, services et concepts ainsi que l'évolution des gammes existantes.

Nouveaux produits

La marque Intratone a continué d'élargir sa gamme pour le hall connecté. A l'interphone, à la vidéo surveillance et au tableau d'affichage est venu s'ajouter la boite aux lettres connectée avec Tag it, une étiquette de boite aux lettres digitale connectée et autonome en énergie. Ainsi, Intratone va jusqu'au bout de sa promesse de gestion à distance, depuis son bureau ou n'importe où avec l'application mobile, un gestionnaire peut gérer l'ensemble de son hall. Intratone a également enrichi son offre de service à travers un meilleur accompagnement des utilisateurs : sms d'information, mémo résident, tutoriaux… sont autant d'outils permettant une meilleure prise en main de nos solutions.

En Allemagne et aux Pays-Bas, le groupe Cogelec a « poussé le bouton encore plus loin » avec le lancement de son interphone modulaire. Equipé de la même technologie que l'interphone à boutons, cette gamme permet de composer un interphone sur mesure, en définissant le nombre de boutons d'appel souhaité mais aussi la couleur des modules. Les fabricants de boîtes aux lettres peuvent l'intégrer directement dans leur système. En Angleterre,le groupe Cogelec a lancé un interphone avec la fonctionnalité d'appel directe par numéro d'appartement. Les produits qui répondent directement aux besoins du marché rencontrent du succès et permettent de faire connaitre la marque Intratone à l'export.

Informations sur les brevets et licences

La Société dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre par ses différents bureaux d'études.

A la fin de l'exercice 2020, la Société détenait 46 familles de brevets, 28 marques et 19 modèles. Au cours de l'exercice 2020, la Société a effectué le dépôt de 5 brevets et d'un modèle.

Aucun brevet n'est individuellement stratégique pour la Société et n'entraîne donc pas de dépendance notoire.

1.3.4 CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Les charges non déduites fiscalement, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, sont :

– les loyers non déductibles sur véhicules à hauteur de 131 661 €, et l'impôt correspondant à hauteur de 36 865 € (28 %) ;

– la taxe sur les véhicules de sociétés à hauteur de 23 874 € et l'impôt correspondant à hauteur de 6 685 € ;

– la rémunération des administrateurs non déductible fiscalement à hauteur de 0 €.

1.3.5 INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2020 se décomposent de la manière suivante

	Factures reçues non réglées au 31 décembre 2020 dont le terme est échu						Factures émises non réglées au 31 décembre 2020 dont le terme est échu					
En jours	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1et plus)	0	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 et plus)
Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	18					47	492					2 452
Montant des factures concernées (TTC en K€)	156	118	6	4	42	170	925	427	64	19	91	601
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,42%	0,32%	0,02%	0,01%	0,11%	0,46%						
% du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							1,51%	0,70%	0,10%	0,03%	0,15%	0,98%
Factures exclues relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						9					
Montant total des factures exclues (TTC en K€)	0						456					
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal- article L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois Délais légaux : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture						Délais contractuels : Réception de factures et 45 jours FDM Délais légaux : 30 jours suivant la date d'exécution de la prestation					

1.4 INFORMATIONS BOURSIERES

1.4.1 MARCHE DU TITRE COGELEC

L'action COGELEC était cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris, compartiment C.

Le 7 décembre 2020, la cotation des actions COGELEC a été transférée sur le marché Euronext Growth Paris.

Le nombre d'actions en circulation s'élève à 8.898.048 au 31 décembre 2020.

1.4.2 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE EN 2020

Le cours de bourse au 31 décembre 2020 s'établit à 7,14 €.

Mois	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Dernier Cours
Janvier 2020	6,86	6,02	6,60
Février 2020	7,52	6,42	6,42
Mars 2020	6,88	4,70	4,77
Avril 2020	5,56	4,70	5,42
Mai 2020	5,78	4,83	5,50
Juin 2020	5,68	5,20	5,30
Juillet 2020	5,90	5,10	5,90
Aout 2020	6,32	6,00	6,00
Septembre 2020	6,64	5,88	6,62
Octobre 2020	7,74	6,34	6,40
Novembre 2020	7,26	6,44	7,24
Décembre 2020	7,42	6,64	7,14

1.4.3 RACHAT D'ACTIONS

Synthèse des achats et des ventes d'actions de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, la Société a procédé à l'achat et à la revente d'actions COGELEC, dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'un contrat de rachat d'actions, confiés à Louis Capital Markets UK LLP. Le détail de ces achats et ventes est indiqué ci-après.

	Nombre d'actions	Valeur des actions
Actions détenues au 31/12/2020	396 794	2 332 706 €
Actions acquises au cours de l'exercice 2020	345 744	1 967 216 €
Actions cédées au cours de l'exercice 2020	79 659	490 462 €

Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale du 24 juin 2019.

Au cours de l'exercice 2020, la Société n'a pas procédé à l'attribution, l'annulation, ou la réaffectation d'actions.

Dividende par action

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents est rappelé ci-dessous :

Exercice	Nombre d'actions	Dividendes nets par action
2017	355 922	5,619 €
2018	8 898 048	0
2019	8 898 048	0

1.5 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société INTRATONE GMBH située à Dusseldorf. En 2020, INTRATONE GMBH a poursuivi son développement, ses effectifs sont stables. Cette filiale ne détient pas de participation dans la Société ni dans aucune autre société. Au 31 décembre 2020, le capital social de INTRATONE GMBH était de 25K€.

Une deuxième filiale, INTRATONE Ltd, dont le capital est intégralement détenu par la Société, a été créée à Londres en février 2018. En 2020, cette société a poursuivi son développement, ses effectifs sont stables. Cette filiale ne détient pas de participation dans la Société ni dans aucune autre société. Au 31 décembre 2020, le capital social d'INTRATONE Ltd était de 100£.

Une troisième filiale, INTRATONE BV, dont le capital est intégralement détenu par la Société, a été créée à Amsterdam en octobre 2018. En 2020, cette société a connu un fort développement, ses effectifs sont stables. Cette filiale ne détient pas de participation dans la Société ni dans aucune autre société. Au 31 décembre 2020, le capital social d'INTRATONE BV était de 10K€.

Voici ci-dessous la synthèse de l'activité des filiales sur la période écoulée :

Sociétés	Méthode de consolidation	Chiffre d'affaires HT	Résultat de l'exercice
INTRATONE GMBH	IG	739 205 €	(3 443 927 €)
INTRATONE UK	IG	977 282 £	(1 605 538 £)
INTRATONE BV	IG	1 484 970 €	(1 151 231 €)

Il n'y a pas de participations croisées au sein du Groupe.

1.6 SUCCURSALES

La Société n'a pas de succursales.

1.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES

1.7.1 EVENEMENTS POSTERIEURS À LA CLOTURE

Dès le 05 janvier 2021, dans son communiqué de presse, la société informe avoir renforcé son CODIR. Les trois nouveaux membres apporteront au Comité de direction une contribution décisive sur les trois axes de croissance du groupe que sont l'innovation, la performance industrielle et l'internationalisation.

Ces nominations au Comité de Direction interviennent alors que la société COGELEC franchit de nouvelles étapes clef pour son déploiement en France et à l'international.

En raison de la crise sanitaire liée à la propagation du Coronavirus, la société a décidé de souscrire un contrat de prêt garanti par l'État à hauteur de neuf millions d'euros pour permettre le maintien en trésorerie de l'équivalent de deux à trois mois de chiffres d'affaires et ce afin de faire face rapidement à l'éventualité d'une situation difficile.

L'extension du bâtiment de Mortagne sur Sèvre initié en 2020 fera en 2021 l'objet d'un avenant au crédit bail immobilier actuel pour un montant additionnel de 3,6 M€ qui refinancera notamment les avances de fonds faites par Cogelec SA en 2020 pour 1 M€.

1.7.2 PERSPECTIVES

Il est rappelé que, dans ce contexte de pandémie mondiale, le Groupe pourrait faire face à des décisions prises par les autorités gouvernementales dans les différents pays dans lequel il opère qui pourraient avoir un impact sur les résultats et la situation financière de la société en 2021.

1.8 GESTION DES RISQUES

1.8.1 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

La Direction Générale a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs identifiés à la date du présent rapport financier.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, en complément des principaux risques présentés ci-dessous, vous trouverez une présentation des risques de taux, de change et de liquidité à la section « 3. ETATS CONSOLIDES_ NOTE 3.6.4 EXPOSITION AUX RISQUES FINANCIERS » du présent rapport financier annuel.

A ce stade, les effets du changement climatique, comme risque systémique, n'ont pas été évalués mais ses conséquences potentielles figurent parmi les risques identifiés ci-après (défaillance technologique, dépendance aux fournisseurs, ...). Conformément aux dispositions du règlement (UE) n°2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 2019/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques à la Société et au Groupe, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Dans chaque catégorie de risque, sont présentés en premier lieu les risques les plus significatifs.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif. Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- faible ;
- modéré ;
- élevé.

Tableau synthétique :

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
Risques émergents Crise sanitaire du Covid-19	Elevé - Suivi et évaluation en cours
Risques liés à l'activité et au marché de la Société – Dépendance aux opérateurs téléphoniques – Défaillances technologiques – Dépendance aux sous-traitants – Dépendance aux fournisseurs – Dépendance à l'égard des personnes-clé – Concurrence – Rupture technologique – Réputation de la Société – Développement international	Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré Modéré
Risques juridiques – Propriété intellectuelle	Modéré
Risques financiers – Besoins de financement	Modéré

RISQUES LIÉS À LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

En 2020, la performance du Groupe Cogelec a été impactée par la crise mondiale en cours et par le confinement national décrété sur la période de mars à mai 2020. En effet, cette crise a eu pour effet de freiner la croissance de 2020. Cogelec a mesuré les impacts sur les principaux agrégats des comptes sociaux de Cogelec SA en comparant les ventes de matériel sur la période de mars à mai 2020 à la même période sur 2019.

Il en ressort que le chiffre d'affaires Cogelec SA a été impacté pour environ -2,9 M€ et la marge directe associée de -1.6 M€

En contrepartie la société a réalisé des économies importantes sur les charges de personnel comprenant le recours à l'activité partielle à hauteur de 19 000 heures, la prise en charge gouvernementale et la baisse des primes/commissions.

La société COGELEC n'a pas fait de demande de PGE sur 2020 et n'a procédé à aucune demande de gel d'emprunts ou de loyers sur l'exercice, ni demandé aucun report de paiement de charges sociales et fiscales.

Compte tenu des dernières mesures de confinement annoncées par le gouvernement et l'incertitude concernant la date de sortie de la crise sanitaire du Covid-19 l'activité du Groupe pourrait être à nouveau impactée au cours de l'exercice 2021.

Toutefois, pour prévenir tout risque de défaut de trésorerie, la Société a décidé de souscrire, au cours du premier trimestre 2021, un contrat de prêt garanti par l'Etat (PGE) à hauteur de neuf millions d'euros. Par ailleurs, malgré les mesures de confinement en vigueur sur le territoire national au cours du 2nd semestre 2020, le chiffre d'affaires de ce 2nd semestre avait permis de compenser celui du 1er semestre 2020.

Risques liés à l'activité et au marché de la Société

RISQUES LIES A LA DÉPENDANCE AUX OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES

En raison de la nature de ses activités, la Société se trouve dépendante de la relation qu'elle entretient avec les opérateurs téléphoniques et des contrats conclus avec eux (des contrats sont actuellement en vigueur avec les opérateurs Orange, SFR et Bouygues Télécom).

Du fait de sa dépendance aux opérateurs téléphoniques susvisés, la Société identifie les risques suivants, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives :

- la perte de la licence d'opérateur de télécommunication, par un ou plusieurs opérateurs ;
- la perte d'une ou plusieurs fréquence(s) par un ou plusieurs opérateurs ;
- l'indisponibilité d'un réseau ou de plusieurs réseaux concomitamment ;
- la dégradation des réseaux en place et/ou de la qualité de services liés à ces réseaux ;
- la résiliation d'un contrat conclu avec la Société, par un opérateur ou simultanément par plusieurs opérateurs ;
- la forte variation à la hausse des conditions tarifaires négociées avec un ou plusieurs opérateurs.

Afin de limiter l'impact de ces risques, la Société a fait le choix de conclure des accords avec plusieurs opérateurs et non un seul. Ainsi, la Société peut remplacer un opérateur par un autre en fonction des besoins spécifiques de ses projets.

Par ailleurs, le risque lié à une éventuelle variation à la hausse des conditions tarifaires négociées avec un ou plusieurs opérateurs est atténué car la Société a la capacité de répercuter ces hausses sur ses clients finaux.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la dépendance aux opérateurs téléphoniques est extrêmement importante ;
- bien que la dépendance aux opérateurs téléphoniques soit atténuée en répartissant les risques liées à cette dépendance auprès d'une pluralité d'opérateurs, plusieurs opérateurs pourraient être confrontés en même temps aux risques énoncés (ex : indisponibilité de plusieurs réseaux concomitamment, perte de fréquences de plusieurs opérateurs, dégradation des réseaux en place gérés par plusieurs opérateurs différents).

RISQUES LIÉS AUX DÉFAILLANCES TECHNOLOGIQUES

Les perturbations susceptibles d'affecter les activités du Groupe comptent diverses origines, dont beaucoup échappent au contrôle de ce dernier, notamment : la perte de puissance et la défaillance des systèmes de télécommunication ; les erreurs, pannes, défauts ou le plantage des logiciels et du matériel ; les virus informatiques et autres problèmes perturbateurs similaires ; les incendies, inondations et autres catastrophes naturelles ; les attaques liées au réseau ou les dommages occasionnés aux outils de veille commerciale, les logiciels et systèmes introduits par des hackers ou des cybercriminels ; et la performance des fournisseurs tiers.

La Société a mis en place des mesures (systèmes de sécurité, procédure de sauvegarde des données, protection des accès et plan d'urgence) assurant la fiabilité et la sécurité de ses systèmes informatiques, tant pour les moyens informatiques internes (bureau d'Etudes, commerce, marketing, production et comptabilité) que pour les moyens informatiques externes en vue d'assurer la continuité d'activité en cas de survenance d'un des risques mentionnés précédemment.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la Société a mis en place des mesures de sécurité concernant les défaillances qui pourraient survenir, toutefois la prévention de telles défaillances technologiques dépend du savoir-faire d'organismes tiers dont cette activité est le cœur de métier ;
- si à l'avenir la Société n'était pas en mesure de faire face à l'un des risques liés à la gestion des systèmes informatiques, son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives pourraient en être affectés.

RISQUES LIES A LA DEPENDANCE AUX SOUS-TRAITANTS

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des coûts, la Société sous-traite la fabrication des cartes électroniques présentes dans ses produits. L'ensemble de la production des cartes électroniques est sous-traitée à deux sociétés situées au plus près géographiquement de la Société, dans la région Pays de la Loire, afin de favoriser la réactivité et la fluidité des échanges.

La Société s'assure que ses sous-traitants disposent des moyens matériels et humains suffisants pour suivre ses développements, et/ou diversifier ses sources d'approvisionnement. Malgré ces mesures, la Société pourrait se trouver confrontée à des délais de livraisons rallongés par rapport au calendrier initial. Un tel retard pourrait à son tour entraîner un retard dans la réalisation du chiffre d'affaires des produits concernés.

La Société n'a pas mis en place de dispositions contractuelles spécifiques avec ses sous-traitants (tels que des engagements de volume).

La Société s'organise actuellement pour doubler le nombre de ses sous-traitants, afin de limiter les risques inhérents à la production et de disposer de capacités de production supplémentaires, à utiliser ou non, en tout ou partie, en fonction de la rapidité de son développement à venir.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que ses sous-traitants poursuivront leurs relations commerciales avec elle dans la durée ou maintiendront un niveau opérationnel en phase avec ses besoins et en cas de défaillance de sous-traitants, la Société pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement ;
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur l'activité de l'ensemble des sous-traitants de la Société en même temps malgré la multiplication des sous-traitants auxquels la Société fait appel.

RISQUES LIES A LA DEPENDANCE AUX FOURNISSEURS

Pour la fabrication de ses produits, la Société s'appuie sur un nombre important de composants livrés par différents fournisseurs, pour la plupart interchangeables. Les principaux marchés d'approvisionnement de la Société sont l'Europe et l'Asie (ce qui induit un risque de change, décrit à la section 3. ETATS CONSOLIDES_ NOTE 3.6.4 EXPOSITION AUX RISQUES FINANCIERS du présent rapport financier annuel).

Si la Société attache une grande importance à la qualité de ses fournisseurs, le recours à des fournisseurs implique un certain nombre de risques, notamment de rupture d'approvisionnement, de qualité insuffisante des composants, d'origine des produits ou de non-respect des règlementations applicables et des droits de propriété intellectuelle de tiers. Le recours à des fournisseurs peut en conséquence entrainer des risques financiers et des risques pour la réputation de la Société, notamment dans l'hypothèse où ces fournisseurs ne se conformeraient pas eux-mêmes à la réglementation applicable en particulier à la sécurité des produits.

La réalisation de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la Société ne peut fournir de garantie sur le fait que ses fournisseurs poursuivront leurs relations commerciales avec elle dans la durée ou maintiendront un niveau opérationnel en phase avec ses besoins et en cas de défaillance de fournisseurs, la Société pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement ;
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur l'activité de l'ensemble des fournisseurs de la Société auxquels la Société fait appel.

RISQUES LIÉS À LA DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PERSONNES CLÉS

Le Groupe s'appuie sur des personnes clés au sein de la Direction et du reste du personnel. En ce sens, tout départ desdits membres de Direction ou dudit personnel pourrait causer des préjudices aux activités du Groupe.

Le Groupe doit également relever le défi qui consiste à attirer, à former et à conserver du personnel qualifié tout en maîtrisant ses coûts de main-d'œuvre. L'aptitude du Groupe à accompagner sa stratégie peut se trouver limitée par sa capacité à recruter, former, motiver et conserver un nombre suffisant de collaborateurs qualifiés.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes-clés pourrait l'empêcher d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (non atteinte des objectifs de la Société, désorganisation, impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité).

RISQUES LIES A LA CONCURRENCE

Cogelec doit faire face à une concurrence active qui s'exerce essentiellement sur les prix mais aussi sur la capacité à proposer des offres GSM. Les innovations dont font preuve les sociétés concurrentes pourraient affecter la croissance future de la Société. Il est de façon générale fort probable que la grande majorité des acteurs du marché se lance à court terme dans des dispositifs similaires à ceux développés par la Société.

En réponse, Cogelec procède à des investissements importants dans l'innovation.

Face à cette concurrence, Cogelec pourrait être amené à repositionner sa stratégie de façon à conserver ses parts de marché et sa marge.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- l'efficacité des mesures mises en place par la Société pour appréhender l'environnement concurrentiel renforcé dans lequel elle évolue peut être atténuée (en cas de retards dans le développement des projets innovants ou en cas de développement de nouveaux produits concurrents de ceux proposés par la Société) ;

- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

RISQUES DE RUPTURE TECHNOLOGIQUE

Des technologies innovantes en cours de développement, potentiellement plus efficaces, plus sûres et/ou moins coûteuses ou d'autres techniques non encore connues à ce jour pourraient, dans un futur plus ou moins proche, être commercialisées.

Afin d'anticiper ces évolutions technologiques, la Société dispose d'une équipe en charge de la veille technologique et s'informe des récentes recherches et des derniers progrès dans ses domaines d'activité.

Toutefois, la Société pourrait ne pas parvenir à évaluer correctement les opportunités technologiques, informatiques et commerciales que pourraient offrir ces nouvelles technologies, et potentiellement être distancée par la concurrence.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

RISQUE DE RÉPUTATION

La réputation de la Société est essentielle dans la présentation de ses produits et services, ainsi que dans le cadre de sa stratégie de fidélisation des clients et de conquête de nouveaux marchés. Le succès de la Société au cours des prochaines années sera ainsi largement lié à sa réputation et à sa fiabilité quant à la qualité des produits et services que la Société proposera. Cette réputation a d'ores et déjà permis à la Société de consolider ses parts de marché et a fortement contribué à son développement.

La Société pourrait se retrouver fragilisée si une mauvaise expérience d'un ou plusieurs clients se répandait en ligne ou via d'autres canaux d'information tels que les réseaux sociaux, phénomène extrêmement difficile à maîtriser.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la Société estime que la diffusion de critiques relatives à la Société est probable, mais que la Société sera en mesure de réagir efficacement grâce à la veille des outils Internet et des réseaux sociaux ;
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (dégradation de la réputation de la Société, perte d'attractivité des produits du Groupe, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

La Société fait de son développement à l'international un élément important de sa stratégie de croissance. Pour étendre son leadership en Europe, la Société, qui propose ses solutions dans 10 pays européens, a créé ses premières filiales étrangères en Allemagne (Düsseldorf), au Royaume-Uni (région de Londres) et aux Pays-Bas (Amsterdam).Le périmètre international des activités de la Société est un élément de complexité qui accroît les risques inhérents à son activité. Différents risques sont associés à cette expansion internationale, parmi lesquels :

- la soumission à des exigences légales et réglementaires, à une fiscalité ou des lois commerciales différentes ;
- la possible survenance de changements inattendus dans le cadre juridique, politique ou économique des pays dans lesquels la Société se fournit ou vend ses produits ;
- la difficulté d'identifier, recruter et retenir des salariés talentueux et compétents dans des pays étrangers ;
- la nécessité d'adapter au marché local les offres de produits et de s'adapter aux pratiques locales et aux divers standards culturels, et la nécessité de se montrer compétitif vis-à-vis d'autres concurrents ayant potentiellement une meilleure connaissance du marché local ;
- les différences de réglementation sociale d'un pays à l'autre ;
- les limitations de la capacité de la Société à réinvestir les bénéfices de ses opérations dans un pays pour financer les besoins en capitaux de ses opérations dans d'autres pays ;
- la fluctuation des taux de change des devises contre l'Euro pour les activités de la Société en dehors de la zone Euro) ;
- l'augmentation des coûts liés à la présence de la Société à l'international ;
- la réglementation évolutive d'un pays ou d'une région à l'autre en matière de sécurité des données, d'accès et d'utilisation non autorisés des informations commerciales et personnelles ;
- la protection limitée ou défavorable de la propriété intellectuelle dans certains pays.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif sur la Société (dégradation de la réputation de la Société, perte d'attractivité des produits du Groupe, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société ainsi que sur son développement et ses perspectives).

Risques juridiques

RISQUES LIES A LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Société détient actuellement 46 familles de brevets, 28 marques et 19 modèles. Elle a aussi obtenu la concession de plusieurs licences d'exploitation de marque VIGIK pour des produits qu'elle conçoit, fabrique et commercialise. Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets, marques, dessins et modèles ainsi que ses autres droits de propriété intellectuelle ou assimilés (tels que notamment ses secrets commerciaux et son savoir-faire).

La Société a une démarche très active en matière de protection de ses droits de propriété intellectuelle, et s'adjoint le conseil de deux cabinets d'avocats spécialisés en cette matière, l'un traitant les brevets, et l'autre les marques, modèles et logos.

En outre, dans le cadre de ses projets en développement, la Société ne peut être certaine que la confidentialité de ses technologies non brevetées, ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés. Dans ces hypothèses, la Société exige la signature d'accords de confidentialité (notamment dans le cadre d'accords de partenariat). En effet, les technologies, procédés, savoir-faire et données propres non brevetés et/ou non brevetables sont considérés comme des secrets commerciaux que la Société tente en partie de protéger par de tels accords de confidentialité, le cas échéant.

Les réclamations de propriété intellectuelle par un tiers ou le défaut ou l'incapacité du Groupe à protéger ses droits de propriété intellectuelle pourraient diminuer la valeur de la marque du Groupe et affaiblir sa position concurrentielle.

Au jour de la publication du présent rapport financier annuel, la Société est impliquée dans un seul litige, jugé non significatif par la Société : la société EOZ a assigné, le 21 septembre 2016, la Société en contrefaçon de brevet (au sujet de la fabrication d'un type de clavier). L'enjeu financier est minime et le clavier en question n'est plus produit par la Société (le clavier objet du litige a été vendu par la Société uniquement au cours des exercices 2015 et 2016). Ce litige a fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2020 pour un montant de 140K€ qui correspond à la meilleure estimation du risque à date par le management.

Cependant, afin de limiter les risques susvisés, la Société commence toujours un projet de R&D par une analyse de l'état de l'art, et notamment une revue des brevets existants qui pourraient avoir un rapport avec le projet, notamment dans le but de toujours s'assurer que, si elle parvient à lever les verrous technologiques identifiés, la Société disposera bien de la liberté d'exploitation de son innovation. Ensuite et après avoir obtenu l'homologation des brevets déposés, elle lance ses nouveaux produits et services sur le marché.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- le nombre de brevets déposés dans son secteur d'activité est très important, avec des niveaux de complexité technique importants sur des technologies proches, ce qui augmente la probabilité d'être confronté à des plaintes pour utilisation non autorisée de brevets de tiers ;
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (perte d'avantages compétitifs, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société, risques de contentieux).

Risques financiers

RISQUE SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT

Les besoins de trésorerie annuels de la Société ont été jusqu'à présent assurés grâce à des outils tels que l'augmentation de capital, l'aide publique à l'innovation (avance remboursable BPI), le Crédit Impôt Recherche, le Crédit d'Impôt Innovation et l'emprunt bancaire.

La Société continuera dans le futur à avoir des besoins de financement importants pour le développement et la commercialisation de ses produits. La Société pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui la conduirait à rechercher des sources de financement en particulier via le recours à des financements bancaires permettant un effet de levier, via l'émission d'instruments financiers classés en passifs financiers ou via l'émission d'actions nouvelles.

La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, la Société pourrait notamment devoir limiter le développement de nouveaux produits ou retarder ou renoncer à la commercialisation sur de nouveaux marchés.

Par ailleurs, dans la mesure où la Société lèverait les capitaux par émission d'actions nouvelles ou d'autres instruments financiers pouvant donner accès à terme au capital de la Société, ses actionnaires pourraient être dilués.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est modéré, étant considéré que :

- la Société met en œuvre les démarches pour obtenir les financements nécessaires au développement de son activité ;
- la réalisation des évènements décrits dans la présente section pourrait avoir un impact négatif élevé sur la Société (freins dans le développement des activités de la Société, impact sur le chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité de la Société).

1.8.2 ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'elle estime compatibles avec la nature de son activité.

Le montant des charges supportées par la Société au titre de l'ensemble des polices d'assurance s'élevait à 128 K€ pour l'exercices clos aux 31 décembre 2020 et 116 K€ pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Les principales polices de la Société, souscrites auprès de compagnies d'assurance, sont les suivantes :

Nature de l'assurance	Garanties principales
Transport de marchandises	Achats approvisionnements Ventes Propre compte
Bâtiments	Dommages matériels aux biens assurés Pertes de loyers et/ou pertes d'usage/pertes financières Frais et pertes (incluant honoraires d'expert assuré, frais de déblais, de gardiennage) Responsabilités
Flotte automobile	Flotte entreprise Missions ponctuelles avec utilisation du véhicule personnel
Multirisques	Incendies et risques annexes Vol Bris de glace Bris de machines Pertes d'exploitation
Responsabilité civile professionnelle	Dommages avant livraison, pendant et après Défense Recours
Global secure	Assistance déplacements collaborateurs
Hommes clés	Garantie Décès-Invalidité Absolue et Définitive (IAD) Accident/Maladie Garantie Invalidité Permanente Totale
Responsabilité civile	Mandataires sociaux Administrateurs
Vol de données/ piratage et cyber-attaque	Violation de données personnelles Atteinte à des données confidentielles Perte d'exploitation Cyber-responsabilités Virus

La synthèse détaillée des polices souscrites est présentée à la section 4.8 du document de base de la Société, disponible sur le site internet de la Société.

1.9 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

1.9.1 LES OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans les sociétés du Groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières, et
- d'une façon générale, le dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Comme tout système de contrôle, ce dispositif ne saurait garantir de manière absolue que tous les risques sont maîtrisés. Il vise avant tout à réduire leur probabilité de survenance et leur impact potentiel, via le déploiement d'actions appropriées.

1.9.2 ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Planification, pilotage et processus de reporting

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- en fin d'année, un budget détaillé est préparé pour l'exercice suivant par la direction générale. Ce budget est ensuite présenté au Conseil d'administration.
- Une réunion mensuelle du Comité de direction a pour but de suivre et de mesurer les écarts par rapport au budget et de déterminer les actions correctives à mettre en œuvre.

Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une situation mensuelle de certains indicateurs clés et à une clôture semestrielle de ses comptes consolidés complets. Ces opérations sont réalisées par le cabinet d'expertise comptable qui accompagne la Société depuis sa création.

Un expert-comptable intervient pour préparer la liasse fiscale, les comptes consolidés ainsi que la liasse de consolidation en normes IFRS. Les comptes sont ensuite contrôlés par les commissaires aux comptes et arrêtés par le Conseil d'administration.

Normes applicables

D'une manière générale, l'ensemble des options comptables de la Société est défini par la direction, discuté avec les commissaires aux comptes puis présenté au Comité d'audit. Les comptes consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes IFRS. Les états financiers de la Société sont établis conformément aux règles françaises.

1.10 ELEMENTS DU RAPPORT DE GESTION PRESENTES DANS D'AUTRES PARTIES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Les éléments du rapport de gestion sont repris intégralement au travers de différentes sections de ce document :

- politique de couverture de risques de taux et de change, et facteurs de risques – section 3.6.2 du chapitre relatif aux états financiers consolidés ;
- informations relatives au gouvernement d'entreprise – section 2.1 du chapitre relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- tableau des résultats des 5 derniers exercices – section 4.4 du chapitre relatif aux comptes annuels de la Société ;
- informations sur le capital, l'actionnariat et les opérations sur les actions propres – section 2.4 du chapitre relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- état de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice – section 2.4.10 du chapitre relatif au rapport sur le gouvernement d'entreprise ;

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce et en complément du rapport de gestion, le présent rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- de la composition, du fonctionnement et des pouvoirs du Conseil ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ;
- de la rémunération des mandataires sociaux ;
- des conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale ;
- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

Depuis le mois de juin 2018, la Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext. Le Code est consultable sur le site internet www.middleNext.com.

Par ailleurs, conformément à la recommandation R19, le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » qui sont des dispositions essentielles du code, et déclare en avoir fait la revue à l'occasion de l'établissement du présent rapport.

Toutes les recommandations du code ont été étudiées et la Société s'y conforme ou apporte des explications circonstanciées.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, en complément des informations figurant au présent rapport, l'état d'application des recommandations du Code de référence est le suivant :

Recommandations du Code MiddleNext	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
R1 : Déontologie des membres du Conseil	X		
R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du	X		
R4 : Information des membres du Conseil	X		
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X		
R6 : Mise en place de comités	X		
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X		
R8 : Choix de chaque administrateur	x		
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	X		
R10 : Rémunération de l'administrateur	X		
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X		
R12 : Relations avec les « actionnaires »	X		
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires	X		
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X		
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R16 : Indemnités de départ	X		
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	X		
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X (1)		
R19 : Revue des points de vigilance	X		

(1) Aucune attribution n'a été réalisée à ce jour.

2.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé depuis le 23 avril 2018 de cinq membres comme suit :

Prénom, Nom, fonction	Membre Indépendant	Date de 1ère nomination	Echéance du mandat	Comité d'audit	Comité des nominations et rémunérations	Expérience et expertise apportée
Roger LECLERC, Président	Non	23 avril 2018	2021	Non	Non	Président Directeur général depuis la création de la Société Recherche et développement
Lydie DELEBARRE	Oui	23 avril 2018	2023	Présidente	Non	Membre de comité de direction Finances, Audit et gestion des risques Restructuration d'entreprise Fusion-acquisition
Patrick FRUNEAU	Non	23 avril 2018	2022	Membre	Non	Expertise Technique Recherche et développement
Cécile VACHER	Oui	23 avril 2018	2021	Non	Présidente	Dirigeante d'entreprise Stratégie d'entreprise Responsabilité Sociétale d'Entreprise Développement International
Patrice GUYET	Non	23 avril 2018	2023	Non	Membre	Production et Finances

Tableau relatif à la composition du Conseil d'administration et des Comités, conformément à la recommandation R3 du Code MiddleNext.

La durée maximale des mandats est de 3 ans. Certains administrateurs ont été nommés pour une durée plus courte, dans le respect des dispositions statutaires de la Société, afin de permettre un échelonnement des mandats conformément à la recommandation R9 du Code MiddleNext.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU 31 DECEMBRE 2020 PAR CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL D' ADMINISTRATION

Nom	Société	Fonction/ Mandat
Roger LECLERC	COGELEC SA	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
	INTRATONE GMBH	Président
	INTRATONE UK	Président
	INTRATONE BV	Président
	SRC	Président de HRC, président de SRC
	HRC	Président
	SCI La Crume	Gérant
Lydie DELEBARRE	COGELEC SA	Administratrice
Patrick FRUNEAU	COGELEC SA	Administrateur
Cécile VACHER	Cabinet VERTUEL	Associée cogérante
	COGELEC SA	Administratrice
Patrice GUYET	SC PRONOIA	Gérant

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Lydie DELEBARRE et Cécile VACHER sont, conformément à la recommandation R3 du Code Middlenext, membres indépendants du Conseil. Elles remplissent les cinq critères d'indépendance au sens du Code MiddleNext.

ABSENCE DE CONDAMNATIONS POUR FRAUDE

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent rapport :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

ABSENCE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres des organes d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.

Mission du Conseil

Les missions du Conseil d'administration sont conformes avec l'article L. 225-35 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration :

- nomme et révoque le Président et le Directeur général, fixe le montant de leur rémunération, ainsi que l'étendue et la durée de leurs pouvoirs ;
- nomme les membres des comités spécialisés qui lui sont rattachés ;
- examine et valide les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- étudie et valide les plans mis en place face aux principaux risques de la Société, ainsi que les plans de contrôle interne, suit régulièrement l'activité et la performance de la Société et s'assure de la transparence dans la communication des informations ;
- met en place et contrôle les limitations de pouvoir des dirigeants mandataires sociaux.

Fonctionnement du Conseil

En conformité avec la recommandation R7 du Code Middlenext, le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur dont la dernière mise à jour a été approuvée le 23 avril 2018. Le règlement intérieur est consultable sur le site internet de la Société.

Conformément à la recommandation R1 du Code Middlenext, chaque membre du Conseil est sensibilisé aux responsabilités et obligations qui lui incombent, notamment au moment de sa nomination, par la remise qui lui est faite du règlement intérieur rappelant l'ensemble des droits et devoirs des membres du Conseil, les modalités de fonctionnement de ce dernier ainsi que les règles de déontologie qu'ils se doivent d'appliquer.

MISSIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou que la législation l'impose et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est réuni à quatre reprises.

Le taux de participation moyen constaté au cours de ces réunions a été de 100 %. Les réunions du Conseil se sont tenues, sur convocation du Président, au siège social. Par ailleurs, et conformément à la recommandation R5 du Code Middlenext, les membres du Conseil échangent entre eux régulièrement et de manière informelle hors cadre des réunions.

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil a notamment examiné et approuvé les comptes semestriels et annuels et sa politique de développement. Par ailleurs, la question de la succession des dirigeants est un point qui est régulièrement à l'ordre du jour afin de réfléchir aux solutions à mettre en place, en cas d'accident ou d'indisponibilité brutale.

CONVOCATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont convoqués par courrier électronique (et prévenus préalablement téléphoniquement). Un ordre du jour est joint à la convocation et un dossier de travail est transmis par mail préalablement à la réunion.

INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Conformément à la recommandation R4 du Code MiddleNext, et selon les conditions spécifiées dans le règlement intérieur, les membres du Conseil reçoivent, préalablement aux réunions, les documents nécessaires à leur mission dans des délais suffisants, et des situations d'exploitation leur sont régulièrement envoyés.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

Les procès-verbaux des réunions de Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et leur approbation est effectuée au cours du Conseil suivant.

2.1.2 LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil a constitué en son sein des comités spécialisés destinés à améliorer son fonctionnement et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions :

Comité des nominations et des rémunérations

Ce comité a pour mission de revoir et de proposer des recommandations concernant la rémunération des mandataires sociaux, des dirigeants et cadres dirigeants dans leurs principes et dans leurs modalités, et s'assure de la cohérence des rémunérations avec la performance du Groupe.

Ce Comité a également pour mission de proposer au Conseil d'administration la nomination et le renouvellement des membres du Conseil d'administration. Les membres du Comité des nominations et des rémunérations sont Cécile VACHER, Présidente, et Patrice GUYET.

Le Comité suit les recommandations R13 du Code MiddleNext relatives aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité s'est réuni trois fois au cours de l'année 2020, avec un taux de présence de 100%.

Comité d'audit

Le Comité d'audit apporte son assistance au Conseil dans sa mission relative à l'examen des comptes et le contrôle de l'information comptable et financière ainsi que pour les questions relatives à la gestion des risques et du contrôle interne.

Le Comité est notamment chargé des missions suivantes :

- suivi du processus de l'élaboration de l'information financière ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suivi du contrôle légal réalisé par les commissaires aux comptes, vérification de leur indépendance et émission d'une recommandation quant à la proposition des candidatures à l'Assemblée générale des actionnaires.

Les membres de ce Comité sont Lydie DELEBARRE, Présidente et Patrick FRUNEAU. La présidence du Comité d'audit est confiée à un membre indépendant, conformément à la recommandation R6 du Code Middlenext. Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'année 2020, avec un taux de présence de 100 %.

2.1.3 LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE

La Direction générale apporte ses compétences au Conseil d'administration dans l'élaboration et le suivi de la stratégie validée en Conseil. Elle met tout en œuvre pour la bonne gestion de l'entreprise et la réalisation du budget validé par le Conseil d'administration.

Le Président Directeur Général

Lors de la séance du Conseil d'administration du 23 avril 2018, il a été décidé de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que le Code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Par ailleurs, le règlement intérieur liste un certain nombre d'opérations pour lesquelles le Président Directeur Général doit obtenir une autorisation préalable du Conseil comme suit:

- prendre ou céder toutes participations directes ou indirectes de la Société, dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupements et organismes, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, lorsque l'exposition financière de la Société excède cinq millions d'euros (5.000.000 €) pour l'opération considérée ;
- consentir tous apports, échanges, portant sur des biens, titres ou valeurs (à l'exclusion de tout apport en compte courant par la Société à ses filiales), pour un montant excédant cinq millions d'euros (5.000.000 €) ;
- en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis, pour un montant excédant un million d'euros (1.000.000 €) ;
- toute opération d'acquisition ou de cession d'immeubles dont le montant excède trois millions d'euros (3.000.000 €) ;
- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances par la Société, ou autoriser à cet effet les filiales de la Société, pour un montant excédant cinq millions d'euros (5.000.000 €) ;
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances, pour un montant excédant un million d'euros (1.000.000 €) ;
- consentir toutes garanties, cautions et avals pour un montant excédant un million d'euros (1.000.000 €).

Le Comité de direction

Le Comité exécutif doit avant tout de mettre en œuvre la vision et la stratégie de l'entreprise. Il est bien entendu l'instance où les décisions, guidées par cette vision, sont prises afin d'optimiser la gestion et la croissance de l'entreprise. Il permet à la fois de traiter les sujets importants nécessitant des décisions de direction, des sujets de communications stratégiques, l'occasion de remonter et descendre de l'information structurante, mais aussi une réunion d'analyse synthétique des chiffres clés des directions et des projets.

Depuis le 1er avril 2021, Il est composé de 6 membres :

- Xavier BENAITEAU, Responsable industriel;
- Laurent CARAMELLE, Directeur du programme Recherche & Développement;
- Lise GASCHET, International Development Manager ;
- Roger LECLERC, Président Directeur général ;
- Norbert MARCHAL, Responsable de la recherche avancée et des projets mécatroniques;
- Véronique POCHET, Directrice Financière.

2.2 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS

2.2.1 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS

Rémunérations attribuées au Président Directeur Général, Roger Leclerc

	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2019	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2020
Fixe	300 K €	300 K €
Variable	Néant	Néant
Exceptionnelle	Néant	Néant
Total	300 K €	300 K €

Les objectifs de performance (EBITDA d'au moins 10M€) conditionnant l'activation de la part variable de Roger Leclerc n'ont pas été atteints. Par conséquent, la part variable n'a pas été activée en 2020.

2.2.2 REMUNERATION DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'administration

	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2019	Rémunération attribuée au titre de l'exercice 2020
Roger Leclerc	Néant	Néant
Lydie Delebarre	11 K €	11 K €
Patrick Fruneau	Néant	Néant
Cécile Vacher	9 K €	9 K €
Patrice Guyet	Néant	Néant
Total	20 K €	20 K €

Aux termes de la 8ème résolution de l'assemblée générale du 20 mai 2020, les actionnaires de la Société ont fixé à 20.000 euros le montant de la rémunération globale des administrateurs à répartir entre les membres du Conseil d'administration et/ou des comités ad hoc au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Lors de sa réunion du 21 avril 2020, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer la répartition suivante sur le conseil du Comité des nominations et des rémunérations :

- Lydie Delebarre, présidente du Comité d'audit : 11 K€
- Cécile Vacher, présidente du Comité des nominations et des rémunérations : 9 K€

Monsieur Fruneau, administrateur et actionnaire, ne bénéficie d'aucune rémunération en tant que mandataire social.

2.3 AUTRES ELEMENTS DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.3.1 CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LES DIRIGEANTS OU LES ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET LES FILIALES DE LA SOCIETE

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice 2020 entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

2.3.2 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le 23 avril 2018, la Société a conclu une convention de prestation de services avec la société HRC SAS (dont Roger LECLERC est le Président et l'associé majoritaire). L'objet de cette convention est la réalisation, par la société HRC SAS au bénéfice de la Société, de prestations techniques et commerciales. Cette convention, qui avait déjà été reconduite le 18 avril 2019, a été reconduite à nouveau pour une durée d'un (1) an sur autorisation du Conseil d'administration le 21 avril 2020.

Aucune autre convention réglementée n'est en vigueur au sein de la Société.

2.3.3 ASSEMBLEES GENERALES

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées par l'inscription en compte des actions dans les conditions et délais prévus par la règlementation.

Les Assemblées sont tenues et délibèrent conformément à la loi et aux règlements.

Par ailleurs, les dirigeants se tiennent à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient échanger ou obtenir des informations en dehors des Assemblées générales, conformément à la recommandation R12 du Code MiddleNext.

2.3.4 Accords conclus par la société et modifies en cas de changement de contrôle

La Société a conclu un contrat de partenariat et de services « machine to machine » avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR) le 18 octobre 2011, modifié ensuite par plusieurs avenants.

Ce contrat a pour objet de mettre à la disposition du Groupe des cartes SIM et les services qui y sont associés, afin d'équiper les produits commercialisés par le Groupe, en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément aux conditions tarifaires prévues par le contrat. Le contrat assure une couverture géographique sur plus de 50 zones géographiques, en plus de la France.

Le contrat a été conclu pour une durée initiale expirant le 31 décembre 2012. Il se renouvelle depuis par tacite reconduction par période de 12 mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Le contrat prévoit également plusieurs cas de résiliation à la main de SFR (ex : mauvaise utilisation des cartes SIM, terme ou retrait des autorisations d'établissement et d'exploitation de SFR, liquidation judiciaire, faible taux de réalisation des objectifs par la Société, changement de contrôle de la Société ou prise de participation dans la Société par un concurrent de SFR).

2.4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

2.4.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, le capital social s'établit à 4.004.121,60 euros composé de 8.898.048 actions d'une valeur nominale de 0,45 euro, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

	01/01/2020	31/12/2020
Nombre d'actions	8 898 048	8 898 048
Dont actions à droit de vote simple	3 550 520	3 550 963
Dont actions à droit de vote double	5 347 085	5 347 528
Nominal en €	0.45€	0.45€
Capital en euros	**4 004 122**	**4 004 122**

2.4.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'exercice 2020, la Société n'a procédé à aucune opération capitalistique.

2.4.3 STRUCTURE DU CAPITAL ET NOMBRE DES DROITS DE VOTE AU 31 DECEMBRE 2020

Au 31 décembre 2020				
Répartition du capital et des droits de vote	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**Nombre de droit de vote**	**% du droit de vote**
SAS SRC[(1)]	5 347 065	60,09 %	10 694 130	75,77 %
PUBLIC	3 154 169	35,44 %	3 154 612	24,23 %
SAS HRC[(2)]	20	0,02 %	40	0,00 %
COGELEC[2]	396 794	4,45 %	0	0,00 %
TOTAL	8 898 048	100 %	13 848 782	100 %

(1) Société par actions simplifiée au capital social de 2 808 326 €, dont le siège social est situé au 370 rue de Maunit, 85290 Mortagne-sur-Sèvre, immatriculée au RCS de la Roche- sur-Yon sous le numéro 802 817 585.

(2) Société par actions simplifiée au capital social de 5.050.618 €, dont le siège social est situé à Chambrette, 85130 Les Landes-Genusson, immatriculée au RCS de la Roche-sur-Yon sous le numéro 451 628 309. L'associé majoritaire de la société HRC est Roger LECLERC (94,63 %).

2.4.4 DÉTENTION ET CONTROLE

A ce jour, le contrôle de la Société est assuré par la société SRC. La Société n'a pas mis en place de mesures particulières en vue de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive. Toutefois, conformément à la troisième recommandation du Code MiddleNext, le Conseil d'administration est composé d'au moins deux administrateurs indépendants (Lydie DELEBARRE et Cécile VACHER).

L'application des autres recommandations du Code MiddleNext et notamment la composition des comités du Conseil d'administration assure la protection des intérêts des actionnaires minoritaires.

2.4.5 TRANSACTIONS DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et à l'article 19 du règlement UE n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, il est précisé qu'aucune transaction n'a été réalisée par les dirigeants de la Société, ou une personne liée, sur le titre COGELEC au cours de l'exercice 2020.

2.4.6 PACTE D'ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 25 mai 2018 entre les six associés de la société SRC. Les principales stipulations de ce pacte sont décrites dans la section 3.4.3 de la note d'opération visée par l'AMF le 28 mai 2018 sous le numéro n °18-203.

2.4.7 ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Un engagement collectif de conservation d'actions a été souscrit par les associés de la société SRC le 13 juin 2018.

2.4.8 SEUILS DE PARTICIPATION

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote, dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce.

2.4.9 DELEGATIONS ET AUTORISATIONS EN MATIERE D'EVOLUTION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité au 31 décembre 2020 en matière d'augmentations de capital et l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 24 Juin 2020 a conféré au Conseil d'administration certaines délégations l'autorisant à augmenter le capital de la Société, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi :

Objet	Date Assemblée générale	Durée de la délégation	Plafond/Limite	Utilisation faite de ces délégations
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	24 Juin 2020	18 mois	5.000.000 € 10% du capital social	Néant
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société	24 Juin 2020	26 mois	2.300.000 € *	Néant
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	24 Juin 2020	26 mois	2.300.000 € *	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de déroger aux conditions fixées par la 10ème résolution pour déterminer le prix d'émission des actions dans la limite d'une augmentation de capital immédiate représentant moins de 10% du capital social par an, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce	24 Juin 2020	26 mois	2.300.000 €* 10% du capital social	Néant
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes**	24 Juin 2020	18 mois	2.300.000 € *	Néant

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, le nombre de titres à émettre à l'occasion d'émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	24 Juin 2020	26 mois	2.300.000 € *	Néant
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société conformément à l'article L. 225- 129-6 du Code de commerce	24 Juin 2020	26 mois	1% du capital social *	Néant
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société,	24 Juin 2020	26 mois	Les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation pourront conduire la Société à doubler son capital	Néant
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social, hors cas d'offre publique d'échange	24 Juin 2020	26 mois	10% du capital social	Néant
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers	24 Juin 2020	18 mois	Les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à terme en vertu de cette délégation pourront conduire la Société à doubler son capital	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	24 juin 2020	38 mois	10% du capital social	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	24 Juin 2020	38 mois	10% du capital social	Néant
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres conformément à l'article L. 225-130 du Code de commerce	24 Juin 2020	26 mois	L'augmentation du capital social pourra être réalisée en une ou plusieurs fois et dans la proportion et aux époques que le Conseil d'administration appréciera	Néant
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	24 Juin 2020	24 mois	10% du capital social par périodes de 24 mois	Néant

*le montant nominal maximum des augmentations de capital, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées s'impute sur la limitation globale des autorisations d'émission en numéraire de 2.300.000 € (18ème résolution de l'assemblée générale du 24 juin 2020).

**définition de la catégorie de personnes : (i) des sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers, investissant à titre habituel ou ayant investi au cours des 36 derniers mois plus de 5 millions d'euros dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs de la sécurité et/ou des nouvelles technologies, ou (ii) des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, ou (iii) des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité.

2.4.10 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE ECOULE

La Société a mis en place un plan d'épargne entreprise.

La Société ayant dépassé le seuil des 50 salariés, une participation des salariés légale est calculée sur la base des résultats de l'exercice.

3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2020

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€), sauf indication contraire, et les différences de ± 1 K€ sont dues aux arrondis.

3.1 BILAN CONSOLIDE

3.1.1 ACTIF

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	**3.6.7.1**	7 649	8 205
Immobilisations corporelles	**3.6.7.2**	9 569	8 157
Autres actifs financiers	**3.6.7.3**	454	264
Autres actifs non courants	**3.6.7.4**	4 663	4 108
Actifs d'impôts non courants	**3.6.7.5**		
Total actif non courant		**22 334**	**20 734**
Stocks et en-cours	**3.6.7.6**	13 218	10 511
Créances clients et comptes rattachés	**3.6.7.7**	11 310	9 811
Autres actifs courants	**3.6.7.7**	2 855	2 196
Actifs d'impôts courants	**3.6.10.1**	66	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**3.6.7.8**	12 056	17 371
Total actif courant		**39 505**	**39 889**
TOTAL ACTIF		**61 840**	**60 624**

3.1.2 PASSIF

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	**3.6.7.9 et 3.5**	4 004	4 004
Primes d'émission	**3.5**	18 551	18 551
Autres éléments du résultat global	**3.5**	189	-159
Réserves consolidées part du groupe	**3.5**	-8 298	-3 681
Résultat consolidé part du groupe	**3.5**	-4 020	-2 862
Capitaux propres part du groupe	**3.5**	**10 426**	**15 853**
Réserves consolidées part des minoritaires	**3.5**		
Résultat consolidé part des minoritaires	**3.5**		
Capitaux propres part des minoritaires	**3.5**		
Total capitaux propres		**10 426**	**15 853**
Emprunts et dettes financières	**3.6.7.10**	10 642	8 885
Provisions pour engagements de retraite	**3.6.7.12**	794	606
Autres provisions à long terme	**3.6.7.13**	937	1 043
Autres passifs non courants	**3.6.7.15**	22 143	19 419
Passifs d'impôts non courants	**3.6.7.5**	137	134
Total passif non courant		**34 654**	**30 087**
Emprunts et dettes financières	**3.6.7.10**	3 942	3 191
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**3.6.7.15**	4 287	2 803
Autres passifs courants	**3.6.7.15**	8 530	7 205
Passifs d'impôts courant	**3.6.10.1**		1 485
Total passif courant		**16 759**	**14 683**
TOTAL PASSIF		**61 840**	**60 624**

3.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	**3.6.8.1**	**40 431**	**39 984**
Autres produits de l'activité		5	5
Achats consommés	**3.6.8.2**	-15 173	-15 125
Charges de personnel	**3.6.8.3**	-16 030	-14 213
Charges externes	**3.6.8.4**	-8 170	-8 205
Impôts et taxes		-652	-590
Dotations / Reprises amortissements	**3.6.7.1 et 3.6.7.2**	-3 955	-3 301
Dotations / Reprises provisions et dépréciations		-262	-370
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		1 142	626
Autres produits et charges opérationnels courants	**3.6.8.5**	692	305
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		**-1 972**	**-884**
Autres produits et charges opérationnels	**3.6.8.6**	-594	-1
RESULTAT OPERATIONNEL	**3.6.4.25**	**-2 566**	**-885**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		20	22
Coût de l'endettement financier brut		-175	-232
Coût de l'endettement financier net	**3.6.4.25 et 3.6.8.7**	-155	-210
Autres produits et charges financiers	**3.6.8.7**	-196	132
Charges d'impôt	**3.6.10.1**	-1 104	-1 899
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**-4 020**	**-2 862**
Part du groupe		-4 020	-2 862
Part des minoritaires			
RESULTAT NET DE BASE PAR ACTION	**3.6.4.26**	-0,4671	-0,3265
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION	**3.6.4.26**	-0,4671	-0,3265

3.3 ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT DE LA PERIODE	**-4 020**	**-2 862**
Eléments recyclables en compte de résultat		
Ecarts de conversion	222	-76
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres		
Eléments non recyclables en compte de résultat		
Impôts sur éléments comptabilisés directement en capitaux propres	11	30
Ecarts actuariels	-44	-117
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	**189**	**-163**
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	**-3 832**	**-3 025**
Part du groupe	-3 832	-3 025
Part des minoritaires		

3.4 TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE			
Résultat net des activités poursuivies	**3.2**	**-4 020**	**-2 862**
Dotations nettes aux amortissements et provisions	**3.6.7.1-3.2-3.3 -3.7-3.12-3.13**	4 124	3 567
Reprises de subventions	**3.6.8.5**	-717	-421
Part des produits constatés d'avance repris au résultat	**3.6.7.15**	-2 272	-1 948
Plus et moins-values de cessions	**3.6.9.1**	646	-13
Ecart de change sur réciprocités		220	-135
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**-2 019**	**-1 813**
Coût de l'endettement financier net	**3.6.8.7**	155	210
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	**3.6.9.2**	799	1 609
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**-1 065**	**6**
Impôts versés	**3.6.9.3**	-2 335	771
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :			
- Autres actifs non courants	**3.6.7.4**	-554	-598
- Stocks	**3.6.9.4**	-2 697	-2 174
- Clients	**3.6.9.5**	-1 512	-823
- Autres actifs courants (hors prêts et cautions)	**3.6.9.6**	-701	-466
- Autres passifs non courants	**3.6.9.7**	2 733	3 197
- Fournisseurs	**3.6.9.8**	1 239	-91
- Autres passifs courants	**3.6.9.9**	4 320	4 055
	Total	**2 827**	**3 100**
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**-574**	**3 877**
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	**3.6.9.10**	-4 261	-3 728
Cessions d'immobilisations	**3.6.8.6**	32	39
Variation des prêts et avances consenties	**3.6.9.11**	-156	-23
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**-4 385**	**-3 712**
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	**3.5**		
Augmentation de capital en numéraire	**3.5**		
Actions propres	**3.5**	-1 595	-612
Emissions d'emprunts	**3.6.9.12**	4 999	4 334
Remboursements d'emprunts	**3.6.7.10**	-3 578	-2 749

Coût de l'endettement financier net	**3.6.8.7**	-155	-210
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**-330**	**763**
VARIATION DE LA TRESORERIE		**-5 288**	**928**
Trésorerie d'ouverture		17 371	16 353
Trésorerie de clôture	**3.6.7.8**	12 056	17 371
Variation des écarts de conversion		27	-90
Variation de la trésorerie		**-5 288**	**928**

3.5 TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Primes	Autres éléments du résultat global	Réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Capitaux propres groupe
Au 31 décembre 2018	**4 004**	**18 551**	**4**	**-2 005**	**-1 064**	**19 490**	**0**	**19 490**
Mouvements :								
Affectation résultat N-1				-1 064	1 064			
Actions propres				-612		-612		-612
Ecarts actuariels			-87			-87		-87
Ecart de change			-76			-76		-76
Résultat consolidé					-2 862	-2 862		-2 862
Au 31 décembre 2019	**4 004**	**18 551**	**-159**	**-3 681**	**-2 862**	**15 853**	**0**	**15 853**
Mouvements :								
Affectation résultat N-1			159	-3 022	2 862			
Actions propres				-1 595		-1 595		-1 595
Ecarts actuariels			-33			-33		-33
Ecart de change			222			222		222
Résultat consolidé					-4 020	-4 020		-4 020
Au 31 décembre 2020	**4 004**	**18 551**	**189**	**-8 298**	**-4 020**	**10 426**	**0**	**10 426**

L'augmentation de capital du 13 juin 2018, liée à l'introduction en Bourse de la Société, a généré une nouvelle prime d'émission d'un montant de 20 110 K€, sur laquelle sont venus s'imputer les frais d'IPO nets d'IS pour un montant de 1 558 K€.

Les actions propres sont retraitées conformément à la note 3.6.7.9.

3.6 NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes IFRS faisant partie intégrante des états financiers présentés pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019. Chacun de ces exercices a une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€), sauf indication contraire, et les différences de ± 1 K€ sont dues aux arrondis.

3.6.1. PRESENTATION DU GROUPE ET DES EVENEMENTS IMPORTANTS

3.6.1.1 Information relative à la Société et à son activité

La société COGELEC est une Société Anonyme (SA). Les comptes IFRS comprennent la société mère COGELEC et ses filiales.

Adresse du siège social : 370 rue Maunit, Mortagne-sur-Sèvre (85290), France.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 433 034 782

COGELEC est un fabricant français d'interphones téléphoniques et de solutions de contrôle d'accès dans l'habitat collectif et individuel. La société est organisée de façon à apporter la meilleure offre globale à ses clients et à développer de nouveaux produits, en investissant dans la recherche-développement.

La Société COGELEC et ses filiales est ci-après dénommée la « Société » ou le « Groupe ».

Dans le cadre de son développement à l'export, le 4 décembre 2017, la société COGELEC a souscrit au capital de la société INTRATONE Gmbh. Son siège est à Düsseldorf et la société a été immatriculée le 28 décembre 2017. Le 12 février 2018, la société COGELEC a souscrit au capital de la société INTRATONE UK Limited dont le siège est à Londres. Le 29 octobre 2018, la société COGELEC a souscrit au capital de la société INTRATONE BV dont le siège est à Amsterdam. Ces sociétés ont été créées dans le but de faciliter la commercialisation des produits INTRATONE à l'international. Elles sont pour le moment en phase de lancement et ont généré 6.5 M€ de pertes sur 2020 ainsi réparties :

- INTRATONE GMBH : - 3.4 M€
- INTRATONE UK : - 1.9 M€
- INTRATONE BV : - 1.2 M€

3.6.1.2 Evènements marquants au cours de l'exercice 2020

La société Cogelec SA durant cette période de pandémie a ardemment travaillé à réadapter sa stratégie d'approche commerciale et à intensifier ses activités de recherche et développement de nouvelles solutions principalement orientée vers le hall connecté.

Le Groupe engagé depuis longtemps dans une démarche responsable de développement durable avec la marque INTRATONE, a poursuivi son action environnementale avec la sensibilisation des acteurs du marché sur la préservation de l'utilisation chaque année de matériaux liée à son modèle GSM.

Risque COVID-19 :

En 2020, la performance du Groupe Cogelec a été impactée par la crise mondiale et par le confinement national décrété sur la période de mars à mai 2020. En effet, cette crise a eu pour effet de freiner la croissance de 2020. Cogelec a mesuré les impacts sur les principaux agrégats des comptes sociaux de Cogelec SA en comparant les ventes de matériel sur la période de mars à mai 2020 à la même période sur 2019.

Il en ressort que le chiffre d'affaires de Cogelec SA a été impacté pour environ -2,9 M€ et la marge directe associée de -1.6 M€

En contrepartie la société a réalisé des économies importantes sur les charges de personnel comprenant le recours à l'activité partielle à hauteur de 19 000 h, la prise en charge gouvernementale et la baisse des primes/commissions.

La société COGELEC n'a pas fait de demande de prêt garanti par l'état (PGE) en 2020 et n'a procédé à aucune demande de gel d'emprunts ou de loyers sur l'exercice, ni demandé aucun report de paiement de charges sociales et fiscales.

Transfert des titres sur le marché Euronext Growth:

Le 7 décembre 2020, COGELEC a transféré la cotation de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris sur autorisation des actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 1er octobre 2020.. Ce transfert doit permettre à la Société d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise et d'alléger les contraintes réglementaires s'imposant à COGELEC tout en réduisant les coûts afférents à la cotation, tout en continuant de lui offrir le bénéfice des attraits des marchés financiers. Par des communiqués de presse en date du 31 juillet 2020 et du 1er octobre 2020, la Société a indiqué quelles étaient les principales conséquences liées à ce transfert.

L'exercice 2020 a été également marqué par les faits suivants :

i. Afin de financer le développement commercial de ces filiales, la société COGELEC a consenti une avance de 6,8 M€ au titre de 2020 soit un montant cumulé de de 17,1 M€ au 31 décembre 2020,
ii. Abandon de certains projets de R&D dont les conditions d'activation des charges en production immobilisée n'étaient plus remplies pour un montant de 0,7 M€
iii. La société COGELEC SA a engagé une partie des dépenses destinées à l'extension du siège de Mortagne Sur Sèvre pour 1 M€. Ces frais seront refinancés en lease back en 2021 par la conclusion d'un avenant au contrat de crédit-bail actuel

3.6.1.3 Synthèse et perspectives

Il est rappelé que, dans ce contexte de pandémie mondiale, le Groupe pourrait faire face à des décisions prises par les autorités gouvernementales dans les différents pays dans lequel il opère qui pourraient avoir un impact sur les résultats et la situation financière de la société en 2021.

3.6.2 APPRECIATION DES FACTEURS DE RISQUE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-1 du Code de Commerce, sont détaillés ci-après les différents risques financiers auxquels COGELEC se trouve exposée, à savoir : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, COGELEC met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de COGELEC est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture.

En ce qui concerne les créances clients, la Société évalue régulièrement, en interne, le risque de crédit client et la situation financière de ses clients. Il est précisé que le poste clients se compose d'un très grand nombre de factures de petits montants répartis sur de nombreux tiers différents. Cette configuration tend à limiter le risque en question.

- **Risque de liquidité**

La trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe s'élèvent à 12 056 K€ au 31 décembre 2020.

La trésorerie disponible est placée essentiellement sur (i) des comptes bancaires et (ii) des comptes de placements à court terme (comptes à terme) très liquides et facilement convertibles à une échéance inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur est très faiblement exposée à des risques de variation.

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps de 12 mois.

Un risque significatif en matière de liquidités serait que les clients concernés demandent en même temps la résiliation de leurs contrats d'abonnements prépayés et exigent le remboursement des sommes perçues d'avance par la Société (PCA). La probabilité d'occurrence de ce risque est cependant jugée faible par la Société.

- **Risque de change**

La stratégie du Groupe est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats.

Le Groupe est exposé aux risques de change dans le cadre de ses achats de composants aux États-Unis et en Asie (achats effectués en dollars). Ces achats en devises s'élèvent à 6.6 M$ en 2020 contre 5.7 M$ en 2019.

Le Groupe n'a pas pris à ce stade de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. Il fait pour le moment tous ces achats en dollars en spot.

- **Risque de taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2020, les dettes financières de la Société ne sont pas soumises au risque de volatilité de taux d'intérêt dans la mesure où la Société est endettée à taux fixes.

- **Risque de marché**

Les risques financiers de marché (risques sur actions propres) sont suivis par un prestataire externe. Pour le détail des opérations de l'exercice, voir note 6.7.9.

3.6.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 2020

Dès le 05 janvier 2021, dans son communiqué de presse, la société informe avoir renforcé son CODIR. Les trois nouveaux membres apporteront au Comité de direction une contribution décisive sur les trois axes de croissance du groupe que sont l'innovation, la performance industrielle et l'internationalisation.

Ces nominations au Comité de Direction interviennent alors que la société COGELEC franchit de nouvelles étapes clef pour son déploiement en France et à l'international.

En raison de la crise sanitaire liée à la propagation du Coronavirus, la société a décidé de souscrire un contrat de prêt garanti par l'Etat à hauteur de neuf millions d'euros pour permettre le maintien en trésorerie de l'équivalent de deux à trois mois de chiffres d'affaires et ce afin de faire face rapidement à l'éventualité d'une situation difficile.

3.6.4 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire. Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

3.6.4.1 Déclaration de conformité

La Société a établi ses comptes, arrêtés par le conseil d'administration le 20 avril 2021, conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'établissement des états financiers, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2019 établi selon le même référentiel.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), comprend les normes comptables internationales (IAS – International Accounting Standards et IFRS – International Financial Reporting Standards), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (IFRIC - International Financial Interpretations Committee).
Les principes généraux, les méthodes comptables et options retenus par le Groupe sont décrits ci-après.

3.6.4.2 Principe de préparation des états financiers

Les comptes IFRS du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS : les avantages du personnel évalués selon la méthode des unités de crédits projetés, les emprunts et dettes financières évalués selon la méthode du coût amorti (voir note 6.11.3).

3.6.4.3 Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration.

3.6.4.4 Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2020.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2020

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Définition de « l'importance relative »
- Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des taux d'intérêt de référence
- Amendements à IFRS 4 – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9
- Amendements à IFRS 16 – Allègements de loyer liés à la Covid-19

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Normes, amendements de normes et interprétations publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- Améliorations annuelles (cycle 2018-2020) - Améliorations annuelles des normes IFRS cycle 2018-2020 (Normes concernées : IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41)

Ces amendements de normes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

3.6.4.5 Méthode de consolidation

Le Groupe applique les normes IFRS 10, « États financiers consolidés », IFRS 11, « Partenariats » et IFRS 12, « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».
La norme IFRS 10, qui traite de la comptabilisation des états financiers consolidés, présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur le montant de ces rendements.
Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle.

3.6.4.6 Utilisation de jugements et d'estimations affectant les actifs et les passifs

La Direction de la société revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances. Celles-ci constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments de produits et de charges et d'actif et de passif. Ces estimations ont une incidence sur les montants de produits et de charges et sur les valeurs d'actifs et de passifs. Il est possible que les montants effectifs se révèlent ultérieurement être différents des estimations retenues.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- L'évaluation des immobilisations incorporelles liées aux développements (se référer aux notes 6.6.1 et 6.7.1)
- L'évaluation des stocks (se référer aux notes 6.4.11 et 6.7.6)
- L'évaluation des provisions pour engagement de retraites (se référer aux notes 6.4.15 et 6.7.12)
- Les provisions pour charges (se référer aux notes 6.4.16 et 6.7.13)
- Le crédit impôt recherche (se référer à la note 6.4.19).

3.6.4.7 Ventilation des actifs et des passifs en courant/non courant

Conformément à la norme IAS 1, la Société présente ses actifs et passifs en distinguant les éléments courants et non courants :

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant, à l'exception des actifs financiers qui sont ventilés en courant et non courant.
- Les provisions au passif entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en passifs non courants.
- Les dettes financières qui doivent être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

3.6.4.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de frais de développement et d'immobilisations en cours. Les immobilisations en cours sont constituées de dépenses réalisées pour des projets non encore activés.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des produits qui donnent lieu à un ou plusieurs brevets.

Les frais de développement sont ainsi immobilisés dans la mesure où les six critères définis par la norme IAS 38 sont respectés :

- Faisabilité technique en vue de la mise en service ou de la vente,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux différents projets.

Les frais de développement activés sont des frais directement affectables à un projet, tels qu'ils résultent du suivi des coûts par projet. La quote-part du crédit d'impôt recherche lié aux projets activés est retraitée en produits constatés d'avance.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 Intérêts d'emprunts n'a pas conduit à inclure d'intérêts dans les coûts de développement.

La société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif, tant que la société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux projets, et notamment lorsque la société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités définies à la note 6.6.1.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la société, sur une durée de cinq ans, à compter du lancement de leur commercialisation.

Les immobilisations incorporelles sont aussi constituées de coûts d'obtention du contrat. Conformément à la norme IFRS 15, ces coûts liés à des contrats comprenant des prestations sur plusieurs exercices, sont capitalisés et amortis sur la durée de chaque contrat.

Enfin, les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels et licences, amortis sur une durée comprise entre 1 et 5 ans. Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat de location soit une durée allant de 2 à 4 ans.

3.6.4.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux terrains et constructions, aux installations et agencements générales, à des matériels et outillages, aux matériels de transport, de bureau et d'informatique, et au mobilier. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.

Des composants ont été identifiés pour l'ensemble immobilier. Chaque composant a été amorti sur une durée d'utilisation appropriée :

- Gros œuvre : 35 ans
- Bardage : 20 ans
- Installations générales : 15 ans
- Agencements : 10 ans

Pour les autres immobilisations corporelles, les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Installations générales et aménagements : 2 à 10 ans
- Matériels et outillages : 1 à 10 ans
- Matériels de transport : 2 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

Concernant les droits d'utilisation, ils sont amortis sur la durée du contrat de location soit une durée allant de 3 à 7 ans.

Les plans d'amortissements et les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revus chaque année.

3.6.4.10 Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers)

La revue de l'évaluation des actifs non courants (actifs incorporels et actifs corporels) est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du groupe, associés à la détermination d'une valeur terminale (actualisation des flux de trésorerie à l'infini).
- Le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les actifs incorporels et corporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. La valeur recouvrable de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) selon les mêmes principes que ceux détaillés ci-dessus.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés.

Les pertes de valeur sont constatées lorsqu'il apparait que la valeur comptable d'un actif est notablement supérieure à sa valeur recouvrable.

3.6.4.11 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, sous déduction des frais de commercialisation.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks. Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

3.6.4.12 Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

La Direction procède régulièrement à la revue et à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances clients. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation ou une perte sur créance irrécouvrable est comptabilisée en résultat net. Cette évaluation du risque-crédit repose sur l'expérience passée en matière de recouvrement de créances et de défauts de paiement, le niveau d'antériorité des créances dont l'échéance est dépassée, ainsi que sur les conditions de paiements octroyées.

Les créances comprennent des créances liées à des contrats de location de matériels aux clients.

Les créances disposent d'une nature commerciale et à ce titre, le groupe a opté pour les mesures de simplifications applicables au calcul de la provision pour pertes attendues et préconisées par la norme IFRS 9.

L'ensemble des créances à plus d'un an sont présentées en autres actifs non courants.

3.6.4.13 Les actifs et passifs financiers

Les actifs financiers

Les actifs financiers comprennent des prêts, des parts bancaires et des dépôts et cautionnements.

Le Groupe applique les normes IAS 32, IFRS 9 et IFRS 7. La norme IFRS 9 définit deux catégories d'actifs financiers:

- les actifs financiers en juste valeur dont les variations sont comptabilisées soit au compte de résultat s'ils sont détenus à court terme, soit en capitaux propres s'ils correspondent à un investissement à long terme ;
- les actifs financiers comptabilisés au coût amorti tels que les prêts et créances.

En tout état de cause, la société COGELEC évalue au coût les actifs financiers déduction faite de toute perte de valeur éventuelle.

Les passifs financiers

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

3.6.4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de comptes de placements à court terme (comptes à terme) très liquides et facilement convertibles sur une durée inférieure à 3 mois en un montant connu de trésorerie et dont la valeur est très faiblement exposée à des risques de variation.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

3.6.4.15 Avantages du personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations de la société COGELEC en matière de pension, complément de retraite et indemnité de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables en France. La couverture des obligations en matière de pension et complément de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les sociétés étrangères étant juste créées, il n'y a pas d'avantage au personnel à ce stade.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement de la société au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

La formule de l'engagement passé peut se décomposer en quatre termes principaux de la manière suivante :

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

Hypothèses	31/12/2020	31/12/2019
Référence taux d'actualisation	Taux IBOXX corporate AA + 10 ans	
Taux d'actualisation	0,34%	0,60%
Table de mortalité	INSSE 2010-2012	INSEE 2010-2012
Progression des salaires	4% dégressif	4% dégressif
Taux de turn-over	2,44%	2,44%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

Ces avantages reposent principalement sur le régime à cotisations définies (régime général).

Dans le cadre de ce régime, la Société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond aux cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Autres avantages à long terme

La Société a mis en place un plan d'épargne entreprise. Les avantages à court terme incluent notamment l'accord de participation suivant la formule légale qui est calculée sur la base du résultat fiscal. Les médailles du travail sont négligeables. Le cas échéant, les indemnités de rupture de contrat de travail sont provisionnées.

Il n'existe pas d'autres avantages à long terme accordés au sein du groupe.

3.6.4.16 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Un passif éventuel est fondé sur une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Un passif éventuel est aussi une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car d'une part, il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et d'autre part, le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Conformément à la norme IAS 37, la société est amenée à constituer une provision pour « service après-vente » (SAV). Les coûts de SAV ont été provisionnés sur la base de la durée de garantie des produits, soit de 3 à 10 ans selon les produits. Les taux servant au calcul ont été déterminés sur la base des coûts observés sur les 5 dernières années et ont été rapportés au chiffre d'affaires de l'année de vente des produits concernés par les dépenses de SAV engagées. Les coûts engagés comprennent des coûts de main d'œuvre et des pièces détachées.

3.6.4.17 Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différés sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture de manière définitive et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les taux d'impôt retenus sont les suivants :

	31/12/2020	31/12/2019
Taux France	25,825 %	25,825 %
Taux Allemagne	31,225 %	31,225 %
Taux Royaume-Uni	19,000 %	17,000 %
Taux Pays-Bas	15,000 %	15,000 %

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.
Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.
Ils sont présentés de manière compensée au bilan du Groupe et justifiés au moyen d'une preuve d'impôt (voir 6.10.1).

Dans le compte de résultat, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est incluse dans la ligne Charges d'impôt.

3.6.4.18 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires sont constatés lorsque le Groupe s'acquitte d'une obligation de prestation en transférant un bien ou un service promis à un client. Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de l'actif.

Les produits des activités de la société correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre habituel des activités de la société. Ces produits figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises et déduction faites des ventes intragroupes.

Les prestations de maintenance portent sur des durées supérieures à 12 mois. Ces prestations font ainsi l'objet d'une comptabilisation à l'avancement, de façon linéaire dans le temps puisque les coûts sont engagés sur cette périodicité.

Les ventes de matériels engendrent une comptabilisation du produit à la date de livraison. Il est considéré que c'est à cette date que le client a accepté les caractéristiques du bien livré. Une créance est comptabilisée lorsque les biens sont livrés, c'est-à-dire au moment où la contrepartie est inconditionnelle, car seul l'écoulement du temps suffit à rendre le paiement de la contrepartie exigible.
Il existe 2 types de produits :

1/ Les ventes de matériels immédiatement constatées en résultat.

Pour cette typologie de contrats, chaque livraison est considérée comme une obligation de prestation distincte dont la comptabilisation est effectuée à la date de la livraison.
Les contrats dont il est fait objet sont :

- Les contrats de ventes de matériels aux distributeurs.
- Les ventes de matériels associées aux offres Prépayées. Ces matériels correspondent à la platine, la centrale de gestion et au module de transmission de données.

– Les revenus liés aux contrats de location financement dans le cadre des contrats « offres globales » (voir commentaires détaillés au point i) ci-après).

2/ Les contrats de prestations de services.

Le chiffre d'affaires des Services est représenté par 3 grandes familles :

a. **Les offres Prépayées** : l'ensemble du matériel accompagnant ces offres est vendu aux clients de COGELEC. Ces offres sont conclues soit dans le cadre de contrôle d'accès sans interphonie (offres dites prépayés data) soit dans le cadre d'un contrôle d'accès associé à de l'interphonie (offres prépayés voix). Ces offres sont facturées en une seule fois pour une durée de 10 ou 15 ans (parfois moins). Lorsque COGELEC vend des « kits prépayés », la société comptabilise séparément la vente de matériel à son prix de vente et la prestation de services qui s'y rattache.
Le chiffre d'affaires relatif à la part matériel est comptabilisé immédiatement en résultat, à la date de livraison.
La prestation de services comprend notamment les accès aux applications web de gestion développées par COGELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires…
Les prestations de services liées à ces offres sont comptabilisées à l'avancement de façon linéaire sur la durée du contrat, car les coûts sont stables d'un exercice à l'autre et ceci conformément à IFRS 15.
b. **Les offres d'abonnement** :
Ces offres comprennent :

i. Des offres globales d'abonnement : elles recouvrent la location des matériels (platines, etc.) et la prestation de services. Ces offres globales sont avec engagement à durée déterminée ou indéterminée.
La prestation de services comprend notamment la mise à disposition d'un module de transmission, la maintenance du matériel loué, ainsi que les accès aux applications web de gestion développées par COGELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires…
Le matériel loué est traité comme un contrat de location financement conformément à IFRS 16 (les paiements actualisés couvrant la juste valeur du bien loué). Ainsi un produit est comptabilisé en chiffres d'affaires matériel à la date de livraison pour un montant correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs.
Les prestations de services liées à ces offres sont comptabilisées à l'avancement de façon linéaire sur la durée du contrat, car les coûts sont stables d'un exercice à l'autre et ceci conformément à IFRS 15.

ii. Des offres d'abonnement classique : Depuis 2017, ces offres sont sans engagement et à durée indéterminée (Offre dite Classique). Le chiffre d'affaires relatif à la part matériel (platines, …) est comptabilisé immédiatement en résultat, à la date de livraison.
La prestation de services comprend notamment la mise à disposition d'un module transmission, la maintenance du matériel loué, ainsi que les accès aux applications web de gestion développées par COGELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires…
Les prestations de services liées à ces offres sont comptabilisées à l'avancement de façon linéaire sur la durée du contrat, conformément à IFRS 15.

iii. Des offres d'abonnement mixtes (offre Jumbo) :

Ces offres sont conclues pour une durée indéterminée sans période d'engagement. Une partie du matériel est vendue au client (platines..). Le chiffre d'affaires relatif à cette part matériel est comptabilisé immédiatement en résultat, à la date de livraison. Une autre partie notamment le Tableau d'affichage est mis à disposition du client et demeure la propriété de COGELEC.
La prestation de services comprend notamment la mise à disposition d'un module de transmission, la maintenance du matériel loué, ainsi que les accès aux applications web de gestion développées par COGELEC, la maintenance de ces applications, la formation des gestionnaires…
Les prestations de services (incluant la mise à disposition du tableau d'affichage) liées à ces offres sont comptabilisées de façon linéaire sur la durée du contrat conformément à l'IFRS 15 en cohérence avec les couts supportés.

L'ensemble de ces offres d'abonnement constitue un business récurrent pour COGELEC. Les obligations non remplies au titre des offres à durée déterminée ou indéterminée avec un engagement de durée sont présentées dans le

tableau ci-après. Les obligations de prestations qui restent à remplir correspondent aux services que le Groupe est tenu de fournir aux clients pendant la durée ferme restante du contrat.

Les offres à durée illimitée sans engagement ou à engagement échu constituent une part significative du portefeuille potentiel de COGELEC mais par définition, ne figurent pas dans les obligations non remplies mentionnées ci-dessus.

c. Les **autres prestations** : elles comprennent des prestations de SAV par exemple, ou toutes autres prestations de services n'entrant pas dans le cadre des offres mentionnées ci-dessous.

Le chiffre d'affaires est explicité au point 6.8.1.

Les actifs sur contrats sont transférés en créances clients lorsque ce droit à paiement devient inconditionnel. Les passifs sur contrats sont relatifs aux paiements d'avance reçus des clients du Groupe, pour lesquels le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de la réalisation de prestations de maintenance.

Les postes d'actifs et de passifs sur contrats sont expliqués aux points 6.7.4, 6.7.7 et 6.7.15.

Trois types de chiffres d'affaires seront constatés sur les prochains exercices :

- Les obligations non remplies au titre des offres à durée déterminée ou indéterminée avec un engagement de durée
- Le chiffre d'affaires déjà facturé et encaissé sur les contrats offres prépayées en portefeuille (actuellement en produits constatés d'avance)
- Le chiffre d'affaires à facturer et à encaisser en provenance des contrats sans engagement ou à engagement échu non résiliés à date.

Le tableau ci-dessous ne présente que le CA provenant des offres prépayées et des obligations non remplies des offres avec engagement

Types de contrats	Précisions	Note	TOTAL	2021	2022	2023	2024	2025	Au-delà
Contrats Offres Globales	CA restant à facturer sur prestations de services	3.6.4.18	3 810	1 397	794	585	444	337	254
Contrats Offres Prépayées	Produits Constatés d'Avance	3.6.7.15	23 214	2 278	2 255	2 216	2 180	2 138	12 147
Total			**27 025**	**3 676**	**3 048**	**2 800**	**2 623**	**2 475**	**12 402**

Pour l'établissement de ce tableau, il est retenu la durée résiduelle des contrats avec engagement, soit :

- Premium : 5 et 10 ans.
- Prépayés : 15 ans.

La société engage des coûts pour l'obtention de contrats, sous forme de commissions. Les commissions liées à la vente de matériels sont comptabilisées immédiatement en charges et les commissions liées aux prestations de service sont classées en actifs incorporels.

	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs brutes	679	633
Amortissements	293	205
Valeurs nettes	**387**	**434**

Les commissions sont amorties sur une durée de 5 ou 10 ans, en conformité avec la durée des contrats auxquels elles se rapportent. Il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs.

3.6.4.19 Subventions

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles. Selon la norme IAS 20, les subventions liées à des actifs sont des subventions publiques dont la condition principale est qu'une entité répondant aux conditions d'obtention doit acheter, construire ou acquérir par tout autre moyen des actifs à long terme.

Les subventions publiques sont comptabilisées en résultat sur une base systématique pour les périodes au titre desquelles l'entité comptabilise en charges les coûts que les subventions sont censées compenser. Ainsi, les subventions liées à des actifs, sont présentées au bilan en produits différés et amorti sur la même durée que l'immobilisation subventionnée.

La société bénéficie également de crédit impôt recherche et de crédit impôt à l'innovation. Ces sommes sont constatées en subvention dans le résultat au même rythme que les amortissements des frais de développement liés à chaque projet.

Ces subventions sont enregistrées en produits différés.

3.6.4.20 Contrats de location

Selon la norme IFRS 16, est considéré comme un contrat de location, tout contrat, donnant le droit d'utiliser un actif identifié pour une période de temps donnée en échange d'un paiement périodique.

Preneur

Pour le preneur, la norme IFRS 16 ne fait plus de distinction entre les contrats de location financement et les contrats de locations simples. Les contrats de location sont désormais reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. Chaque paiement au titre des contrats est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux de financement que les banques accorderaient pour chacun des contrats. Les taux oscillent entre 0.15% et 0.75% selon l'échéance des contrats et les sommes à financer.

Les droits d'utilisation des immobilisations incorporelles & corporelles sont amortis sur la durée du contrat de location.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif.
Les coûts d'entrée et les durées d'amortissement sont explicités aux points 6.4.8 et 6.4.9.

Comme l'autorisent les textes, par mesure de simplification, le Groupe a fait le choix de ne pas retraiter les contrats qui ont une durée inférieure à 12 mois, ainsi que ceux qui ont une valeur inférieure à 5 000 $.

Bailleur

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont présentés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

La comptabilisation de produits financiers s'effectue sur la base d'un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours d'investissement net du bailleur dans le contrat de location-financement.

3.6.4.21 Endettement financier net

Les dettes financières long terme comportent d'une part les emprunts contractés auprès des établissements de crédit et d'autre part les emprunts comptabilisés en contrepartie de la reconnaissance à l'actif d'un droit d'utilisation dans le cadre de contrats de location. Ces dettes long terme sont classées en passifs non courants pour leur part à plus d'un an et sont valorisées au coût amorti à la clôture selon la méthode du taux d'intérêt effectif, avec un amortissement des frais d'émission, lorsque ces frais sont significatifs. Toutes ces dettes sont à taux fixe à la date de clôture.

Les dettes financières court terme comprennent la part à court terme des emprunts à long terme ainsi que les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme.

L'endettement financier net est composé des emprunts définis ci-dessus diminués des disponibilités et équivalents de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net regroupe les intérêts sur emprunts et autres dettes financières compensés par les revenus sur comptes à terme.

3.6.4.22 Conversion des opérations en devise

Les éléments inclus dans les états financiers sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro qui est la monnaie de présentation de la société COGELEC.

Selon IAS 21, les éléments monétaires des entités consolidées en monnaies étrangères sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires sont évalués au coût historique en utilisant le cours de change en vigueur à la date à laquelle la transaction a été comptabilisée initialement. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de conversion résultant de ce traitement sont comptabilisés en résultat sauf ceux relatifs aux éléments non monétaires, qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

3.6.4.23 Informations sectorielles

Le principal décideur opérationnel ne suit la performance qu'au niveau de l'ensemble du groupe ; l'application de la norme IFRS 8 a conduit la société à ne présenter qu'un seul secteur opérationnel.

3.6.4.24 Capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, d'une prime d'émission, de réserves et du résultat. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant à la société dans les résultats consolidés accumulés nets des distributions de dividendes.

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés ; aucune charge ou produit résultant de l'annulation n'affecte le compte de résultat.

Les intérêts minoritaires sont définis comme la part du résultat ou des actifs nets d'une filiale qui n'est pas détenue soit directement par la société COGELEC, soit indirectement par l'intermédiaire d'une autre filiale contrôlée par COGELEC.

3.6.4.25 Présentation du compte de résultat

Le Groupe présente son compte de résultat par nature.

Coûts d'achats et sous-traitance

Le coût d'achats et sous-traitance est essentiellement constitué :

- des achats de composants, et autres produits nécessaires à la production des biens vendus ;
- de prestation des services des tiers pour la fabrication, l'assemblage et les tests des biens vendus ;
- des droits de douane, coûts de transports et autres taxes directement attribuables à ces achats ;

Marge brute

La marge brute est un indicateur défini par COGELEC comme le chiffre d'affaires augmenté des autres produits de l'activité, diminué des achats consommés, et corrigé de la production stockée.

L'indicateur est présenté à la note 6.10.5.

EBITDA

L'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation & Amortisation*) est un indicateur défini par COGELEC comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs nettes des reprises.

L'indicateur est présenté à la note 6.10.5.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents (résultat opérationnel courant) ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles (résultat opérationnel non courant).

L'indicateur est présenté à la note 2.

Coût de l'endettement financier net

L'ensemble des charges et produits résultant de l'endettement financier net de la période (cf note 6.8.7), représente le coût du financement global de l'entreprise, hors coût de fonds propres.

3.6.4.26 Modalités de calcul du résultat net par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation en cours de l'exercice ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. La société ne dispose pas d'instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice 2020, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est de :

	Nombre d'actions ordinaires	Actions propres	Nombre d'actions ordinaires hors actions propres
Au 31/12/2020	8 898 048	-289 911	8 608 137

3.6.5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sauf mention expresse, les pourcentages des droits de votes sont identiques à la part détenue dans le capital.

Périmètre 2020

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
COGELEC	IG	100,00 %	100,00 %	MORTAGNE SUR SEVRE	France
INTRATONE GMBH	IG	100,00 %	100,00 %	DÜSSELDORF	Allemagne
INTRATONE UK	IG	100,00 %	100,00 %	LONDRES	Royaume-Uni
INTRATONE BV	IG	100,00 %	100,00 %	AMSTERDAM	Pays-Bas

Périmètre 2019

Entités	Méthodes de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Siège social	Pays
COGELEC	IG	100,00 %	100,00 %	MORTAGNE SUR SEVRE	France
INTRATONE GMBH	IG	100,00 %	100,00 %	DÜSSELDORF	Allemagne
INTRATONE UK	IG	100,00 %	100,00 %	LONDRES	Royaume-Uni
INTRATONE BV	IG	100,00 %	100,00 %	AMSTERDAM	Pays-Bas

3.6.6 DEPRECIATION DES ACTIFS

3.6.6.1 Dépréciation des actifs non financiers

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie définie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre leur valeur de marché diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie).

L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée à 5 ans et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée.

Le coût moyen pondéré du capital retenu pour 2020 est de 10.06 % contre 12.61 % pour 2019.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

Pour les immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilisation est indéterminée, les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à date fixe et entre deux dates s'il existe un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation, effectués selon la méthodologie décrite ci-dessus, ont montré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. L'analyse de sensibilité sur les hypothèses clés (taux de croissance, taux d'EBITDA, taux d'actualisation) intervenant dans la détermination de la valeur d'utilité montre qu'une variation de +/-10% n'aurait aucune incidence sur les conclusions des tests de perte de valeur menés (aucune dépréciation ne serait à enregistrer).

3.6.6.2 Dépréciation des actifs financiers

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers

3.6.7 BILAN

3.6.7.1 Immobilisations incorporelles

Variation des immobilisations incorporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2018	**9 655**	**1 195**	**4 564**	**15 415**
Acquisitions	794	190	1 358	2 342
Cessions				
Virement de poste à poste	3 652	22	-3 674	
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2019	**14 102**	**1 408**	**2 247**	**17 757**
Acquisitions	625	332	1 082	2 040
Cessions		-13	-618	-631
Virement de poste à poste	1 178	54	-1 232	
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2020	**15 905**	**1 780**	**1 479**	**19 165**

Variation des amortissements des immobilisations incorporelles (en K€)

Amortissements	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2018	**7 413**	**614**		**8 027**
Dotations	1 345	180		1 524
Reprises				
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2019	**8 758**	**794**		**9 552**
Dotations	1 636	212		1 847
Reprises		-13		-13
Dépréciations	130			130
Virement de poste à poste				
Variation de périmètre				
Au 31 décembre 2020	**10 523**	**992**		**11 516**

Variation des immobilisations incorporelles nettes (en K€)

Valeurs nettes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2018	2 242	581	4 564	**7 387**
Au 31 décembre 2019	5 344	614	2 247	**8 205**
Au 31 décembre 2020	5 382	788	1 479	**7 649**

Les durées d'utilité retenues pour amortir les immobilisations incorporelles identifiables sont les suivantes :

- Logiciels 1 à 3 ans
- Frais de recherche et développement 5 ans

Le projet du canon électronique intégré a été mis en service le 1er mai 2019. A ce titre, 3.9 M€ de frais ont été activés, dont 3.6 M€ ont fait l'objet d'un transfert depuis les immobilisations incorporelles en cours.

Au 31 décembre 2020, les immobilisations incorporelles en cours concernent différents projets dont la mise en service est prévue dans les 2 ans à venir. Il s'agit notamment des projets Lora, Intracode , Boutons de sortie et Kit Villa Lite dont les mises en service sont prévues courant 2021. Par ailleurs, les immobilisations incorporelles en cours intègrent le site web Kihome.

Le principal projet mis en service sur l'exercice est le projet Rozoh (création d'une gamme de produits/marque spécifique au marché des collectivités).

Les flux sur les immobilisations incorporelles comptabilisées conformément à IFRS 16 sont les suivants :

Valeurs brutes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2018			
Acquisitions		33	33
Cessions			
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
Au 31 décembre 2019		**33**	**33**
Acquisitions		199	199
Cessions		-13	-13
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
Au 31 décembre 2020		**219**	**219**

Amortissements	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2018			
Dotations		19	19
Reprises			
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
Au 31 décembre 2019		**19**	**19**
Dotations		29	29
Reprises		-13	-13
Virement de poste à poste			
Variation de périmètre			
Au 31 décembre 2020		**35**	**35**

Valeurs nettes	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2018			
Au 31 décembre 2019		**14**	**14**
Au 31 décembre 2020		**184**	**184**

3.6.7.2 Immobilisations corporelles

Variation des immobilisations corporelles brutes (en K€)

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2018	**213**	**3 449**	**3 331**	**1 489**	**1 009**	**9 491**
Acquisitions		1 125	557	1 811	348	3 842
Cessions			-1	-91		-93
Virement de poste à poste			1 101		-1 101	
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2019	**213**	**4 574**	**4 988**	**3 208**	**257**	**13 240**
Acquisitions		523	712	694	1 652	3 580
Cessions				-215	-39	-254
Virement de poste à poste			340		-296	44
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2020	**213**	**5 097**	**6 040**	**3 687**	**1 574**	**16 610**

Variation des amortissements des immobilisations corporelles (en K€)

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2018		**582**	**2 143**	**662**		**3 387**
Dotations		473	604	700		1 777
Reprises			—	-81		-82
Virement de poste à poste						
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2019		**1 055**	**2 746**	**1 281**		**5 082**
Dotations		475	833	800		2 108
Reprises				-193		-193
Virement de poste à poste			44			44
Variation de périmètre						
Au 31 décembre 2020		**1 530**	**3 624**	**1 887**		**7 041**

Variation des immobilisations corporelles nettes (en K€)

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Au 31 décembre 2018	213	2867	1188	827	1009	**6104**
Au 31 décembre 2019	213	3519	2241	1928	257	**8157**
Au 31 décembre 2020	213	3567	2416	1800	1574	**9569**

Les flux sur les immobilisations corporelles comptabilisées conformément à IFRS 16 sont les suivants :

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2018	**213**	**3 449**	**25**	**179**	**3 866**
Acquisitions		1 125		1 364	2 490
Cessions				-90	-90
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 31 décembre 2019	**213**	**4 574**	**25**	**1 453**	**6 265**
Acquisitions		523		382	904
Cessions				-214	-214
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 31 décembre 2020	**213**	**5 097**	**25**	**1 621**	**6 956**

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2018		**582**	**21**	**137**	**740**
Dotations		473	3	368	844
Reprises				-81	-81
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 31 décembre 2019		**1 055**	**24**	**424**	**1 503**
Dotations		475	1	488	964
Reprises				-192	-192
Virement de poste à poste					
Variation de périmètre					
Au 31 décembre 2020		**1 530**	**25**	**720**	**2 275**

Valeurs nettes	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Au 31 décembre 2018	213	2 867	4	42	**3 126**
Au 31 décembre 2019	213	3 519	1	1 030	**4 762**
Au 31 décembre 2020	213	3 567		901	**4 681**

3.6.7.3 Autres actifs financiers

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Autres titres immobilisés (1)	200	16
Prêts (2)	40	38
Dépréciation des prêts (2)	-38	-38
Dépôts et cautionnements (3)	252	247
TOTAL	**454**	**264**

(1) Parts sociales bancaires
(2) Prêt DIAMO pour 38 K€ et prêt au personnel pour 2 K€
(3) Les dépôts et cautionnements correspondent à des sommes versées sur emprunts BPI et des garanties sur loyers.

3.6.7.4 Autres actifs non courants

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Clients > 1 an	3 284	3 121
Dépréciation des clients	-380	-380
Charges constatées d'avance > 1 an	1 759	1 367
TOTAL	**4 663**	**4 108**

Détail des créances clients nettes de dépréciations

	31/12/2020	31/12/2019
Créances douteuses	456	456
Dépréciation des créances douteuses	-380	-380
Créances clients sur contrats de location	2 828	2 665
TOTAL	**2 904**	**2 741**

Les créances douteuses sont dépréciées à 100%.

Charges constatées d'avance

Concernant les charges constatées d'avance, elles correspondent aux cartes SIM achetées dans le cadre des contrats d'offre globale (note 6.4.18). Ces achats sont étalés sur la durée de l'engagement, correspondant aux forfaits d'abonnement.

3.6.7.5 Impôts différés

	31/12/2020		31/12/2019	
	Base	**Impôt**	**Base**	**Impôt**
Décalages temporaires				
Activation déficits	362	85	181	45
C3S	44	11	41	10
Participation des salariés	147	38	368	95
Amortissements fiscaux	-77	-15	-21	-4
Provision pour démantèlement	-28	-5		
Pensions	3	—		
Retraitements				
Ecart de change sur réciprocité au bilan	106	20	-36	-6
Echanges avancés non retournés	18	4		
Crédits bails IFRS 16	-544	-141	-429	-111
Locations simples IFRS 16	6	1	27	6
Contrats de location	-1 866	-471	-1 516	-393
Cessions internes immo CG-IT	17	4	50	13
Marges internes stocks CG-IT UK	263	68	81	21
Marges internes cartes SIM	13	3	3	1
Cession interne matériel démo aux filiales	15	3	-15	-5
Provision garantie clients	61	16	55	14
Alignement méthodes amortissements	8	1	1	0
Commissions apporteurs d'affaires	129	33	143	37
Dépréciation actions propres			-57	-15
Engagements retraite	794	205	606	156
TOTAL	**-532**	**-137**	**-519**	**-134**

La preuve d'impôt figure au point 3.6.10.1.

Les déficits non activés, depuis l'origine des filiales, sont les suivants :

Société	31/12/2020
IT BV	2 917
IT GMBH	8 372
IT UK	4 900
Total	**16 188**

Selon IAS 12, le tax planning au 31 décembre 2020 montre l'échéance des impôts différés passifs :

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans an et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans an et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Déficits	6	8	5	3	1	62	85
C3S	11						11
Participation des salariés	38						38
Amortissements fiscaux	-15						-15
Provision pour démantèlement	-5						-5
Pensions	0						0
Ecart de change sur réciprocité au bilan	20						20
Échanges avancés non retournés	4						4
Crédits bails	33	35	38	40	44	-331	-141
Locations simples	0	0	1	0	0	0	1
Contrats de location	-151	-135	-105	-66	-22	8	-471
Cessions internes CG-IT	4						4
Marges internes stocks CG-IT UK	68						68
Marges internes cartes SIM	0	0	0	0	0	2	3
Cessions internes immo	0	1	1	1	0	-1	3
Provision garantie clients	2	1	2	2	2	6	16
Alignement méthodes amortissements	-2	-1	1	2	1	0	1
Commissions apporteurs d'affaires	8	8	8	8	0	0	33
Dépréciation actions propres	0						0
Engagements retraite	0	0	0	0	0	205	205
TOTAL	**22**	**-81**	**-48**	**-9**	**26**	**-48**	**-137**

3.6.7.6 Stocks et en cours

Variation des stocks et en-cours nets

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Matières premières et autres approvisionnements	7 164	5 533
En-cours de production	4 417	3 707
Produits intermédiaires et finis	2 363	1 932
Provision pour dépréciation	-726	-660
TOTAL	**13 218**	**10 511**

Evolutions des provisions pour dépréciation	31/12/2020	31/12/2019
Valeur à l'ouverture	660	545
Augmentation	267	403
Diminution	-201	-288
Valeur à la clôture	**726**	**660**

Les matières premières et autres approvisionnements sont constitués de composants.

Les en-cours sont constitués de sous-ensembles (cartes électroniques, …) destinés à être incorporés dans du matériel vendu ou incorporé dans des contrats.

Les produits finis comprennent des matériels (platines, télécommandes, modules, …) qui sont vendus séparément ou qui sont incorporés dans une offre globale de contrats (matériels et prestations de services).

L'augmentation des stocks de matières premières s'explique d'une part, par la hausse du stock Kibolt pour le lancement de pré-séries) et d'autre part, par l'augmentation des composants pour faire face à une éventuelle pénurie liée à la Covid-19.

L'augmentation du stock d'en-cours est quant à elle justifiée par un élargissement de la gamme de Produits, notamment lié à Kibolt.

3.6.7.7 Créances clients et autres créances courantes

Créances

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients brutes	11 310	9 811
Provision pour dépréciation		
TOTAL	**11 310**	**9 811**

Détail des créances clients nettes de dépréciations :

	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients ordinaires	9 881	8 563
Dépréciation des créances clients ordinaires		
Créances clients sur contrats de location	1 428	1 248
TOTAL	**11 310**	**9 811**

Autres actifs courants

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Prêts	3	1
Dépréciation de prêt		
Dépôts et cautionnements	1	37
Avances et acomptes versés	24	67
Créances sociales	44	50
Créances fiscales	1 413	1 048
Autres créances d'exploitation	534	553
Charges constatées d'avance	836	441
TOTAL	**2 855**	**2 196**

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale sous déduction des provisions calculées en fonction des possibilités effectives de recouvrement. L'échéance des créances est présentée au tableau 3.6.11.2.

Les prêts sont détaillés comme suit :

Prêts	31/12/2020	31/12/2019
Prêts au personnel	3	1
TOTAL	**3**	**1**

Les autres créances sont détaillées comme suit :

Autres créances	31/12/2020	31/12/2019
Créance liée aux CIR et CII	493	518
Fournisseurs débiteurs et AAR	41	25
Débiteurs divers		9
TOTAL	**534**	**553**

En actifs courants figurent les montants obtenus chaque année au titre des CIR et CII. Le montant de 2019 a été remboursé par l'Etat ; celui de 2020 reste à encaisser sur 2021.

Echéancier des créances clients

La ventilation des créances clients par échéance est la suivante :

				Echues	
A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	Non échues	< 90j	>90j <6mois	> 6 mois
Créances clients (actifs non courants)	**2 904**	2 828			76
Créances clients (actifs courants)	**11 310**	9 493	1 684	19	114
TOTAL	**14 214**	**12 321**	**1 684**	**19**	**190**

3.6.7.8 Trésorerie et équivalents trésorerie

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à terme	5 500	8 505
Disponibilités	6 556	8 866
Total trésorerie de clôture	**12 056**	**17 371**
Découverts bancaires	0	0
Total trésorerie nette de clôture	**12 056**	**17 371**

La trésorerie intègre des disponibilités et comptes à terme. Ces derniers sont classés en équivalents de trésorerie lorsqu'ils répondent à la définition de la trésorerie donnée par IAS 7. En conséquence, les comptes à terme dont le risque est négligeable et dont l'échéance de liquidité est faible, qui sont souscrits par la société COGELEC, sont classées en équivalents de trésorerie. Les comptes à terme peuvent être résiliés à tout moment.

3.6.7.9 Capital

Evolution du capital

Au 31 décembre 2020, le capital social de COGELEC est constitué de 8 898 048 actions, dont l'évolution au cours de l'exercice a été la suivante :

	01/01/2020	Augmentation	Réduction	31/12/2020
Nombre d'actions	8 898 048			8 898 048
dont actions ordinaires	3 550 963			3 550 963
dont actions à droit de vote double	5 347 085			5 347 085
Nominal en €	0,45			0,45
Capital en euros	**4 004 122**			**4 004 122**

Information sur le capital

Actionnariat de COGELEC

Détenteurs	Nombre d'actions	Pourcentages de détention
SAS H.R.C.	20	0,00%
SAS S.R.C.	5 347 065	60,09%
Flottant	3 550 963	39,91%
Total	**8 898 048**	**100,00%**

Gestion du capital et distribution de dividendes

Aucune distribution de dividendes n'a eu lieu sur l'exercice 2020.

Actions propres

Conformément à l'approbation lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2018 du programme de rachat d'actions, COGELEC a procédé au rachat de 396 794 actions propres, pour un montant de 2 333 K€.

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

- Nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2020 : 396 794 actions
- Valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2020 : 2 332 706 €
- Nombre d'actions propres acquises sur l'année 2020 : 345 744 actions
- Valeur des actions propres acquises sur l'année 2020 : 1 967 216 €

- Nombre d'actions propres cédées sur l'année 2020 : 79 659 actions
- Valeur des actions propres cédées sur l'année 2020 : 490 462 €

3.6.7.10 Passifs financiers

Emprunts et dettes financières non courants / courants

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts bancaires	7 501	5 642
Dettes sur crédits-bails	1 833	2 136
Dettes sur locations simples	1 308	1 108
Emprunts et dettes financières non courants	**10 642**	**8 885**
Emprunts bancaires	2 804	2 079
Emprunts OSEO		30
Intérêts courus non échus	4	
Dettes sur crédits-bails	302	306
Dettes sur locations simples	832	776
Emprunts et dettes financières courants	3 942	3 191
TOTAL	**14 584**	**12 076**

Flux des emprunts et dettes financières non courants / courants

Valeurs brutes	Emprunts bancaires	Emprunts Oseo	Intérêts courus non échus	Aide remboursable OSEO Innovation	Découverts bancaires	Dettes IFRS 16	Dettes financières diverses	TOTAL
Au 31 décembre 2018	**4 871**	**90**	**0**	**253**	**5**	**2 736**	**0**	**7 956**
Nouveaux	4 334					2 523		6 857
Remboursements	-1 485	-60	0	-253		-952	0	-2 749
Variation de l'exercice					-5			-5
Ecart de change						18		18
Au 31 décembre 2019	**7 720**	**30**	**0**	**0**	**0**	**4 326**	**0**	**12 076**
Nouveaux	4 995		4			1 103		6 102
Remboursements	-2 411	-30				-1 137		-3 578
Variation de l'exercice								0
Ecart de change						-15		-15
Au 31 décembre 2020	**10 305**	**0**	**4**	**0**	**0**	**4 276**	**0**	**14 584**

Durée des emprunts restant à courir au 31 décembre 2020

En milliers d'€	Part à moins d'1 an	Part à plus d'1 an et moins de 2 ans	Part à plus de 2 ans et moins de 3 ans	Part à plus de 3 ans et moins de 4 ans	Part à plus de 4 ans et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans	TOTAL
Au 31 décembre 2020							
Emprunts bancaires	2 804	2 301	2 120	1 882	956	241	10 305
Intérêts courus non échus	4						4
Dettes sur crédit-bail	302	312	321	331	340	530	2 136
Dettes sur locations simples	832	671	416	160	53	9	2 140
Emprunts et dettes financières	**3 942**	**3 283**	**2 857**	**2 373**	**1 349**	**779**	**14 584**
Dettes fournisseurs	4 287						4 287
Dettes fiscales et sociales	4 500						4 500
Autres dettes	1 194						1 194
Produits constatés d'avance	2 835	2 712	2 662	2 377	2 217	12 175	24 978
Autres passifs	**12 817**	**2 712**	**2 662**	**2 377**	**2 217**	**12 175**	**34 960**
TOTAL	**16 759**	**5 995**	**5 520**	**4 750**	**3 566**	**12 955**	**49 544**

3.6.7.11 Analyse de l'endettement financier net

Evolution de l'endettement financier net

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Partie à long terme des dettes financières	10 642	8 885
Partie à court terme des dettes financières	3 942	3 191
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices		
Total dettes brutes	**14 584**	**12 076**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**12 056**	**17 371**
TOTAL ENDETTEMENT NET	**2 528**	**-5 295**

Le détail des dettes brutes est présenté au point 3.6.7.10.

Financement du BFR

	31/12/2020		31/12/2019	
	Emplois	**Ressources**	**Emplois**	**Ressources**
Stocks	13 218		10 511	
Créances nettes clients	14 214		12 551	
Dettes nettes fournisseurs		4 287		2 803
Créances et dettes sociales & fiscales		3 115		4 103
Autres créances & dettes		23 019		20 614
BFR		**2 990**		**4 457**
Financement du BFR	**2 990**		**4 457**	
Fonds de roulement	-9 067		-12 914	
Trésorerie	12 056		17 371	
Concours bancaires courants	0		0	

En 2019 et 2020, la société dégage des ressources en fonds de roulement de l'ordre de, respectivement, 4.5 M€ et 3.0 M€ qui s'expliquent essentiellement par le montant des prépayés.En 2020, avec un fonds de roulement de 9.1 M€, la trésorerie s'élève à 12.1 M€.

3.6.7.12 Provision pour engagement de retraite

Evolution de l'engagement

En milliers d'€	Engagements de retraite
Au 31 décembre 2018	**396**
Dotations	93
Reprises	
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	117
Au 31 décembre 2019	**606**
Dotations	145
Reprises	
Variation de périmètre	
Pertes et gains actuariels	44
Au 31 décembre 2020	**794**

3.6.7.13 Autres provisions

En milliers d'€	Provision SAV	Provision pour impôts	Provisions pour litiges	TOTAL
Au 31 décembre 2018	**554**	**52**	**265**	**871**
Dotations	122	0	50	172
Reprises	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	**676**	**52**	**315**	**1 043**
Dotations	6	0	20	26
Reprises	-93	-39	0	-132
Variation de périmètre	0	0	0	0
Au 31 décembre 2020	**589**	**13**	**335**	**937**

Suite à un contrôle fiscal, une provision pour impôts a été constituée pour couvrir le montant du redressement au titre des exercices 2014 et 2015. La provision a été réajustée au 31 décembre 2020 en fonction des paiements réalisés pour 39 K€.

La provision pour litiges concerne des litiges prud'homaux et commerciaux.

3.6.7.14 Actifs et Passifs éventuels

Aucun actif ou passif éventuel n'a été constaté par la Société.

3.6.7.15 Dettes fournisseurs et autres dettes

Ventilation par nature des dettes fournisseurs et autres dettes

Dettes fournisseurs

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs	3 873	2 644
Dettes d'immobilisations	414	159
TOTAL	**4 287**	**2 803**

Autres passifs non courants

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sociales et fiscales		
Avances et acomptes reçus		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance [(1)]	22 143	19 419
TOTAL	**22 143**	**19 419**
[(1)] dont		
Passifs de contrats sur prépayés	20 936	17 966
CIR et CII	1 171	1 406
Subventions d'investissement	36	46
	22 143	**19 419**

Pour le dénouement des PCA, voir note 3.6.11.2.

Autres passifs courants

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sociales et fiscales	4 500	3 582
Avances et acomptes reçus		
Autres dettes	1 194	1 210
Produits constatés d'avance	2 835	2 413
TOTAL	**8 530**	**7 205**
dont passifs de contrats sur prépayés	**2 278**	**1 952**
dont reprise passifs de contrats prépayés	2 272	1 948
dont nouveaux passifs de contrats prépayés	5 567	5 512

3.6.8 COMPTE DE RESULTAT

3.6.8.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente des produits et des services. Il est évalué à la juste valeur de la contrepartie attendue, net de rabais, remises et ristournes éventuels et hors TVA et autres taxes.

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de matériels	28 995	30 176
Ventes de prestations de services	11 436	9 808
TOTAL	**40 431**	**39 984**

Les ventes de prestations de services intègrent 6 967 K€ de chiffres d'affaires abonnements dits « sans engagement ou avec engagement échu » en 2020 contre 5 044 K€ en 2019.

Dans le contexte sanitaire liée à la COVID19, l'activité France a très légèrement fléchi de -1.2% à 36 M€ contre 36,4 M€ en 2019. Le retard très marqué au 2ème trimestre du fait du 1er confinement a été en très grande partie compensé sur le second semestre.

L'international ressort à 4,4 M€ contre 3,5 M€ un an auparavant, soit une augmentation de 24,9 %, avec la montée en puissance de l'activité commerciale en Europe au 4ème trimestre à plus de 55%.

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
France	36 013	36 448
Export	4 417	3 536
TOTAL	**40 431**	**39 984**

Les ventes de matériel en baisse de -3.9% ont été affectées par le 1er confinement consécutif à la crise sanitaire et notamment par la baisse plus marquée de la marque Hexact sur un marché de l'interphonie filaire toujours en recul. Cette tendance de marché conforte le positionnement de la marque Intratone avec une offre d'interphonie sans fil inédite à destination de l'habitat collectif.

Les ventes de matériels comprennent à la fois les ventes aux distributeurs (matériels seulement) et les composantes « ventes » de matériels (platines, etc.) des contrats d'offres globales de type Classique et Premium.
Ces ventes correspondent à des obligations de prestations comptabilisées à un moment précis correspondant à la date de livraison des matériels en question.

Les prestations de services comprennent de la maintenance et des services de gestion de sécurisation d'accès, lesquels inclus la mise à disposition d'une carte SIM, cela afin de donner accès aux services de gestion de contrôle d'accès (accès aux applications web développées en interne et mises à disposition des gestionnaires, formation de ces gestionnaires, assistance téléphonique, maintenance de ces applications, etc.).
Ces prestations de services constituent des obligations de prestations pluriannuelles comptabilisées à l'avancement, suivant les coûts engagés conformément à l'IFRS 15. Compte tenu de la structure et du rythme d'engagement des dépenses supportées pour assurer les prestations (dépenses stables d'un exercice à l'autre), la méthode d'avancement retenue correspond au montant du prix de transaction proratisé sur la durée du contrat (revenus constatés de façon linéaire sur la durée du contrat). Par ailleurs, le prix de transaction n'étant soumis à aucune variabilité, le degré d'incertitude sur le montant du chiffre d'affaires total et donc sur l'avancement à la date de clôture, est nul.

3.6.8.2 Achats consommés

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Achats de matières premières	-14 560	-14 062
Variation de stocks de matières premières	1 631	1 452
Achats de carte SIM	-2 020	-2 171
Achats non stockés	-619	-664
Transports sur achats	-59	-50
Production immobilisée	453	355
Transferts de charges	0	14
TOTAL	**-15 173**	**-15 125**

Les achats non stockés comprennent essentiellement les prototypes et petit outillage du bureau d'études ainsi que le carburant.

3.6.8.3 Charges de personnel et effectif

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Salaires	-11 875	-10 984
Variation provision pour congés payés	-114	-94
Primes	-399	-21
Indemnités & avantages divers	-370	-292
Charges sociales	-4 330	-3 951
Participation des salariés	-147	-368
Subventions et transferts de charges de personnel	255	274
Production immobilisée	949	1 223
TOTAL	**-16 030**	**-14 213**

Effectif du Groupe

	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	76	52
Employés [1]	165	160
Ouvriers	31	20
Apprentis	4	2
TOTAL	**275**	**234**

L'effectif présenté est un effectif moyen calculé selon le code de la Sécurité Sociale et ne comprend pas le cas échéant les intérimaires.

[1] Les sociétés IT GmbH, IT UK et IT BV emploient au 31 décembre 2020 respectivement 34, 20 et 15 salariés (soit un effectif moyen en 2020 respectivement de 33, 20 et 13 employés). Dans ces pays, il n'existe pas de catégories professionnelles comme présentées ci-dessus. Les salariés ont dont été intégrés aux employés pour un nombre de 66 au total.

COGELEC a développé son effectif dans les différents services et notamment la DSI, la production et le service administratif & juridique. Les filiales ont recruté plusieurs personnes dans le cadre de leur création, et notamment des commerciaux.

3.6.8.4 Charges externes

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-2 553	-2 161
Publicité	-2 558	-2 036
Déplacements, missions et réceptions	-346	-1 086
Locations	-243	-440
Transport sur ventes	-404	-405
Personnel intérimaire	-578	-521
Autres postes	-1 489	-1 556
TOTAL	**-8 170**	**-8 205**

Les honoraires sont principalement constitués des prestations de direction technique et marketing HRC, des honoraires comptables, juridiques et de conseils (pour l'étude de brevets notamment et le calcul du CIR) et des honoraires liés aux marchés financiers. Les prestations H.R.C. s'élèvent à 763 K€ au 31 décembre 2020 contre 747 K€ au 31 décembre 2019 (voir note 6.10.2). Une partie de ces honoraires est compensée par de la production immobilisée pour 287 K€ au 31 décembre 2020 et 404 K€ au 31 décembre 2019.

Les frais de publicité sont constitués des dépenses de foires & expositions, des insertions dans la presse et de communication/marketing. Le Groupe a consacré 600 K€ à des opérations marketing exceptionnelles sur le 4ème trimestre 2020 (affiches sur les bus, écrans animés sur points de vente...).

La baisse des frais de déplacements, missions et réceptions est directement liée à la crise sanitaire.

Les autres postes correspondent principalement aux dépenses d'entretien, de télécommunications et de cotisations (cotisations professionnelles et honoraires de recrutement).

3.6.8.5 Détail des autres produits et charges opérationnels courants

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
QP subvention d'investissement reprise au résultat (1)	717	421
Autres produits	20	41
Autres charges	-44	-157
TOTAL	**692**	**305**
(1) dont		
Reprise de subvention CIR et CII	706	366
Reprise de subvention sur avance à taux 0		47
Reprise de subvention sur crédit-bail immobilier	11	8
	717	**421**

3.6.8.6 Détail des autres produits et charges opérationnels

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Prix de vente des immobilisations cédées	32	39
VNC des éléments d'actifs cédés (1)	-679	-26
Reprises provisions exceptionnelles (2)	39	
Autres produits non courants	20	
Autres charges non courantes	-6	-13
TOTAL	**-594**	**-1**

(1) En 2020, abandon des projets Platine à étiquettes Anti-Vandal et Kit Villa IP 2 fils.
(2) En 2020, reprise provision pour impôt correspondant au paiement de l'exercice..

3.6.8.7 Cout de l'endettement net

Coût de l'endettement financier net

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Revenus comptes à terme	20	22
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	**20**	**22**
Intérêts des emprunts	-99	-95
Intérêts sur crédits-bails	-71	-79
Intérêts sur locations simples	-6	-4
Intérêts sur aide remboursable oseo innovation	0	-47
Intérêts bancaires	0	-4
Intérêts des autres dettes	0	-1
Coût de l'endettement financier brut	**-175**	**-232**
Coût de l'endettement financier net	**-155**	**-210**

Le coût de l'endettement financier net regroupe d'une part, les intérêts sur emprunts et autres dettes financières, et d'autre part, les revenus de placement.

Autres produits et charges financiers

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Gains de change	30	147
Revenus des créances commerciales	39	58
Revenus sur autres prêts	0	0
Autres produits financiers	2	4
Autres produits financers	**72**	**208**
Pertes de change	-269	-76
Dépréciation prêts	0	0
Autres charges financières	**-269**	**-76**
TOTAL	**-196**	**132**

Les revenus des créances commerciales correspondent à la partie financement des loyers encaissés sur contrats de location.

3.6.9 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Les options suivantes ont été retenues :

- Les intérêts et les dividendes versés sont classés en flux de trésorerie de financement car ils sont le coût d'obtention de ressources financières ou des retours sur investissements ;
- Les incidences des augmentations de pourcentage d'intérêts et des cessions sont classées dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

L'évolution de la capacité d'autofinancement traduit l'évolution de l'activité du Groupe.

Le BFR lié à l'activité présente un dégagement sur les exercices 2019 et 2020 notamment en raison des facturations d'avance sur les prépayés, lesquels sont constatés en passif de contrat quand la facturation n'est pas acquise. La variation des passifs de contrat sur prépayés figure dans les postes :

- « autres passifs non courants » pour 3 192 K€ en 2019 et 2 970 K€ en 2020
- et « autres passifs courants » pour 2 320 K€ en 2019 et 2 672 K€ en 2020.

Les notes ci-dessous détaillent certains éléments du tableau des flux de trésorerie.

6.9.1			
Prix de cession	3.6.8.6	-32	-39
Prix de cession corrigé		**-32**	**-39**
Valeur nette comptable	3.6.8.6	679	26
VNC sur immobilisations en cours soldées en charges externes			
Valeur nette comptable corrigée		**679**	**26**
Plus et moins-values de cessions		**646**	**-13**

6.9.2			
Charge d'impôt exigible		784	1 501
Charge d'impôt différé		15	107
Report d'impôt		0	0
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		**799**	**1 609**

6.9.3			
Créance/Dette d'impôt exigible à l'ouverture	**3.6.10.1**	-1 485	787
Charge d'impôt exigible		-784	-1 501
Créance/Dette d'impôt exigible à la clôture	**3.6.10.1**	-66	1 485
Annulation économie d'IS générée par les frais IPO imputés sur les capitaux propres			
Impôts versés		**-2 335**	**771**

6.9.4			
Variation stocks	**3.6.7.6**	-2 706	-2 162
Impact des écarts de change		9	-12
Variation créances clients en BFR		**-2 697**	**-2 174**

6.9.5			
Variation créances clients	**3.6.7.7**	-1 499	-833
Impact des écarts de change		-13	10
Variation créances clients en BFR		**-1 512**	**-823**

6.9.6			
Variation autres actifs courants (hors prêts et cautions)	**3.6.7.7**	-693	-472
Impact des écarts de change		-88	5
Variation autres actifs courants en BFR		**-701**	**-466**

6.9.7			
Variation autres passifs non courants	**3.6.7.15**	2 724	3 205
Impact des écarts de change		9	-7
Variation autres passifs non courants en BFR		**2 733**	**3 197**

6.9.8			
Variation dettes fournisseurs	**3.6.7.15**	1 229	-83
Impact des écarts de change		98	-81
- Impact des écarts de change sur réciprocités		-88	73
Variation dettes fournsiseurs en BFR		**1 239**	**-91**

6.9.9			
Reprises de subventions	**3.6.8.5**	717	421
Part des produits constatés d'avance repris au résultat	**3.6.7.15**	2 272	1 948
Variation des autres passifs courants	**3.6.7.15**	1 325	1 688
Impact des écarts de change		6	-1
Autres passifs courants		**4 320**	**4 055**

6.9.10			
Acquisitions d'immobilisations	**3.6.7.1 et 3.6.7.2**	-5 619	-6 184
- Nouveaux crédits-bails	**3.6.7.10**	1 103	2 523
Variation des dettes d'immobilisations	**3.6.7.15**	225	-67
- Variation dettes sur immobilisations liées au rachat de minoritaires INTRATONE			
Acquisitions d'immobilisations		**-4 261**	**-3 728**

6.9.11			
Autres actifs financiers à l'ouverture		264	255
Autres actifs financiers à la clôture	**3.6.7.3**	-398	-264
Variation des actifs non courants		**-135**	**-9**
Neutralisation des dépréciations			
VNC sur dépôts de garatnie et cautions			-15
Variation des prêts et avances consenties sur actifs non courants		**-135**	**-24**
Autres actifs courants à l'ouverture (immobilisations financières)		38	39
Autres actifs courants à la clôture (immobilisations financières)	**3.6.7.7**	-59	-38
Variation des actifs courants		**-21**	**1**
Neutralisation des dépréciations			
Variation des prêts et avances consenties sur actifs courants		**-21**	**1**
Variation des prêts et avances consenties		**-156**	**-23**

6.9.12			
Nouveaux emprunts	**3.6.7.10**	6 102	6 857
- Nouveaux crédits-bails	**3.6.7.10**	-1 103	-2 523
Nouveaux emprunts		**4 999**	**4 334**

3.6.10 AUTRES INFORMATIONS

3.6.10.1 Impôts

Bilan Passif (en K€)

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NON COURANT		
Impôt différé		
Créance d'impôt exigible		
ACTIF COURANT		
Créance d'impôt exigible [1]	66	
TOTAL ACTIF	**66**	**—**

[1] Créance d'impôt issue des comptes sociaux hors CIR et CII

Bilan Passif (en K€)

	31/12/2020	31/12/2019
PASSIF NON COURANT		
Impôt différé	137	134
Dette d'impôt exigible		
PASSIF COURANT		
Dette d'impôt exigible [1]		1 485
TOTAL PASSIF	**137**	**1 619**

[1] Dette d'impôt issue des comptes sociaux hors CIR et CII

Dette d'impôt nette (en K€)

	Courant		Non courant	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Créance d'impôt exigible nette	66	—		
Dette d'impôt exigible nette	—	1 485		

Analyse de la charge d'impôt (en K€)

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat comptable avant impôt	**-2 917**	**-963**
Charge d'impôt théorique	-753	-249
Impact des charges définitivement non déductibles nettes des produits définitivement non imposables	66	43
Impact des crédits d'impôt	-185	-98
Impact des déficits de l'exercice non activés	1 684	1 714
Impact des différences de taux d'imposition	70	256
Impact de la CVAE	226	216
Impact des écarts de change	-5	17
Charge d'impôt effective	**1 104**	**1 899**

La charge d'impôt du groupe en 2020 est de 1 104 K€ contre 1 899 K€ en 2019.

La norme IAS 12 préconise de retenir le dernier taux d'impôt voté pour le calcul des impôts différés. En France, le taux d'impôt va être évolutif dans le temps jusqu'en 2022. Le groupe a retenu le taux de 25% majoré de la contribution de 3.3%.

3.6.10.2 Parties liées

Les parties liées identifiées au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019 sont les suivantes :

- La société SAS H.R.C., dont le président est Roger LECLERC, Président Directeur Général de la SA COGELEC .
- La société S.R.C., dont le président est la société H.R.C. représentée par Roger LECLERC .

H.R.C. refacture des prestations de services à COGELEC dans les domaines suivants : politique générale, investissements, politique commerciale, marketing et financière, gestion de projets et création des offres.

L'impact des relations avec les parties liées sur les différents postes du bilan et du compte de résultat est le suivant :

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Autres passifs non courants		
Total passif non courant		
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60	48
Total passif courant	**60**	**48**
TOTAL PASSIF	**60**	**48**

	31/12/2020	31/12/2019
Charges externes	-763	-741
Impôts et taxes		
RESULTAT OPERATIONNEL	**-763**	**-741**
Coût de l'endettement financier brut		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**-763**	**-741**

3.6.10.3 Rémunérations des principaux dirigeants

Le Groupe a défini et limité la définition de principaux dirigeants aux dirigeants mandataires sociaux, à savoir au dirigeant principal, Roger LECLERC, Président Directeur Général de la SA COGELEC.

Les rémunérations versées aux principaux dirigeants s'analysent de la façon suivante (en K€) :

En milliers d'€	31/12/2020	31/12/2019
Salaires	300	300
REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	**300**	**300**

Le dirigeant ne perçoit pas :

- d'avantages à court terme
- d'avantage postérieur à l'emploi
- d'autres avantages à long terme
- d'indemnités de fin de contrat de travail
- de paiements fondés sur des actions

3.6.10.4 Honoraires des commissaires aux comptes

	ARC			
	31/12/2020		31/12/2019	
	Commissaires aux comptes (ARC)	Réseau	Commissaires aux comptes (ARC)	Réseau
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés • Émetteur • Filiales intégrées globalement	71		75	
Sous-total	71		75	
Services autres que la certification des comptes • Émetteur • Filiales intégrées globalement				
Sous-total	**—**		**—**	
TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes	**71**		**75**	**—**

	DELOITTE			
	31/12/2020		31/12/2019	
	Commissaires aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau	Commissaires aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés • Émetteur • Filiales intégrées globalement	71		75	
Sous-total	71		75	
Services autres que la certification des comptes • Émetteur • Filiales intégrées globalement	22			
Sous-total	**22**		**—**	
TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes	**93**		**75**	

	ADLER SHINE LLP			
	31/12/2020		31/12/2019	
	Commissaires aux comptes (Adler Shine LLP)	Réseau	Commissaires aux comptes (Adler Shine LLP)	Réseau
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés • Émetteur • Filiales intégrées globalement	11		7	
Sous-total	11		7	
Services autres que la certification des comptes • Émetteur • Filiales intégrées globalement	2		5	
Sous-total	2		5	
TOTAL des honoraires des commissaires aux comptes	13		11	

Concernant les filiales étrangères, seule la société INTRATONE UK a nommé un commissaire aux comptes : le cabinet ADLER SHINE LLP.

3.6.10.5 Indicateurs opérationnels de performance

Marge brute

	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	**40 431**	**39 984**
Autres produits de l'activité	5	5
Achats consommés	-15 173	-15 125
Variation de stocks de produits en-cours et produits finis	1 142	626
MARGE BRUTE	**26 404**	**25 490**
En pourcentage de CA	***65.3%***	***63,8 %***

Les achats consommés sont détaillés au point 3.6.8.2.

EBITDA

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat opérationnel	**-2 566**	**-885**
Dotations aux amortissements	3 955	3 301
Dépréciations des actifs nettes des reprises	262	370
EBITDA [1]	**1 651**	**2 787**
En pourcentage de CA	***4.1%***	***7,0%***

[1] EBITDA : L'EBITDA est défini par COGELEC comme le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs nettes des reprises.

3.6.11 RISQUES PORTES PAR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

3.6.11.1 Analyse des covenants

La Société n'a été soumise à aucun covenant dans le cadre de ses financements, pour les exercices 2020 et 2019.

3.6.11.2 Echéancier des actifs et passifs financiers

2020

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Autres actifs financiers	**454**						
Titres immobilisés (parts BPA)	200						200
Retenues garanties BPI	125			50	75		
Dépôt de garantie sur location immobilière	22						22
Dépôt de garantie local IT UK	55				55		
Dépôt de garantie local IT GMBH	22				22		
Dépôt de garantie local IT BV	28		5				23
Prêts au personnel	2		2				
Autres actifs non courants	**4 663**						
Créances clients	76						76
Créances clients sur contrats de location	2 828		1 154	881	565	222	6
Charges constatées d'avance	1 759		317	312	303	286	542
Actifs financiers non courants	**5 116**	**0**	**1 477**	**1 243**	**1 019**	**508**	**869**
Stocks et en-cours	**13 218**	13 218					
Créances clients et comptes rattachés	**11 310**						
Créances clients	9 881	9 881					
Créances clients sur contrats de location	1 428	1 428					
Autres actifs courants	**2 855**						
Prêts au personnel	3	3					
Dépôts de garantie IT UK	1	1					
Avances et acomptes versés	24	24					
Créances sociales	44	44					
Créances fiscales	1 413	1 413					
Autres créances d'exploitation	534	534					
Charges constatées d'avance	836	836					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 056	12 056					
Actifs financiers courants	**39 439**	**39 439**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL ACTIF FINANCIER	**44 556**	**39 439**	**1 477**	**1 243**	**1 019**	**508**	**869**

2019

A C T I F (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Autres actifs financiers	**264**						
Titres immobilisés (parts BPA)	16						16
Retenues garanties BPI	125				50	75	
Dépôt de garantie sur location immobilière	21						21
Dépôt de garantie local IT UK	55		55				
Dépôt de garantie local IT GMBH	22				22		
Dépôt de garantie IT BV	23			5			19
Autres actifs non courants	**4 108**						
Créances clients	76						76
Créances clients sur contrats de location	2 665		1 079	803	531	213	39
Charges constatées d'avance	1 367		225	224	221	202	496
Actifs financiers non courants	**4 372**	**0**	**1 359**	**1 032**	**824**	**490**	**667**
Stocks et en-cours	**10 511**	10 511					
Créances clients et comptes rattachés	**9 811**						
Créances clients	8 563	8 563					
Créances clients sur contrats de location	1 248	1 248					
Autres actifs courants	**2 196**						
Prêts au personnel	1	1					
Prêt Diamo	0	0					
Retenues garanties BPI	15	15					
Dépôt de garantie local IT GMBH	5	5					
Dépôts de garantie IT UK	17	17					
Avances et acomptes versés	67	67					
Créances sociales	50	50					
Créances fiscales	1 048	1 048					
Autres créances d'exploitation	553	553					
Charges constatées d'avance	441	441					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**17 371**	17 371					
Actifs financiers courants	**39 889**	**39 889**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL ACTIF FINANCIER	**44 261**	**39 889**	**1 359**	**1 032**	**824**	**490**	**667**

2020

PASSIF (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières	**10 642**						
Emprunts bancaires	7 501		2 301	2 120	1 882	956	241
Dettes sur crédit-bail	1 833		312	321	331	340	530
Dettes sur locations simples	1 308		671	416	160	53	9
Autres passifs non courants	**22 143**						
PCA sur contrats prépayés	20 936		2 255	2 216	2 180	2 138	12 147
CIR et CII	1 171		446	436	191	76	22
BPI - subvention sur avance à taux zéro	36		11	11	6	3	6
OSEO - subventions d'investissement							
Passifs financiers non courants	**32 785**	**0**	**5 995**	**5 520**	**4 750**	**3 566**	**12 955**
Emprunts et dettes financières	**3 942**						
Emprunts bancaires	2 804	2 804					
Intérêts courus non échus	4	4					
Dettes sur crédits-bails	302	302					
Dettes financières diverses	832	832					
Dettes fournisseurs	**4 287**	4 287					
Autres passifs courants	**8 530**						
Dettes sociales et fiscales	4 500	4 500					
Autres dettes	1 194	1 194					
Produits constatés d'avance	2 835	2 835					
Passifs financiers courants	**16 759**	**16 759**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL PASSIF FINANCIER	**49 544**	**16 759**	**5 995**	**5 520**	**4 750**	**3 566**	**12 955**

2019

PASSIF (en K€)	Valeur au bilan	- 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes financières	**8 885**						
Emprunts bancaires	5 642		1 817	1 303	1 119	873	529
Dettes sur crédit-bail	2 136		302	312	321	331	870
Dettes sur locations simples	1 108		587	293	99	69	60
Autres passifs non courants	**19 419**						
PCA sur contrats prépayés	17 966		1 859	1 841	1 812	1 781	10 672
CIR et CII	1 406		428	386	375	181	36
BPI - subvention sur avance à taux zéro	0						
OSEO - subventions d'investissement	46		11	11	11	6	9
Passifs financiers non courants	**28 304**	**0**	**5 004**	**4 147**	**3 736**	**3 241**	**12 176**
Emprunts et dettes financières	**3 191**						
Emprunts bancaires	2 079	2 079					
Emprunts OSEO	30	30					
Dettes sur crédits-bails	306	306					
Dettes sur locations simples	776	776					
Dettes fournisseurs	**2 803**	2 803					
Autres passifs courants	**7 205**						
Dettes sociales et fiscales	3 582	3 582					
Autres dettes	1 210	1 210					
Produits constatés d'avance	2 413	2 413					
Passifs financiers courants	**13 198**	**13 198**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL PASSIF FINANCIER	**41 502**	**13 198**	**5 004**	**4 147**	**3 736**	**3 241**	**12 176**

3.6.11.3 Juste valeur des actifs et passifs financier

Les actifs et passifs du Groupe sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IFRS 9 :

en K€	31/12/2020	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
Rubriques au Bilan	**Valeur Etat de situation financière**	**Juste-valeur par le compte de résultat**	**Juste-valeur par les capitaux propres**	**Coût amorti**
Actifs financiers non courants	454		454	
Clients et comptes rattachés	14 214			14 214
Autres créances	4 614			4 614
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 056	12 056		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	**31 338**	**12 056**	**454**	**18 828**
Dettes financières courantes	3 942			3 942
Dettes financières non courantes	10 642			10 642
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 287			4 287
Autre dettes	30 673			30 673
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	**49 544**			**49 544**

en K€	31/12/2019	Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
Rubriques au Bilan	**Valeur Etat de situation financière**	**Juste-valeur par le compte de résultat**	**Juste-valeur par les capitaux propres**	**Coût amorti**
Actifs financiers non courants	264		264	
Clients et comptes rattachés	12 551			12 551
Autres créances	3 564			3 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 371	17 371		
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	**33 750**	**17 371**	**264**	**16 115**
Dettes financières courantes	3 191			3 191
Dettes financières non courantes	8 885			8 885
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 803			2 803
Autre dettes	26 623			26 623
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	**41 502**	**—**	**—**	**41 502**

3.6.11.4 Engagements hors bilan par échéance

Engagements financiers au 31 décembre 2020

En milliers d'€	TOTAL	2021	2022	2023	2024	2025	Au-delà
Engagements donnés							
Suretés réelles	312	277	35				
Commandes d'immobilisations	446	446					
Travaux relatifs à l'extension	2 500	2 500					
Engagement de fourniture [1]	3 810	1 397	794	585	444	337	254
Intérêts des emprunts	209	87	64	39	16	3	0
Intérêts sur crédit-bail	232	62	53	43	34	24	17
Intérêts sur locations simples	15	8	4	2	1	0	0
Total engagements donnés	**7 524**	**4 775**	**949**	**669**	**494**	**364**	**272**
Engagements reçus							
Plafond découverts autorisés	1 450	1 450					
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune Diamo	50						50
Commandes d'immobilisations	1 353	1 353					
Travaux relatifs à l'extension	3 500	3 500					
Engagement d'achat [1]	3 810	1 397	794	585	444	337	254
Intérêts des emprunts	209	87	64	39	16	3	0
Intérêts sur crédit-bail	232	62	53	43	34	24	17
Intérêts sur locations simples	15	8	4	2	1	0	0
Total engagements reçus	**10 619**	**7 857**	**914**	**669**	**494**	**364**	**322**

La baisse des engagements d'achat et de fourniture s'explique par :

- Au fur & à mesure que les contrats avec engagement arrivent à terme, ils sont reconduits en contrats sans engagement (le taux de résiliation est très faible) et ne sont donc plus repris en engagements hors bilan.
- De même, les nouveaux contrats conclus n'ont plus de période d'engagement ferme et ne sont donc pas repris en engagements hors bilan.

Concernant ces contrats sans engagement en cours au 31 décembre 2020, le Groupe prévoit un chiffre d'affaires de 8 575 K€ pour l'année 2021.

Engagements financiers au 31 décembre 2019

En milliers d'€	TOTAL	2020	2021	2022	2023	2024	Au-delà
Engagements donnés							
Suretés réelles	592	280	277	35			
Commandes d'immobilisations	189	189					
Engagement de fourniture (1)	5 864	2 105	1 439	790	554	408	568
Intérêts des emprunts	212	83	59	39	22	7	2
Intérêts sur crédit-bail	302	71	62	53	43	34	41
Intérêts sur locations simples	10	4	3	1	1	0	0
Total engagements donnés	**7 170**	**2 733**	**1 839**	**918**	**620**	**449**	**610**
Engagements reçus							
Plafond découverts autorisés	1 800	1 800					
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune Diamo	50						50
Commandes d'immobilisations	1 043	1 043					
Engagement d'achat (1)	5 864	2 105	1 439	790	554	408	568
Intérêts des emprunts	212	83	59	39	22	7	2
Intérêts sur crédit-bail	302	71	62	53	43	34	41
Intérêts sur locations simples	10	4	3	1	1	0	0
Total engagements reçus	**9 282**	**5 107**	**1 562**	**883**	**620**	**449**	**660**

(1) Engagements sur les contrats de location

Les prêts accordés par OSEO BDPME pour une enveloppe globale de 2.5 M€ au 31 décembre 2020 et 2.8 M€ au 31 décembre 2019, bénéficient de gages espèces à hauteur de 125 K€ au 31 décembre 2020 contre 140 K€ au 31 décembre 2019.

3.6.11.5 Secteurs opérationnels

La ventilation du chiffre d'affaires entre l'activité ventes de matériels et prestations de services et la répartition du chiffre d'affaires entre la France et l'Export est présenté au point 6.8.1.

Les actifs présents à l'étranger ne sont pas significatifs.

Sur les exercices 2019 et 2020, aucun client ne représente plus de 10% du CA.

4. COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2020

Dans l'ensemble des états financiers et annexes, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€), sauf indication contraire, et les différences de ± 1 K€ sont dues aux arrondis.

4.1 COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'Euros	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	27 038	28 309
Production vendue (services)	13 506	11 792
Chiffre d'affaires net	40 544	40 101
Dont à l'exportation et livraison intracommunautaire	4 695	4 033
Production stockée	805	723
Production immobilisée	2 320	2 758
Subventions d'exploitation	3	5
Reprises sur provisions (&amort), tsf charges	720	556
Autres produits	8	39
Total produits d'exploitation (I)	44 399	44 181
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	14 560	14 235
Variations de stock	-1 631	-1 452
Autres achats et charges externes (a)	9 937	9 647
Impôts, taxes et versements assimilés	912	838
Salaires et traitements	9 425	8 633
Charges sociales	3 660	3 426
Dotations aux amortissements et dépréciations		
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 609	3 096
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	130	
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	269	407
– Pour risques et charges : dotations aux provisions	20	183
Autres charges	23	44
Total charges d'exploitation (II)	40 915	39 059
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**3 483**	**5 122**
Quotes-parts de résultat sur opérations		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	42	19
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisés		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	24	25
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf char	57	57
Différences positives de change	1	
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de p		
Total produits financiers (V)	123	102
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations.		57
Intérêts et charges assimilées (4)	99	100
Différences négatives de change	44	1
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières		
Total charges financières (VI	143	158
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	**-20**	**-56**
RESULTAT COURANT avant impôt	**3 463**	**5 066**

En Euros	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		1
Sur opérations en capital	64	67
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	39	
Total produits exceptionnels (VII)	103	68
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2	3
Sur opérations en capital	731	95
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		0
Total charges exceptionnelles (VIII)	733	97
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-630**	**-30**
Participation des salariés aux résultats (IX)	147	368
Impôts sur les bénéfices (X)	409	968
Total des produits (I+III+V+VII)	44 625	44 351
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	42 348	40 651
BENEFICE OU PERTE	**2 277**	**3 700**
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier		9
– Redevances de crédit-bail immobilier	364	363
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	42	19
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

4.2 BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

4.2.1 ACTIF

En milliers d'Euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019
	Valeurs brutes	Amortissement Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	15 905	10 393	5 512	5 344
Concessions, brevets, licences, logiciels, drts & val.similaires	801	645	156	164
Fonds commercial (1)	1 927		1 927	1 927
Autres immobilisations incorporelles	1 471	130	1 341	2 243
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 723	8 286	4 438	4 579
Autres immobilisations corporelles	1 570	842	728	665
Immobilisations corporelles en cours	1 265		1 265	55
Avances et acomptes	309		309	202
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	35		35	35
Créances rattachées aux participations	17 072		17 072	10 396
Autres titres immobilisés	200		200	16
Prêts	43	38	5	1
Autres immobilisations financières	2 480		2 480	990
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	55 801	20 334	35 467	26 616
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	7 164	231	6 932	5 299
En-cours de production (biens et services)	4 417	287	4 130	3 485
Produits intermédiaires et finis	1 797	208	1 589	1 498
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes Créances (3)	24		24	67
Clients et comptes rattachés	10 408	380	10 029	8 863
Autres créances	1 138		1 138	466
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	5 500		5 500	8 505
Disponibilités	6 050		6 050	8 284
Charges constatées d'avance (3)	2 833		2 833	2 251
TOTAL ACTIF CIRCULANT	39 331	1 106	38 225	38 718
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	95 131	21 439	73 692	65 334
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			2 336	901
(3) Dont à plus d'un an (brut)			2 465	2 232

4.2.2 PASSIF

En milliers d'Euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 004	4 004
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	18 654	18 654
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	328	144
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	6	6
Autres réserves	3 084	3 084
Report à nouveau	3 515	1
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 277	3 700
Subventions d'investissement	46	57
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**31 915**	**29 649**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	863	936
Provisions pour charges	139	236
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 002	1 172
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 309	7 750
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 583	2 405
Dettes fiscales et sociales	3 323	3 857
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	320	71
Autres dettes	970	913
Produits constatés d'avance (1)	22 252	19 518
TOTAL DETTES	40 758	34 513
Ecarts de conversion passif	17	
TOTAL GENERAL	73 692	65 334
(1) Dont à plus d'un an (a)	27 497	23 235
(1) Dont à moins d'un an (a)	13 261	11 278
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

4.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour l'exercice clos 31 décembre 2020. Chacun de ces exercices à une durée de douze mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre. Les états financiers de synthèse tels que présentés, ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 20 avril 2021 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 juin 2021.

Les données financières sont présentées en milliers d'euros. Les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf mention contraire. De façon générale, les valeurs présentées dans les états financiers et annexes aux états financiers sont arrondies à l'unité la plus proche. Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.

4.3.1 EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

Le groupe COGELEC durant cette période de pandémie a ardemment travaillé à réadapter sa stratégie d'approche commerciale et à intensifier ses activités de recherche et développement de nouvelles solutions principalement orientée vers le hall connecté.

Le Groupe engagé depuis longtemps dans une démarche responsable de développement durable avec la marque INTRATONE, a poursuivi son action environnementale avec la sensibilisation des acteurs du marché sur la préservation de l'utilisation chaque année de matériaux liée à son modèle GSM.

Risque COVID-19 :

En 2020, la performance du Groupe Cogelec a été impactée par la crise mondiale en cours et par le confinement national décrété sur la période de mars à mai 2020. En effet, cette crise a eu pour effet de freiner la croissance de 2020. Cogelec a mesuré les impacts sur les principaux agrégats des comptes sociaux de Cogelec SA en comparant les ventes de matériel sur la période de mars à mai 2020 à la même période sur 2019.

Il en ressort que le chiffre d'affaires de Cogelec SA a été impacté pour environ -2,9 M€ et la marge directe associée de -1.6 M€

En contrepartie la société a réalisé des économies importantes sur les charges de personnel comprenant le recours à l'activité partielle à hauteur de 19 000 heures, la prise en charge gouvernementale et la baisse des primes/commissions.

La société COGELEC n'a pas fait de demande de PGE sur 2020 et n'a procédé à aucune demande de gel d'emprunts ou de loyers sur l'exercice, ni demandé aucun report de paiement de charges sociales et fiscales.

Transfert des titres sur le marché Euronext Growth:

Le 7 décembre 2020, COGELEC a transféré la cotation de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris, sur autorisation des actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 1er octobre 2020. Ce transfert doit permettre àa la société d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise et d'alléger les contraintes réglementaires s'imposant à COGELEC tout en réduisant les coûts afférents à la cotation, et en continuant de lui offrir le bénéfice des attraits des marchés financiers. Par des communiqués de presse en date du 31 juillet 2020 et du 1er octobre 2020, la Société a indiqué quelles étaient les principales conséquences liées à ce transfert.

L'exercice 2020 a été également marqué par les faits suivants :

i. Afin de financer le développement commercial de ces filiales, la société COGELEC a consenti une avance de 6,8 M€ au titre de 2020 soit un montant cumulé de de 17,1 M€ au 31/12/2020,
ii. Abandon de certains projets de R&D dont les conditions d'activation des charges en production immobilisée n'étaient plus remplies pour un montant de 0,7 M€,
iii. La société COGELEC SA a engagé une partie des dépenses destinées à l'extension du siège de Mortagne sur Sèvre pour 1 M€. Ces frais seront refinancés en lease back en 2021 par la conclusion d'un avenant au contrat de crédit-bail actuel

4.3.2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.3.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais de développement sont essentiellement des frais engagés pour développer des produits qui donnent lieu à un ou plusieurs brevets.

Les frais de développement sont ainsi immobilisés dans la mesure où les six critères définis sont respectés :

- Faisabilité technique en vue de la mise en service ou de la vente,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources pour achever le développement et utiliser ou vendre,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux différents projets.

Les frais de développement activés sont des frais directement affectables à un projet, tels qu'ils résultent du suivi des coûts par projet.

La société analyse régulièrement le respect des critères d'activation. Ces frais sont maintenus à l'actif, tant que la société conserve l'essentiel des avantages et des risques liés aux projets, et notamment lorsque la société conserve la propriété intellectuelle et a accordé un droit temporaire d'utilisation et/ou d'exploitation des résultats des phases de développement.

Les projets de développement en cours font l'objet de tests de dépréciation.

Les frais activés sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation attendue par la société, sur une durée de cinq ans, à compter du lancement de leur commercialisation.

Les améliorations de projets sont amorties sur la durée d'amortissement initiale - la durée déjà amortie

(minimum 1 an).

Le matériel mis à disposition des clients dans le cadre des contrats est immobilisé et amorti sur la durée du contrat. Le matériel est valorisé au prix de revient.

4.3.2.2 Dépréciation des actifs non financiers

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie définie dès lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable correspondant au montant le plus élevé entre leur valeur de marché diminuée des coûts de cession et leur valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie).

L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée à 5 ans et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée.

Le coût moyen pondéré du capital retenu pour 2020 est de 10.06 %.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

Pour les immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilisation est indéterminée, les tests de dépréciation sont réalisés au moins une fois par an à date fixe et entre deux dates s'il existe un indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation, effectués selon la méthodologie décrite ci-dessus, ont montré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. L'analyse de sensibilité sur les hypothèses clés (taux de croissance, taux d'EBITDA, taux d'actualisation) intervenant dans la détermination de la valeur d'utilité montre qu'une variation de +/-10% n'aurait aucune incidence sur les conclusions des tests de perte de valeur menés (aucune dépréciation ne serait à enregistrer).

4.3.2.3 Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Eléments	Durée d'amortissement
Concessions, logiciels et brevets :	1 à 5 ans
Installations techniques :	1 à 10 ans
Matériel et outillage industriels :	1 à 10 ans(dont platines et blocs GSM de 5 à 10 ans)
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 à 10 ans
Matériels de transport :	2 à 5 ans
Matériels de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans
Mobilier	3 à 10 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans

* Installations techniques : 1 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 1 à 10 ans (dont platines et blocs GSM de 5 à 10 ans)

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 2 à 10 ans

* Matériel de transport : 2 à 5 ans

* Matériel de bureau : 3 ans à 5 ans

* Matériel informatique : 2 à 5 ans

* Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

4.3.2.4 Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

4.3.2.5 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Des tests de dépréciation des filiales sont réalisés selon la méthode des DCF.

Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des titres de participations et des créances rattachées à ces participations à la valeur d'utilité estimée selon la méthode des DCF (actualisation des flux de trésorerie).

L'actualisation des flux est réalisée sur une durée limitée à 6 ans et le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital de l'entité concernée.

Le coût moyen pondéré du capital retenu pour 2020 est de 10.06 %

Les tests de dépréciation, effectués selon la méthodologie décrite ci-dessus, ont montré qu'aucune dépréciation n'était nécessaire. L'analyse de sensibilité sur les hypothèses clés (taux de croissance, taux d'EBITDA, taux d'actualisation)

intervenant dans la détermination de la valeur d'utilité montre qu'une variation de +/-10% n'aurait aucune incidence sur les conclusions des tests de perte de valeur menés (aucune dépréciation ne serait à enregistrer).

4.3.2.6 Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

4.3.2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.3.2.8 Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

4.3.2.9 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

4.3.2.10 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

4.3.2.11 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

4.3.2.12 Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4.3.2.13 Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,34 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE 2010-2012

4.3.3 NOTES AU BILAN

4.3.3.1 Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	14 102	1 803		15 905
– Fonds commercial	1 927			1 927
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 971	1 131	1 830	2 271
Immobilisations incorporelles	**19 000**	**2 934**	**1 830**	**20 104**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Instal.générales, agencements et aménagements constr				
– Instal.techniques, matériel et outillage industriels	11 174	1 550	1	12 723
– Instal.générales, agencements aménagements divers	394	163		557
– Matériel de transport	25		0	25
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	886	103		989
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours	55	1 390	181	1 265
– Avances et acomptes	202	287	179	309
Immobilisations corporelles	**12 736**	**3 492**	**361**	**15 867**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	10 431	8 930	2 254	17 108
– Autres titres immobilisés	16	183		200
– Prêts et autres immobilisations financières	1 086	1 974	537	2 522
Immobilisations financières	**11 533**	**11 087**	**2 790**	**19 830**
ACTIF IMMOBILISE	**43 269**	**17 513**	**4 981**	**55 801**

Dans le cadre de la première application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement n °2014-03 de l'autorité des normes comptables relatif au Plan Comptable Général, le mali technique de fusion inscrit au bilan à l'ouverture au poste fond commercial, a été affecté aux actifs

sous-jacents sur lesquels existent des plus-values latentes fiables et significatives, selon les informations disponibles à la date d'ouverture de l'exercice.Le mali technique se rattachant exclusivement aux contrats d'abonnements conclus par la société INTRATONE TELECOM, il est donc inscrit en totalité à l'actif de la société COGELEC dans un sous compte du fonds commercial.

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	TOTAL
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste	1 190	321		1 511
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 744	3 171	11 087	16 002
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**2 934**	**3 492**	**11 087**	**17 513**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	1 190	321		1 511
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	22	1	2 790	2 814
Scissions				
Mises hors service	618	39		657
Diminutions de l'exercice	**1 830**	**361**	**2 790**	**4 981**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et de développement

Les autres postes d'immobilisations incorporelles d'un montant global de 2 271 K€ tiennent compte de projets en cours pour 1 470 K€ au 31/12/2020.

Les augmentations de l'exercice de 2 934 K€, concernant les immobilisations incorporelles correspondent à :

- la mise en service de projet de développement pour 1 542 K€
- la comptabilisation en projets en cours pour 1 057 K€
- la mise en service du site de gestion Rozoh.info pour 261 K€
- la mise en service de logiciels pour 73 K€

	Montant Brut
Activation projets	15 905
Frais de recherche	**15 905**

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les augmentations de l'exercice, concernant les immobilisations corporelles, s'élèvent à 3 492 K€, et correspondent principalement aux :

- Matériel et outillage pour 1 550 K€ dont production immobilisée de matériels en lien avec les contrats classiques et Prémium pour 761 K€
- Constructions en cours (agrandissement) + 971 K€
- Avances et acomptes sur matériel + 287 K€
- Immobilisations corporelles en cours (matériels) + 419 K€
- Agencements, aménagements installations +163 K€
- Matériel informatique et mobilier + 102 K€

L'agrandissement en cours au 31/12/2020, sera financé par crédit bail immobilier. Montant du projet = 3.6M€

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le montant des acquisitions financières s'élèvent à 11 087 K€ dont principalement :

- Avances de fonds aux filiales pour 8 930 K€
- Acquisition d'actions propres 1 967 K€
- Autres titres immobilisés 190 K€

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	8 758	1 636		10 393
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	564	80		645
Immobilisations incorporelles	**9 322**	**1 716**		**11 038**
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 595	1 691	1	8 286
Installations générales, agencements aménagements divers	119	48		166
Matériel de transport	7	5	0	11
Matériel de bureau et informatique, mobilier	515	149		665
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**7 235**	**1 893**	**1**	**9 128**
ACTIF IMMOBILISE	**16 558**	**3 609**	**1**	**20 166**

4.3.3.2 Actif circulant

ETATS DES CREANCES

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 33 974 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à - 1 an	Echéances à + 1 an
Créances à l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	17 072		17 072
Prêts	43	3	40
Autres	2 480	2 333	147
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	10 408	9 953	456
Autres	1 138	1 138	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 833	824	2 009
TOTAL	**33 974**	**14 250**	**19 724**
Prêts accordés en cours d'exercice	6		
Prêts récupérés en cours d'exercice	2		

Les créances à plus d'un an d'un montant total de 19 724 K€ se décomposent ainsi :

- Avances faites aux filiales + 17 072 K€
- CCA pour 2 009 K€ (dont CCA sur commissions PREMIUM pour 410 K€ et cartes SIM pour 1 586 K€)
- Clients douteux pour 456 K€
- Dépôts et cautions pour 147 K€
- Prêt Diamo pour 38 K€

PRODUITS A RECEVOIR

En milliers d'euros	Montant
Fournisseur & avances à recevoir	9
Intérêts courus à recevoir	27
Total	**35**

DEPRECIATION DES ACTIFS

Les flux s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	Dépréciation début de l' exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dépréciation fin exercice
Immobilisations incorporelles		130		130
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	94		57	38
Stocks	660	267	201	726
Créances et valeurs mobilières	380	1	2	380
Total	**1 134**	**399**	**259**	**1 273**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		399	203	
Financières			57	
Exceptionnelles				

Dépréciation des immobilisations
La dépréciation des immobilisations incorporelles concerne le projet See-See-Box V1, projet déprécié à hauteur de 80% de la VNC au 31/12/2020.

4.3.3.3 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Capital social d'un montant de 4 004 121,60 € décomposé en 8 898 048 titres d'une valeur nominale de 0,45 €.

Les 8 898 048 actions se décomposent en :

- 3 550 963 actions au porteur assorties d'un droit de vote simple, dont 396794 actions propres détenues.

- 5 347 085 actions nominatives dont 20 assorties d'un droit de vote simple et 5 347 065 actions sont assorties d'un droit de vote double.

Précisions concernant les actions propres rachetées par COGELEC :

- Nombre d'actions propres détenues au 31/12/2020 : 396 794 actions

- Valeur des actions propres détenues au 31/12/2020 : 2 332 706 €

- Nombre d'actions propres acquises sur l'année 2020 : 345 744 actions

- Valeur des actions propres acquises sur l'année 2020 : 1 967 216 €

- Nombre d'actions propres cédées sur l'année 2020 : 79 659 actions

- Valeur des actions propres cédées sur l'année 2020 : 490 462 €

L'ensemble de ces actions est comptabilisé en compte 277.

En raison de l'augmentation de la valeur des actions propres, une plus-value latente a été constatée fiscalement pour 488 500 € (Valeur historique comparée à la valeur moyenne sur le mois précédent la clôture).

La dépréciation de 56 682 € comptabilisée au 31/12/2019, a été reprise sur l'année 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT

Décision de l'assemblée générale du 24/06/2020.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	1
Résultat de l'exercice précédent	3 700
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**3 700**
Affectations aux réserves	185
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	3 515
Total des affectations	**3 700**

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Solde au 01/01/2020	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2020
Capital	4 004				4 004
Primes d'émission	18 654				18 654
Réserve légale	144	185	185		328
Réserves générales	3 084				3 084
Réserves réglementées	6				6
Report à Nouveau	1	3 515	3 515	1	3 515
Résultat de l'exercice	3 700	-3 700	2 277	3 700	2 277
Subvention d'investissement	57			11	46
Total Capitaux Propres	**29 649**	**1**	**5 977**	**3 711**	**31 915**

4.3.3.4 Provisions

En milliers d'euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	315	20			335
Garanties données aux clients	621		93		528
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	52		39		13
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
Sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	184		58		126
TOTAL	**1 172**	**20**	**190**		**1 002**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		20	151		
Financières					
Exceptionnelles			39		

Provision garantie sur le matériel de la gamme Intratone Telecom pour un montant global de 528 K€.

Les coûts SAV ont été provisionnés sur la base de la durée de garantie des produits, soit 3 ans. Les taux servant au calcul ont été déterminés sur la base des coûts observés sur les 7 dernières années et ont été rapportés au chiffre d'affaires de l'année de vente des produits concernés par les dépenses de SAV engagées.

La mise à disposition du matériel en échange des articles en SAV a entraîné sur l'exercice la comptabilisation d'une provision pour charge liée à la neutralisation de la marge sur les produits avancés en attente de retour à hauteur de 126 K€.

Suite au contrôle fiscal réalisé en 2017, et au paiement du rappel de TVA et IS sur les abandons de créances considérés à titre financier et non commercial : ajustement de la provision au 31/12/2020.

4.3.3.5 Dettes

ETAT DES DETTES

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 40 758 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	1 à 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	10 309	2 808	7 260	241
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 583	3 583		
Dettes fiscales et sociales	3 323	3 323		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	320	320		
Autres dettes (**)	970	970		
Produits constatés d'avance	22 252	2 256	8 410	11 587
Total	**40 758**	**13 261**	**15 670**	**11 827**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 995			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 441			
(**) Dont envers les associés				

CHARGES A PAYER

en milliers d'euros	Montant
Fournisseurs factures à recevoir	1 529
Int.courus s/emprunts	4
Dettes provis.pr cong… payer	816
Personnel charges à payer	792
Charges sociales s/cong… payer	332
Organismes sociaux ch. à payer	261
Taxe Apprentissage	12
Formation Continue	10
Effort Construction	40
Etat charges à payer	69
Clients rrr & avances à accor.	725
Total	**4 591**

4.3.3.6 Comptes de régularisation

Charges constates d'avance

En milliers d'euros	Charges d'Exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 833		
TOTAL	**2 833**		

Les charges constatées d'avance de 2 833 K€ concernent principalement :

- Les cartes SIM pour 1 874 K€
- Les commissions PREMIUM pour 538 K€
- Les salons reportés sur 2021 pour 132 K€
- Crédit Bail Immobilier pour 60 K€

Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	Produits d'Exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	22 252		
TOTAL	**22 252**		

Produits constatés d'avance : facturation d'avance des prépayés.

Les produits constatés d'avance sont établis selon la méthode suivante :

- Etalement de la facturation sur la durée de garantie du contrat ou sur 15 ans pour les contrats prépayés

- Ces PCA sont diminués du montant des coûts commerciaux estimés par COGELEC sur les prépayés (soit incidence de 1748 K€ au 31/12/2020), afin de couvrir ces charges.

Les charges futures, associées directement aux contrats facturés d'avance, sont estimées à 24 % des PCA soit 5.4 M€ (cartes SIM + amortissement des modules).

4.3.4 NOTES AU COMPTE DE RESULTAT

4.3.4.1 Chiffre d'affaires

REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Montants en milliers euros	31/12/2020
Chiffre d'affaires Gamme Intratone	23 190
Ventes abonnements Intratone	12 567
Chiffre d'affaires Gamme Hexact	3 635
Prestations de services	934
Chiffre d'affaires Gamme Kibolt	210
Ports	5
Chiffre d'affaires Gamme Rozoh	3
Produits résiduels	0
TOTAL	**40 544**

Les ventes de matériel sont comptabilisées en résultat à la date de livraison.

Les contrats d'abonnement et les contrats en offres globales (incluant une partie vente de matériel et une partie prestation de services) sont comptabilisés à l'avancement de façon linéaire sur la durée des contrats.

Production immobilisée

- Dont production immobilisée sur les projets : 1 484 049 €
- Dont production immobilisée sur le matériel lié aux contrats d'abonnement : 835 626 €

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 130 000 €

Ces honoraires se répartissent comme suit :

- ARC : 65 000 €

-DELOITTE: 65 000 €

4.3.4.2 Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participation	42	19
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	24	25
Reprises sur provisions et transferts de charge	57	57
Différences positives de change	1	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**123**	**102**
Dotations financières aux amortissements et provisions		57
Intérêts et charges assimilées	99	100
Différences négatives de change	44	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**144**	**158**
Résultat financier	**-20**	**-56**

Les reprises financières concernent la reprise sur dépréciation des titres propres COGELEC.

4.3.4.4 Charges et produits exceptionnels

en milliers d'euros	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	672	
Autres charges	59	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits des cessions d'éléments d'actif		24
Subventions d'investissement virées au résultat		11
Autres produits		30
Provisions pour risques et charges		39
TOTAL	**733**	**103**

Les charges exceptionnelles de 733 K€ comportent principalement :

- Abandon du projet Etiquette Anti-Vandal pour 280 K€

- Abandon du projet Kit Villa 2 fils pour 376 K€ (dont matériel 38 K€)

- Mali sur actions propres 59 K€

- VNC des éléments d'actif cédés 15 K€

Les produits exceptionnels de 103 K€ tiennent compte de :

- Reprise de la provision/contrôle fiscal suite au paiement du rappel IS/TVA 39 K€

- Boni rachats actions propres 29 K€

- Cession principalement d'un véhicule et remboursement d'une caution pour 24 K€

- Etalement des subventions sur bâtiment et projet Kibolt 11 K€

4.3.4.5 Résultats et Impôts sur les bénéfices

RESULTAT ET IMPOTS SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3%	
Taux Normal – 28%	3 082
Taux Réduit – 15%	
Plus-Values à LT – 15%	
Concession de licences – 15%	
Contribution locative - 2,5%	
Crédit d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	493
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	2
Autres imputations	

INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

En milliers d'euros	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	**2 277**
+ Impôts sur les bénéfices	409
+ Supplément d'impôt lié aux distribution	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	**2 686**
Variation des provisions réglementée	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	**2 686**

VENTILATION DE L'IMPOT

En milliers d'euros	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	**3 463**	**555**	**2 908**
+ Résultat exceptionnel	**-630**	**-187**	**-444**
- Participations des salariés	**147**	**-41**	**188**
Résultat comptable	**2 686**	**409**	**2 277**
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

L'impôt de 409 496 € correspond à :

La charge d'IS calculé au 31/12/2020 pour 904 984 €

- Crédit d'impôt recherche : - 413 716 €

- Crédit d'impôt innovation : - 79 447 €

- Réduction d'impôt mécénat : - 2 325 €

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 26.5 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 50 450 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

Montants en milliers d'euros	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse de prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	190
Liés à d'autres élément	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	190
C. Déficit reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	50
Base = (A-B-C-D) Impôt valorisé au taux de 28% à hauteur de 500K€ et 31% au delà	

Provisions des charges à payer non déductibles de 190 K€ :

- Participation 2020 pour 147 K€

-Provision organic pour 43 K€

4.3.4.6 Effectif

Effectif moyen du personnel : 208 personnes dont 2 apprentis et 2 handicapés.

Personnel salarié	31/12/2020
Cadres	69
Agents de maîtrise et techniciens	47
Employés	64
Ouvriers	28
TOTAL	**208**

4.3.4.7 Autres informations

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Dès le 05 janvier 2021, dans son communiqué de presse, la société informe avoir renforcé son CODIR. Les trois nouveaux membres apporteront au Comité de direction une contribution décisive sur les trois axes de croissance du groupe que sont l'innovation, la performance industrielle et l'internationalisation.

Ces nominations au Comité de Direction interviennent alors que la société COGELEC franchit de nouvelles étapes clef pour son déploiement en France et à l'international.

En raison de la crise sanitaire liée à la propagation du Coronavirus, la société a décidé de souscrire un contrat de prêt garanti par l'Etat à hauteur de neuf millions d'euros pour permettre le maintien en trésorerie de l'équivalent de deux à trois mois de chiffres d'affaires et ce afin de faire face rapidement à l'éventualité d'une situation difficile.

LISTE DES TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES

Transactions effectuées avec des parties liées :

- Prestations techniques et prestations marketing avec la société HRC pour un montant de 763 k€.

INFORMATIONS SUR LES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Une enveloppe de 20 K€ concernant les jetons de présence, est attribuée aux membres du Conseil d'Administration.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale : SRC

Forme : SAS

SIREN : 80281758500028

Au capital de : 2 808 325 €

Adresse du siège social :

370 RUE DE MAUNIT - ZI DE MAUNIT

85290 MORTAGNE SUR SEVRE

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : SRC.

SRC est la société mère consolidante du groupe, constitué par la SA COGELEC et ses 3 filiales :

- INTRATONE GMBH

- INTRATONE UK

- INTRATONE BV

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2020
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pension	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	2 357
Intérêts des emprunts	209
Retenue de garantie	125
Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts souscrits auprès de la BNP pour 500 k€, de la CE pour 300 k€ et de la SG pour deux emprunts de 400 k€, et dont montant total restant dû au 31/12/2020	316
Chiffres d'affaires sur les contrats restant à facturer	4 844
Commandes d'immobilisations	446
Travaux relatifsà l'extension	2 500
Autres engagements donnés	8 439
Total	10 796
Dont concernant Engagements assortis de suretés réelles	316

Les retenues de garanties de 125 K€ correspondent aux gages espèces, en lien avec les prêts accordés par OSEO BDPME pour une enveloppe globale de 2.5 M€.

La société COGELEC a apporté son soutien à ses filiales étrangères, aussi longtemps qu'elles feront partie du groupe, en décidant de continuer, si nécessaire, à leur apporter son soutien financier afin de leur permettre d'honorer leurs dettes à bonne échéance et de poursuivre leur activité normale sans aucune interruption.

Engagements reçus

Montants en milliers d'euros	31 décembre 2020
Plafonds des découverts autorisés	1 450
Avals et cautions	
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune Diamo	50
Intérêts des emprunts	209
Retenue de garantie	125
Engagement de crédit-bail mobilier et immobilier	2 357
Chiffres d'affaires sur les contrats restant à facturer	4 844
Commande d'immobilisations	1 353
Travaux relatifs à l'extension	3 500
Autres engagements reçus	12 438
Total	**13 888**

CREDIT-BAIL

Montants en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		3 662			3 662
Cumul exercices antérieurs		757			757
Dotations de l'exercice		174			174
Amortissements		931			931
Cumul exercices antérieurs		1 679			1 679
Exercice		364			364
Redevances payées		2 042			2 042
A un an au plus		363			363
A plus d'un an et cinq ans au plus		1 450			1 450
A plus de cinq ans		544			544
Redevances restant à payer		2 357			2 357
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice		364			364

Financement du bâtiment par crédit bail immobilier d'une durée de 12 ans.

Suite à l'avenant signé en octobre 2016, le tableau de crédit bail immobilier tient compte des données définitives, à savoir :

Coût d'acquisition des terrains : 216 K€

Gros oeuvre : 1 335 K€, amorti sur 35 ans

Bardage : 586 K€, amorti sur 20 ans

Installations générales : 1 386 K€, amorties sur 15 ans

Agencements : 139 K€, amortis sur 10 ans

Soit un total d'investissement de 3 662 K€

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 729 K€

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Nom	Pays d'immatriculation	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part de capital détenu	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Résultats	Chiffre d'affaires hors taxes
INTRATONE GMBH	ALLEMAGNE	25 000€	-8 557 222€	100 %	25 000€	25 000€	8 518 765€	-3 443 927€	739 205€
INTRATONE UK LTD	ROYAUME-UNI	£100	-£4 322 016	100 %	113€	113€	5 661 041€	-£1 605 538	£977 282
INTRATONE BV	PAYS-BAS	10 000€	-2 586 606€	100 %	10 000€	10 000€	2 892 618€	-1 151 231€	1 484 970€

4.4 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

En milliers d'euros	2016	2017	2018	2019	2020
1. Situation financière en fin exercice					
a) Capital Social	534	534	4 004	4 004	4 004
b) Nombre d'actions	355 922	355 922	8 898 048	8 898 048	8 898 048
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	24 822	30 290	33 741	40 101	40 544
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions et participations	3 133	6 433	5 369	8 421	6 411
c) Impôts sur les bénéfices	109	757	306	968	409
d) Participation des salariés	202	390	0	368	147
e) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions et participations	1 945	2 495	1 802	3 700	2 277
f) Montant des bénéfices distribués	1 500	1 500	2 000	0	0
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt et participation, mais avant amortissements et provisions	7,93€	14,85€	0,57€	0,80€	0,66€
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions et participations	5,46€	7,01€	0,20€	0,42€	0,26€
c) Dividende versé à chaque action	4,214€	4,214€	5,619€	0€	0€
4. Personnel					
a) Nombre de salariés (moyen)	105	130	155	180	208
b) Montant de la masse salariale	4 850	6 049	7 288	8 633	9 425
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 977	2 382	2 882	3 427	3 660

5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

A l'assemblée générale de la société COGELEC

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société COGELEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation et dépréciation des immobilisations incorporelles issues de développement

Les immobilisations incorporelles issues de développement, dont les principes de comptabilisation sont décrits dans la note « 6.4.8 Immobilisations incorporelles », figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 6 852 K€, et ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes « 6.4.10 Suivi de la valeur des actifs non courants (hors actifs financiers) » et « 6.6.1 Dépréciation des actifs non financiers » de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation fondés sur les prévisions de flux de trésorerie, et contrôlé la cohérence des hypothèses utilisées avec les données prévisionnelles issues de plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction du groupe. Nous avons également vérifié que les notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comptabilisation des produits

Les notes « 6.4.18 Reconnaissance des produits » et « 6.8.1 Chiffre d'affaires » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du Chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

La Roche-sur-Yon et St Herblain, le 21 Avril 2021

Les commissaires aux comptes

ACCIOR – A.R.C.	DELOITTE & ASSOCIES
Sébastien Caillaud	Guillaume RADIGUE

5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de la société COGELEC

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COGELEC relatifs à l'exercice clos le

31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation et dépréciation des immobilisations incorporelles issues de développement

Les notes de l'annexe « règles et méthodes comptables – Immobilisations corporelles et incorporelles » et « règles et méthodes comptables – Dépréciation des actifs non financiers » exposent :

- les critères d'activation des frais de développement encourus par la société et leur mode d'amortissement ;
- la méthodologie de réalisation de tests de dépréciation et l'analyse de leur sensibilité sur les hypothèses clefs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement. Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation fondés sur les prévisions de flux de trésorerie, et contrôlé la cohérence des hypothèses utilisées avec les données prévisionnelles issues de plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction de la société. Enfin, nous avons vérifié que les notes de l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Evaluation et dépréciation des titres de participation et des créances rattachées

Les notes de l'annexe « règles et méthodes comptables – Titres de participation » exposent la méthodologie de réalisation de tests de dépréciation et l'analyse de leur sensibilité sur les hypothèses clefs.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests fondés sur les prévisions de flux de trésorerie, et contrôlé la cohérence des hypothèses utilisées avec les données prévisionnelles issues de plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction de la société. Nous avons vérifié que les notes de l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Comptabilisation des produits

Les notes de l'annexe « Notes sur le compte de résultat – Chiffre d'affaires » exposent le mode de comptabilisation du chiffre d'affaires en résultat.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code du commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Roche-sur-Yon et St Herblain, le 21 Avril 2021

Les commissaires aux comptes

ACCIOR – A.R.C.	DELOITTE & ASSOCIES
Sébastien Caillaud	Guillaume RADIGUE

5.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

À l'assemblée générale de la société COGELEC,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la SAS H.R.C. :

Personne intéressée : Monsieur Roger LECLERC, Président Directeur Général de votre société, et Président de la SAS H.R.C.

Convention de prestations de services techniques et commerciales

Votre société a conclu avec la SAS H.R.C, en date du 23 avril 2018, une convention prévoyant la réalisation de prestations techniques et commerciales, à compter du 1er mai 2018. Cette convention a été modifiée par avenant du 11 mai 2018.

Conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la reconduction de cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration le 18 avril 2019 puis le 21 avril 2020.

Cette convention prévoit une rémunération annuelle fixe de 695.100 € H.T., répartie entre les prestations techniques pour 377.340 € H.T. et les prestations commerciales pour 317.760 € H.T. et une rémunération variable, attachée à la réalisation des prestations commerciales, déterminée comme suit :

- 2.5 % de la fraction de l'EBITDA annuel réalisé par votre société inférieure ou égale à 10.000.000 € H.T. ;
- 1.25 % de la fraction de l'EBITDA annuel réalisé par votre société supérieure à 10.000.000 € H.T.

La part variable est plafonnée à un montant maximum de 695.100 € H.T., mais non soumise à condition de performance.

Le Conseil d'Administration a motivé la reconduction de cette convention en raison des compétences techniques et commerciales apportées par la société SAS H.R.C.

Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice dans le cadre de cette convention : 762.630 € H.T.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à La Roche sur Yon et St Herblain,
le 21 Avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

ACCIOR – A.R.C.

Sébastien Caillaud

DELOITTE & ASSOCIES

Guillaume RADIGUE

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

6.1.1 IDENTITE

DÉNOMINATION SOCIALE

COGELEC SA

DATE DE CREATION DE LA SOCIETE

10/2000

NATIONALITE

Française

FORME JURIDIQUE

Société anonyme à conseil d'administration

SIÈGE SOCIAL

370 rue de Maunit

85290 Mortagne-sur-Sèvre

Téléphone : 02 51 65 05 79

Télécopie : 02 51 61 45 83

Adresse électronique :

investors@cogelec.fr

Site internet : www.cogelec.fr

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

433 034 782 RCS La Roche-sur-Yon

CODE APE

2630Z (Fabrication d'équipements de communication)

DURÉE

La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

OBJET SOCIAL

La Société a pour objet en France et dans tous pays, directement ou indirectement :

- l'étude et la fabrication de matériels de communication et télécommunication,
- les prestations de location de matériel de télécommunication et fourniture d'abonnements et prestations de services s'y rapportant,
- la participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement,
- l'accomplissement de toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède, ou susceptibles de favoriser le développement ou l'extension des affaires sociales.

EXERCICE SOCIAL

Du 1er janvier au 31 décembre.

CAPITAL ET CARACTERISTIQUES

Au 31 décembre 2020 :

Le capital est de 4 004 121,60€

Il est divisé en 8 898 048 actions ordinaires de 0,45€ de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, souscrites et libérées.

INTRODUCTION EN BOURSE

18 juin 2018

CODES BOURSIERS

- ISIN : FR0013335742
- Reuters : ALLEC.PA
- Bloomberg : ALLEC:FP
- Code Mnémonique : ALLEC

EURONEXT PARIS

Place de cotation : Euronext Growth PARIS

REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES

Le bénéfice distribuable est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Christophe De LYLLE

Société ACTIFIN

Tél : 01.56.88.11.11

Les documents et renseignements relatifs à la Société sont mis à disposition des actionnaires et du public au siège social ainsi que sur le site internet du Groupe (espace investisseurs) : www.cogelec.fr/

6.1.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Roger LECLERC

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lydie DELEBARRE, Patrick FRUNEAU, Patrice GUYET, Roger LECLERC, Cécile VACHER.

6.1.3 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

ACCIOR - A.R.C., membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de la Cour d'appel Ouest Atlantique,

53 rue Benjamin Franklin CS 80 654 85016 La Roche-sur-Yon Cedex,

Représenté par Sébastien Caillaud.

Date de nomination : 24/06/2019

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Deloitte & Associés, membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de la Cour d'appel de Versailles, 185C avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly,

Représenté par Guillaume Radigue.

Date de nomination : 16/01/2018

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat : lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6.1.4 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cours normal de ses affaires.

6.1.4.1 Contrats conclus avec des opérateurs téléphoniques

CONTRAT CONCLU AVEC ORANGE FRANCE

La Société a conclu un accord cadre portant sur la fourniture de services de radiotéléphonie business « machine to machine » avec la société Orange France le 24 juin 2010 (ce contrat faisant suite à un premier contrat en vigueur entre les parties de 2006 à 2010), modifié ensuite par plusieurs avenants.

Ce contrat a pour objet de mettre à la disposition du Groupe des cartes SIM et les services qui y sont associés, afin d'équiper les produits commercialisés par le Groupe, en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément aux conditions tarifaires prévues par le contrat. Le contrat assure une couverture géographique des 28 pays de l'Union Européenne et plus de 50 zones géographiques ciblées, en plus de la France.

Le contrat initial a été conclu pour une durée de 60 mois. Un renouvellement de 12 mois était prévu, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Les avenants signés ultérieurement sont venus modifier la durée de ce contrat. Le dernier avenant, conclu le 24 novembre 2017, a ainsi reconduit la convention initiale pour une nouvelle période de 60 mois.

Le contrat prévoit que l'une ou l'autre des parties pourra résilier de plein droit l'accord-cadre en cas de manquement par l'autre partie à l'une de ses obligations. Il est également prévu que les relations contractuelles seront résiliées de plein droit en cas de cessation d'activité d'une des parties ou si l'une des parties fait l'objet d'une procédure collective dans le cadre de laquelle l'accord-cadre ne serait pas poursuivi ou repris.

CONTRAT CONCLU AVEC SFR

La Société a conclu un contrat de partenariat et de services « machine to machine » avec la Société Française du Radiotéléphone (SFR) le 18 octobre 2011, modifié ensuite par plusieurs avenants.

Ce contrat a pour objet de mettre à la disposition du Groupe des cartes SIM et les services qui y sont associés, afin d'équiper les produits commercialisés par le Groupe, en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément aux conditions tarifaires prévues par le contrat. Le contrat assure une couverture géographique sur plus de 50 zones géographiques, en plus de la France.

Le contrat a été conclu pour une durée initiale expirant le 31 décembre 2012. Il se renouvelle depuis par tacite reconduction par période de 12 mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Le contrat prévoit également plusieurs cas de résiliation à la main de SFR (ex : mauvaise utilisation des cartes SIM, terme ou retrait des autorisations d'établissement et d'exploitation de SFR, liquidation judiciaire, faible taux de réalisation des objectifs par Cogelec, changement de contrôle de Cogelec ou prise de participation dans Cogelec par un concurrent de SFR).

CONTRAT CONCLU AVEC BOUYGUES TELECOM

La Société a conclu un contrat d'intégrateur du service « objets communicants » avec la société Bouygues Telecom le 21 novembre 2016.

Ce contrat a pour objet de définir les conditions de fourniture, par l'opérateur Bouygues Telecom à la Société, du service « objets communicants » en France et, le cas échéant, dans d'autres pays (36 pays sont couverts en plus de la France), auquel la Société peut recourir pour la commercialisation de ses applications « machine to machine » auprès de ses clients finaux. Le service « objets communicants », qui consiste en la fourniture de cartes SIM et d'acheminement de data et de voix, est fourni en contrepartie du paiement d'un prix par la Société conformément aux conditions tarifaires prévues par le contrat.

Ce contrat a été conclu pour une durée initiale de 24 mois. Il est prévu qu'à défaut de dénonciation par l'une des parties au moins 3 mois avant l'expiration de la durée de validité, il sera tacitement reconduit pour une durée indéterminée. Chacune des parties peut résilier le contrat à tout moment, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois.

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations essentielles, l'autre partie aura la faculté de résilier le contrat 15 jours après mise en demeure infructueuse. Le contrat prévoit également plusieurs cas de résiliation à la main de la société Bouygues Telecom, à tout moment et sans préavis (ex : seconde demande de paiement infructueuse, utilisation anormale ou frauduleuse du service, modification ou suspension des accords d'itinérance GSM conclus avec les opérateurs étrangers).

Une éventuelle dénonciation ou résiliation n'affecterait pas la validité des commandes conclues avant cette date.

6.1.4.2 Contrats d'exploitation de la marque VIGIK

La Société a conclu plusieurs contrats d'exploitation de marque avec la société La Poste / SRTP Vigik entre les années 2003 et 2006. Chacun de ces contrats est relatif à l'exploitation de la marque pour un produit spécifique. En contrepartie, la

Société déclare et règle des redevances d'exploitation de marque, lesquelles sont calculées sur la base des ventes réalisées chaque année et moyennant des tarifs unitaires convenus.

A l'exception d'un contrat qui a été conclu pour une durée de la licence équivalente à celle de la conformité VIGIK du produit, ces contrats ont été conclus pour une durée indéfiniment renouvelable de 2 ans.

Les contrats susvisés concernent des licences non exclusives.

6.1.4.3 Contrat de partenariat technologique et commercial avec Legrand

COGELEC a conclu un partenariat avec Legrand pour intégrer à sa marque BTicino, dédiée au contrôle d'accès et à l'interphonie, les produits de la gamme Hexact, avec notamment la solution de contrôle d'accès Vigik®.

COGELEC et Legrand ont réalisé conjointement les développements technologiques nécessaires à l'intégration des produits Hexact à la gamme BTicino de Legrand et proposé une interface communicante, permettant la gestion en temps réel des badges, des accès et des noms des résidents via la plateforme Hexact® Web. Cette nouvelle offre est commercialisée par les forces de ventes de Legrand sur l'ensemble du territoire français auprès des clients de la distribution, des installateurs ainsi qu'auprès des prescripteurs dans l'univers du logement collectif.

6.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

6.2.1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Roger LECLERC, Président Directeur Général, COGELEC.

6.2.2 ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Rapport Financier Annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent Rapport Financier Annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Mortagne-sur-Sèvre, le 21 avril 2021

Le Président Directeur Général

Roger LECLERC